



AGA
ORDRE DU JOUR

Ritz Carlton Grande Lakes,
Orlando, Florida, USA

16 août 2018



ORDRE DU JOUR

Page

[Veillez cliquer sur le numéro de la page désirée pour vous rendre directement à cette section](#)

1. DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT	6
- Etablissement d'un quorum	
- Absences et excuses	
- Election du Président de séance	
- Nomination et élection des scrutateurs	
- Approbation du procès-verbal de l'AGA de 2017 (précédemment distribué)	
- Nécrologie	
2. FINANCES	
-Rapport sur le Bilan financier de 2017	8
-Budget et bilan de 2017, budget de 2018, prévisions pour 2019	11
-Adoption des comptes de 2017 vérifiés	
3. GOUVERNANCE – PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS DE LA CONSTITUTION	
-Résolution du Conseil d'administration – Application d'un Code d'Ethique de l'ITF	15
-Résolution du Conseil d'administration – Règlements Coupe Davis et Fed Cup	17
- Résolution du Conseil d'administration – Compétitions internationales par équipes	19
-Résolution du Conseil d'administration – Augmentation du nombre de directeurs élus	21
-Résolution proposée par la 'All India Tennis Association'	23
-Résolution du Conseil d'administration – Réduction des cotisations annuelles des membres de Classe C	27
-Résolution proposée par la Fédération de Tennis des Iles Vierges des USA	28
-Résolution proposée par la Fédération de Tennis de Jordanie	30
-Résolution proposée par 'Swiss Tennis'	32
-Résolution du Conseil d'administration – Nomination, Election et mandat des Directeurs	34
4. MEMBRES	
-Demandes d'augmentation du nombre d'actions	37
-Demande de diminution du nombre d'actions	37
-Résolution tardive – Demande de transfert de Classe C à Classe B d'un membre	38
-Suspension de Membres	39
-Notification des cotisations de 2019	39
5. COUPE DAVIS ET FED CUP	
-Résolution du Conseil d'administration – Réformes de la Coupe Davis	41
-Propositions d'amendement des Règlements de la Coupe Davis	64
-Propositions d'amendement des Règlements de la Fed Cup	68
6. NOMINATIONS	
-Nominations pour récompenses pour services rendus au jeu	71
7. NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	74
8. AUTRES QUESTIONS	74

RAPPORTS DEPARTEMENTAUX

Page

[Veillez cliquer sur le numéro de la page désirée pour vous rendre directement à cette section](#)

PRESIDENT, COMMUNICATIONS & ADMINISTRATION

-Communications	76
-Relations internationales	77
-Ressources humaines	79
-Technologie de l'information & communications	80
-Tour ATP et WTA	82
-Conseil d'administration des Grands Chelems	83

COMMERCIAL

-Parrainages, télévisions et droits des médias	84
--	----

CIRCUITS & EPREUVES ITF DE TENNIS PROFESSIONNEL

-Compétition pour la Coupe Davis et la Fed Cup BNP Paribas	88
-Epreuves de Tennis des Jeux Olympiques, Paralympiques et de la Jeunesse	90
-Circuit ITF Pro	92
-Tennis Juniors	95
-Tennis Seniors	97
-Beach Tennis	98
-Tennis en fauteuil roulant	99
-Hopman Cup	102
-Arbitrage	103

DEVELOPPEMENT & INTEGRITE

-Développement	105
-Science & Technique	109
-Antidopage et anticorruption	118
-Intégrité	120

ORDRE DU JOUR

1. DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT

ETABLISSEMENT D'UN QUORUM – ARTICLE 18(b):

Le quorum doit comporter la moitié des Membres de Classe B ou tout nombre de Membres de Classe B détenant entre eux tous au moins la moitié des actions de Classe B, mais un scrutin peut avoir lieu même si à un moment donné certains des délégués des Membres de Classe B formant un quorum sont absents de la salle de conférence.

ABSENCES ET EXCUSES

DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Approbation de la désignation de Jonathan Taylor QC (Bird & Bird LLP), comme Président de séance pour la durée de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

ELECTION DES SCRUTATEURS – ARTICLE 18(f):

Au début de chaque Assemblée générale, trois scrutateurs doit être élus. Les nominations de ces scrutateurs sont acceptées de la part de tout Membre de Classe B ou C, à condition qu'aucun membre ne propose plus d'un seul candidat. Le scrutin pour l'élection des trois scrutateurs se fait à main levée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE 2017 – ARTICLE 14(b)(i):

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale précédente.

NECROLOGIE

2. FINANCES

RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE DES FINANCES A TOUTES LES FEDERATIONS NATIONALES SUR LE BILAN FINANCIER DE 2017

Le rapport sur les comptes financiers ci-joint fournit une comparaison entre le bilan des résultats effectifs de 2017, comme détaillés dans le rapport des comptes formant part du Rapport annuel et Bilan des comptes de l'ITF, et le Budget de 2017 présenté à l'AGA d'Ho Chi Min City, au Vietnam.

Ce rapport est présenté en conjonction avec le Rapport annuel des comptes et l'Etat des Comptes consolidés, lesquels donnent plus de détails sur la performance ainsi que des renseignements précis sur la trésorerie et le bilan des comptes.

En plus des renseignements historiques, le bilan financier fournit également des renseignements sur le budget de 2018. De plus amples renseignements seront fournis lors de la session sur la mise à jour financière.

RESUME DU BILAN DE 2017

Le budget de 2017, présenté au Conseil d'administration en novembre 2016 et ensuite approuvé par l'AGA à Ho Chi Min City, présentait un budget total pour l'année en excédent de \$2,2m résultant d'un excédent sur les opérations de \$1,1m, de revenus nets sur les investissements de \$1,5m et d'une charge fiscale de \$0,3m.

Les rapports financiers d'ITF Trust ("ITF") montrent un excédent sur les opérations pour l'année de \$0,5m, (après les dépenses sur des projets stratégiques approuvés par le conseil lors de sa réunion à Paris en juin 2017, désignés comme Initiatives stratégiques). Les investissements ont réalisé des gains nets bien supérieurs à ce qui était anticipé au budget, de \$4,8m soit un excédent après \$0,2m de taxes, de \$5,3m – ce qui est \$3,1m de mieux que prévu au budget.

L'excédent total se combine avec un mouvement des taux de change des devises étrangères favorable sur le solde des protections de devises de l'ITF de \$2,9m, causant une augmentation des réserves de \$8,2m ce qui les porte à \$57,8m.

Recettes des opérations

Les recettes des opérations de 2017 ont été de \$68,9m contre un budget of \$70,3m.

Ce budget comportait une cible de parrainages non vendus de \$1,5m. Bien que les ventes de parrainages rencontre par rencontre aient été fortes, il est resté \$0,8m de cette cible invendus car des contrats de parrainages mondiaux ou régionaux n'ont pas été réalisés, ce qui a causé un écart négatif par rapport au budget.

Les recettes de télévision ont augmenté de \$4,6m sur l'année précédente car c'était la première année du contrat avec beIN SPORTS. Néanmoins, un accord de partage des recettes et frais techniques négocié après l'approbation du budget a causé un écart au détriment au budget de \$1,4m. Ceci a été contrebalancé par des réductions de frais qui sont discutés dans la section sur les dépenses liées aux opérations ci-dessous.

Selon la révision des termes de l'accord antidopage agréé avec les autres organes gouvernants exigeant un plus grand partage des frais d'un programme antidopage renforcé, la lutte contre le dopage a dépassé son budget de recettes de \$1,2m. Là encore, ceci s'équilibre par des frais plus élevés décrits ci-dessous.

Le fonds de génération de développement (Développement Generation Funding) est une nouvelle source de revenus en 2017, dont le but est de générer des fonds grâce à des donations et une campagne de financement de programmes de développement. \$0,7m ont été levés pour le soutien des nouveaux tournois régionaux pour joueurs de 12 ans & moins, mais la cible de \$1,2m n'a pas été atteinte ce qui a produit un écart négatif au budget de \$0,4m.

Coûts des opérations

Les dépenses opérationnelles s'élèvent à \$68,4m, \$0,8m de moins que le budget qui prévoyait \$69.2m. Les coûts de opérations se répartissent entre les activités courantes, soit \$67,3m et les coûts d'initiatives stratégiques de \$1,1m.

Il y a un certain nombre d'écarts dans les dépenses liés directement aux écarts de recettes mentionnés ci-dessus, y compris: recettes commerciales de \$1,2m à distribuer non distribuées, à cause du manque de recettes commerciales; frais de télévision réduits de \$1,2m par rapport au budget grâce à l'accord de partage des frais avec beIN; coûts de la lutte contre le dopage en hausse de \$1,3m sur le budget suite au nouvel accord antidopage; et frais de Développement de l'ITF en baisse de \$0,4m sur le budget pour ne pas avoir atteint toute la cible du Fonds de Génération du Développement.

D'autres écarts dans les dépenses incluent une augmentation des frais commerciaux de \$0,7m par rapport au budget pour les dépenses additionnelles d'activation pour soutenir l'engagement dans la marque BNP Paribas lors des demi-finales et la finale de la Coupe Davis en France; \$0,5m de plus pour Règlement & Gouvernance avec la création d'un département légal interne à la Société et des appels de haut profil sur l'éligibilité et l'intégrité, et la tâche requise pour assurer la conformité avec les nouveaux règlements sur la Protection des Données; et des gains sur les changes des devises étrangères de \$0,5m.

Le bilan des opérations avant les Initiatives stratégiques était donné comme \$0,5m en excès au budget, ce qui reflète un contrôle budgétaire effectif et un équilibre raisonnable entre risque et entreprise inclus dans les projections financières, ce qui a alors permis de partiellement financer les projets d'initiatives stratégiques.

Initiatives stratégiques

Les dépenses associées à l'Initiative stratégique s'élèvent à \$1,1m en 2017. Les cadres de l'ITF ont présenté au Conseil plusieurs projets clés en juin 2017 et le financement de ces projets par les réserves a été approuvé car ils sont directement liés au soutien des priorités stratégiques d'ITF2024.

Les projets incluent l'amélioration de la présence de l'ITF sur les médias sociaux, ce qui à son tour nous aidera à servir les sponsors et encouragera de futures possibilités de parrainages; une revue initiale et dépense subséquente pour élargir les systèmes informatiques de l'ITF; le nouveau Tour de Transition y compris recherche, marketing et planification du projet pour un lancement réussi en janvier 2019; analyse des critères de performance du marché commercial, matériaux de marketing & vente, et l'établissement de guides de marques de l'ITF; et conformité avec les règlements sur la protection des données et expertise légale sur le projet de Coupe du Monde de Tennis.

BUDGET POUR LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Le budget de 2018 présenté dans le résumé du bilan financier estime les résultats attendus en 2018 approuvés par le Conseil d'administration en novembre 2017. Le bilan du budget fait effet d'un résultat des opérations en cours en équilibre et de dépenses de projet d'initiative stratégique de \$4,8m soutenant l'exécution des projets clés d'ITF2024.

Ce budget comporte \$18,6m de revenus sous contrats des sponsors existants, \$2,1m de parrainages mondiaux non encore sous contrat. Le revenu de la télévision de \$14,6m inclut le revenu fixe des droits médiatiques de beIN SPORTS et les droits aux données de Sportradar ont un revenu garanti de \$12,6m.

Le budget comporte des investissements dans la Coupe Davis et la Fed Cup en ligne avec ITF 2024, y compris 3% d'augmentation de la valeur des prix, et les droits d'inscription restent supprimés. Les dépenses d'Initiative stratégique dans la Coupe Davis et la Fed Cup incluent \$2,2m en bénéfices pour les joueurs et en prix supplémentaires.

Des distributions de revenus commerciaux de \$4m sont incluses, réparties entre une estimation de \$2,7m en distributions contractuelles selon les Règlements de la Coupe Davis, et une addition de \$1,3m de distributions discrétionnaires régulières provenant des excédents disponibles.

Le budget comprend le Le total des dépenses pour le Développement du Tennis (hormis les coûts en personnel) de \$10,4m, une augmentation de \$2,2m sur le niveau de 2017. En tenant compte d'une reclassification de \$0,5m de tournois régionaux de juniors dans le développement en 2017, l'augmentation par rapport aux dépenses réelles de 2016 est de plus de \$4m, comme ceci avait été indiqué lors de l'AGA de 2017.M.

Une fois comptée l'augmentation de dépenses de la Coupe Davis et de la Fed Cup de \$2,2m, les dépenses de l'Initiative stratégique sur d'autres projets s'élèvent à \$2,6m. Ceci inclut \$1,3m pour rénover le système de l'iPIN, le site internet de l'ITF, le début du processus de migration sur des systèmes reposant sur 'Cloud', les archives numériques et les améliorations des médias sociaux. Un investissement aussi vaste dans l'amélioration des systèmes numériques et technologiques de l'ITF permettra d'améliorer nos prestations aux joueurs, engendrera de nouvelles sources de revenus, de meilleurs services aux sponsors existants et un rehaussement de l'image et de la réputation de l'ITF.

D'autres projets d'Initiative stratégique comptent une revue des marques, une revue constitutionnelle, des dépenses pour les relations avec les joueurs et les relations internationales, et des épreuves de juniors et de tennis en fauteuil roulant télévisées, plus la poursuite du lancement du Tour de Transition.

En ce qui concerne les recettes non opérationnelles, le budget prévoit des rendements nets sur les investissements de \$1,5m sur la base d'un rendement du portefeuille de 3%, et les charges fiscales sont estimées à \$0,3m.

Une fois tenu compte des recettes des investissements et des taxes, le bilan total est une prévision de déficit de \$3,5m, qui est tenu en compte par l'approbation des dépenses d'Initiatives stratégiques pour lesquelles un retrait des réserves est effectué à ces usages.

Le bilan financier inclut les détails des Initiatives stratégiques de 2017 et de 2018 pour mettre en lumière le travail de l'organisation pour exécuter des projets de soutien direct à ITF2024.

PROJECTIONS POUR 2019

Aucune projection pour 2019 n'est fournie dans le présent rapport car elles seront couvertes dans les présentations sur l'avenir de la Coupe Davis et tous les détails seront fournis durant la Conférence et l'AGA.

BUDGET & BILAN 2017, BUDGET 2018

Chiffres en dollars US \$ 000

RESUME

	BUDGET 2017	BILAN ACTIVITES COURANTES 2017	BILAN INITIATIVES STRATEGIQUES 2017	TOTAL REEL 2017	ECART DU BUDGET 2017	BILAN ACTIVITES COURANTES 2018	BILAN INITIATIVES STRATEGIQUES 2018	BUDGET TOTAL 2018
RECETTES	70,314	68,889	0	68,889	(1,425)	73,909	0	73,909
DEPENSES	(69,236)	(67,290)	(1,136)	(68,426)	810	(73,859)	(4,810)	(78,669)
EXCEDENT /(DEFICIT) OPERATIONNEL	1,078	1,599	(1,136)	463	(615)	50	(4,810)	(4,760)
Rendement des investissements (y compris intérêts)	1,853	5,343	0	5,343	3,490	1,893	0	1,893
Gestion des investissements	(398)	(346)	0	(346)	52	(387)	0	(387)
EXCEDENT/ (DEFICIT) AVANT TAXES	2,533	6,596	(1,136)	5,460	2,927	1,556	(4,810)	(3,254)
Moins Taxes (y compris Hopman Cup)	(336)	(195)	0	(195)	141	(290)	0	(290)
EXCEDENT NET/ (DEFICIT)	2,197	6,401	(1,136)	5,265	3,068	1,266	(4,810)	(3,544)

RECETTES

	BUDGET 2017	BILAN ACTIVITES COURANTES 2017	BILAN INITIATIVES STRATEGIQUES 2017	TOTAL REEL 2017	ECART DU BUDGET 2017	BILAN ACTIVITES COURANTES 2018	BILAN INITIATIVES STRATEGIQUES 2018	BUDGET TOTAL 2018
<u>Recettes des parrainages</u>								
Coupe Davis	15,083	14,276	0	14,276	(807)	15,756	0	15,756
Fed Cup	2,111	2,140	0	2,140	29	2,390	0	2,390
Jeux Olympiques	5,734	5,773	0	5,773	39	5,941	0	5,941
Coupe Davis/Fed Cup Juniors	485	485	0	485	0	485	0	485
Fauteuil roulant	920	912	0	912	(8)	932	0	932
Hopman Cup	350	353	0	353	3	460	0	460
Autres parrainages	1,134	1,135	0	1,135	1	1,135	0	1,135
Sous-total	25,817	25,074	0	25,074	(743)	27,099	0	27,099
Recettes des épreuves	5,963	6,342	0	6,342	379	6,848	0	6,848
TV & Licences	14,930	13,511	0	13,511	(1,419)	14,602	0	14,602
Finale neutre	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes de données	12,600	12,522	0	12,522	(78)	12,600	0	12,600
Merchandising	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations	2,247	2,249	0	2,249	2	2,273	0	2,273
Frais d'autorisation	911	905	0	905	(6)	978	0	978
Fondation	187	176	0	176	(11)	181	0	181
Technique	1,051	1,019	0	1,019	(32)	1,034	0	1,034
GSDF	2,320	2,154	0	2,154	(166)	2,623	0	2,623
Silver Fund Handisport	84	49	0	49	(35)	57	0	57
Fonds de génération de développement	1,200	746	0	746	(454)	761	0	761
Antidopage	2,343	3,574	0	3,574	1,231	4,250	0	4,250
iCoach	78	65	0	65	(13)	74	0	74
Olympic Solidarity	356	271	0	271	(85)	346	0	346
Divers	227	232	0	232	5	183	0	183
TOTAL	70,314	68,889	0	68,889	(1,425)	73,909	0	73,909

BUDGET & BILAN 2017, BUDGET 2018

DEPENSES

	BUDGET	BILAN	BILAN	TOTAL	ECART DU	BILAN	BILAN	BUDGET
	2017	ACTIVITES	INITIATIVES	REEL	BUDGET	ACTIVITES	INITIATIVES	TOTAL
		COURANTES	STRATEGIQUES	2017	2017	COURANTES	STRATEGIQUES	2018
TENNIS PROFESSIONNEL								
COUPE DAVIS								
Prix	11,780	11,759	0	11,759	(21)	11,016	1,181	12,197
Dépenses pour les épreuves	3,463	3,262	62	3,324	(139)	4,595	137	4,732
FED CUP								
Prix	3,297	3,613	0	3,613	316	3,396	1,000	4,396
Dépenses pour les épreuves	2,085	1,745	0	1,745	(340)	2,195	0	2,195
Hopman Cup - dépenses pour les épreuves	30	30	0	30	0	30	0	30
Jeux Olympiques	72	60	0	60	(12)	242	0	242
Tennis masculin	97	58	22	80	(17)	68	28	96
Arbitrage	326	341	0	341	15	645	0	645
Tennis féminin	272	244	20	264	(8)	321	28	349
Beach Tennis	72	37	20	57	(15)	69	100	169
Tennis Juniors	571	490	19	509	(62)	545	28	573
Seniors	307	336	0	336	29	422	0	422
Fauteuil roulant	661	434	0	434	(227)	736	0	736
Silver Fund Handisport	84	49	0	49	(35)	57	0	57
Ventes de données	9,450	8,546	0	8,546	(904)	9,514	0	9,514
Contribution ITF au Conseil des Grands Chelems	188	172	0	172	(16)	180	0	180
Contribution ITF à l'Unité d'Intégrité du Tennis	929	1,949	0	1,949	1,020	838	0	838
Salaires	2,769	2,762	45	2,807	38	3,029	107	3,136
TOTAL	36,453	35,887	188	36,075	(378)	37,898	2,609	40,507

DEVELOPPEMENT DU TENNIS

Développement	5,436	5,039	0	5,039	(397)	6,696	0	6,696
GSDP	2,320	2,154	0	2,154	(166)	2,623	0	2,623
Aide au développement	190	192	0	192	2	190	0	190
iCoach	14	49	0	49	35	44	0	44
Bourses régionales	723	725	0	725	2	838	0	838
Salaires	995	860	0	860	(135)	905	0	905
TOTAL	9,678	9,019	0	9,019	(659)	11,295	0	11,295

DEPARTEMENT COMMERCIAL

Coûts TV	1,850	664	21	685	(1,165)	835	380	1,215
Commercial	989	1,583	135	1,718	729	1,831	0	1,831
Répartition contractuelle des recettes commerciales	2,505	2,756	0	2,756	251	2,727	0	2,727
Distribution graduelle des recettes commerciales	1,500	239	0	239	(1,261)	1,273	0	1,273
Marketing du jeu	678	540	242	782	104	209	160	369
Merchandising	0	0	0	0	0	0	0	0
Salaires	705	886	0	886	181	1,084	0	1,084
TOTAL	8,227	6,668	398	7,066	(1,161)	7,958	540	8,498

PRESIDENTIEL / COMMUNICATIONS

Communications	1,227	981	132	1,113	(114)	986	355	1,341
Assemblée générale annuelle	612	586	30	616	4	711	0	711
Conseil d'administration	393	390	82	472	79	474	51	525
Direction	239	231	0	231	(8)	435	410	845
Salaires	2,457	2,302	0	2,302	(155)	2,209	41	2,250
Sous-total	4,928	4,490	244	4,734	(194)	4,814	857	5,671

BUDGET & BILAN 2017, BUDGET 2018

DEPENSES (Suite)

	BUDGET 2017	BILAN ACTIVITES COURANTES 2017	BILAN INITIATIVES STRATEGIQUES 2017	TOTAL REEL 2017	ECART DU BUDGET 2017	BILAN ACTIVITES COURANTES 2018	BILAN INITIATIVES STRATEGIQUES 2018	BUDGET TOTAL 2018
SCIENCE, TECHNIQUE ET INTEGRITE								
Antidopage	2,901	4,202	0	4,202	1,301	4,609	0	4,609
Technique	238	242	0	242	4	224	0	224
Commission de Science & Médecine du sport	70	16	0	16	(54)	69	0	69
Fondation	127	28	0	28	(99)	142	0	142
Constitution	20	21	0	21	1	22	0	22
Règlements et gouvernance	71	542	0	542	471	507	123	630
Salaires	881	888	0	888	7	923	20	943
TOTAL	4,308	5,939	0	5,939	1,631	6,496	143	6,639
FINANCES & ADMINISTRATION								
Administration	109	113	0	113	4	106	0	106
Informatique	616	604	139	743	127	682	94	776
Légal & Professionnel	628	461	118	579	(49)	254	0	254
Sécurité	128	304	0	304	176	255	0	255
Assurances	324	278	0	278	(46)	287	0	287
Finances	30	18	0	18	(12)	19	0	19
Locaux	949	1,066	0	1,066	117	916	0	916
Salaires	1,797	1,958	0	1,958	161	1,863	0	1,863
Provision pour dettes incertaines	0	(12)	0	(12)	(12)	0	0	0
TOTAL	4,581	4,790	257	5,047	466	4,382	94	4,476
DEPRECIATION	1,061	1,039	48	1,087	26	1,016	567	1,583
OPERATIONS DES MOUVEMENTS DE CHANGES	0	(541)	0	(541)	(541)	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES	69,236	67,290	1,136	68,426	(810)	73,859	4,810	78,669

*1 - Les articles de cette ligne ont été déplacés du département présidentiel au département commercial suite à la réorganisation de l'ITF au début de 2018

BILAN

	BUDGET 2017	BILAN ACTIVITES COURANTES 2017	BILAN INITIATIVES STRATEGIQUES 2017	TOTAL REEL 2017	ECART DU BUDGET 2017	BILAN ACTIVITES COURANTES 2018	BILAN INITIATIVES STRATEGIQUES 2018	BUDGET TOTAL 2018
ACTIFS NETS								
TOTAL DES ACTIFS NETS	51,814			57,828	6,014			54,284
RESERVES								
Réserves à l'ouverture	49,617			49,617	0			57,828
Excédent pour l'année	2,197			5,265	3,068			(3,544)
Mouvements de réserves	0			2,946	2,946			0
TOTAL DES RESERVES	51,814			57,828	6,014			54,284

3. GOUVERNANCE - PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – MISE EN APPLICATION D'UN CODE D'ETHIQUE POUR L'ITF

[Cette résolution exige une **majorité des 2/3** pour passer]

Le Conseil d'administration recommande l'approbation de cette résolution pour effectuer quelques changements conséquents pour mettre sa décision en application.

Résumé

Le Conseil de Direction a approuvé l'introduction d'un Code d'Ethique s'appliquant aux (a) officiels de l'ITF (Directeurs du Conseil d'administration et membres des comités/commissions), (b) Fédérations régionales, et (c) Fédérations nationales (dans la limite de leurs échanges avec l'ITF), conformément à ses pouvoirs détaillés dans les Articles 22(a) et 32(d).

Justification

La mise en application d'un Code d'Ethique pour l'ITF se fait attendre depuis longtemps et est un élément fondamental de l'objectif d'ITF2024 qui est de maintenir les plus niveaux d'intégrité et de gouvernance. Il faut noter que la Charte olympique exige que toutes les Fédérations internationales en aient un. Ceci implique des changements significatifs de la Constitution pour reconnaître le Code d'Ethique et tenir compte de toute action prise contre un membre du Conseil d'administration conformément au Code.

Le Code d'Ethique sera un document séparé auquel il sera fait référence dans la Constitution. Le Conseil d'administration aura le pouvoir d'effectuer des amendements au Code.

Rédaction

CONSTITUTION

19. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...]

- (c) ~~Personne n'est~~ POUR ETRE éligible à la candidature, l'élection ou la désignation comme membre du Conseil d'administration, TOUTE PERSONNE DOIT ~~à moins que:~~
- (i) ETRE ~~il soit~~ ressortissante d'un pays (y compris l'un ayant récemment gagné son indépendance suite à la division d'un autre pays) qui a participé à la Coupe Davis au moins dix fois; et
 - (ii) ETRE ~~il soit~~ âgée de vingt et un ans (21) et JOUIR ~~jouisse~~ de ses droits civils et politiques; ET
 - (iii) NE PAS ETRE EXCLUE DE CETTE POSITION SUITE A L'UNE DES CONDITIONS PRECISEES DANS L'ARTICLE 21(K); ET
 - (iv) NE PAS ETRE SOUS LE COUP D'UNE PERIODE D'INCAPACITE A EXERCER UNE TELLE FONCTION (PROVISOIREMENT OU DE MANIERE PERMANENTE) IMPOSEE CONFORMEMENT A TOUT CODE D'ETHIQUE PUBLIE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

21. NOMINATION, ELECTION ET MANDAT DES DIRECTEURS

[...]

(k) L'office de membre du Conseil d'administration est déclaré vacant ipso facto quand un membre:

[...]

(VII) EST DECLARE INCAPABLE D'OCCUPER UNE TELLE FONCTION CONFORMEMENT A UN CODE D'ETHIQUE PUBLIE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. SI CETTE INELIGIBILITE N'EST QUE TEMPORAIRE, LA VACATION DE LA POSITION SERA EGALEMENT TEMPORAIRE.

Résolution

L'AGA consent à approuver les changements de la Constitution détaillés dans la présente Résolution.

Conformément à l'32(b), l'AGA délègue au Conseil d'administration la responsabilité d'approuver le texte définitif des amendements (le cas échéant) pour communiquer effectivement la substance de l'amendement approuvé par cette Résolution.

Cet amendement sera effectif le 1^{er} janvier 2019, conformément à l'Article 32(c).

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – REGLEMENTS DE LA COUPE DAVIS ET DE LA FED CUP

[Cette Résolution requiert une **majorité des 2/3** pour passer]

Résumé

Le Conseil d'administration **recommande** que l'AGA confie au Conseil d'administration le pouvoir d'amender les Règlements de la Coupe Davis et de la Fed Cup, pour rendre les démarches d'amendement des Règlements plus simples et plus efficaces.

Justification

Actuellement l'AGA approuve des amendements aux Règlements de la Coupe Davis et de la Fed Cup chaque année.

Le Conseil et certains membres ont exprimé des doutes sur les aspects pratiques de cette exigence lors de l'AGA de 2017. Le processus d'approbation annuel est lourd, inefficace et cause des délais dans les prises de décisions. De plus, bien des domaines des Règlements sont fortement opérationnels et n'ont pas besoin d'un vote de tous les membres. Confier au Conseil la tâche d'amender les Règlements sans approbation de l'AGA alignera la Coupe Davis et la Fed Cup avec les autres compétitions de l'ITF pour lesquelles les Règlements sont actuellement amendés par le Conseil à sa discrétion.

Cet amendement permettra aussi aux membres de se reposer sur l'expertise du Conseil qu'ils ont élu pour prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'ITF dans son ensemble.

A titre de comparaison, aucun pays n'exigerait un scrutin public de tous ses citoyens pour régler des questions subsidiaires comme des Règles et Règlements. Ce pouvoir est accordé au parlement ou même au gouvernement élu.

Le déplacement de responsabilités vers le Conseil en vertu de cette Résolution est contrebalancé par:

- Des voix de communication et de consultation avec les Nations et Régions généralement plus ouvertes (ex. par le biais des divers groupes de travail);
- Le processus existant et dialogue continu entre les nations et les Comités de la Coupe Davis et de la Fed Cup, et l'exécutif de l'ITF lorsque des changements sont envisagés.

L'Article 27(f) protège le droit de l'AGA de renverser une décision du Conseil.

Texte initial

CONSTITUTION

27. COMPETITIONS

- (a) Le titre de "Championnats du monde" en relation au tennis, ne sera ni institué ni réutilisé à aucun moment sans le consentement d'une Assemblée générale du Conseil, accordé à l'unanimité.
- (b) SAUF DECISION CONTRAIRE PRISE PAR RESOLUTION DU CONSEIL, (A) La compétition pour la Coupe Davis et la compétition pour la Fed Cup sont uniquement ouvertes aux Membres de Classe B de la FIT ; ET (B) Toutes les autres compétitions par équipes sont ouvertes aux Membres de Classe B et de Classe C.
- (c) DANS LE CAS DE TOUTES LES COMPETITIONS PAR EQUIPES (Y COMPRIS LA COMPETITION DE LA COUPE DAVIS ET CELLE DE LA FED CUP), Seuls les joueurs éligibles pour représenter un pays selon les règlements adoptés POUR LA

COMPETITION EN QUESTION peuvent être sélectionnés pour faire partie de l'équipe de ce pays.

- ~~(e)(D)~~ Les responsabilités des Comités de la Coupe Davis et de la Fed Cup seront telles que décrites dans les règlements de la COMPETITION pour la Coupe Davis et de la compétition pour la Fed Cup respectivement, ~~lesquels ne peuvent être amendés que par le Conseil.~~
- ~~(d)(E)~~ Les règlements des compétitions pour la Coupe Davis et pour la Fed Cup peuvent être modifiés de temps à autre par le Conseil d'administration si un préavis en bonne et due forme des principes justifiant cette modification est présenté conformément à l'Article 17 et que ces principes ou tous autres ayant le même effet sont endossés par une majorité des deux-tiers des voix exprimées sur les règlements en question lors d'un scrutin sur Résolution du Conseil, sauf s'il en est autrement stipulé dans les règlements en question. ~~(Voir également Annexe A).~~ Toute modification ainsi effectuée prendra effet à partir de la PROCHAINE EDITION DE LA compétition suivante EN QUESTION, sauf si LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DECIDE AUTREMENT ~~l'Assemblée en décide autrement par la même majorité.~~
- ~~(e)~~ Les règlements des compétitions pour la Coupe Davis et la Fed Cup peuvent être modifiés par le Conseil d'administration si la question est jugée urgente. En de telles circonstances, le Conseil votera pour ratifier ou rejeter la modification du Conseil d'administration. Un tel scrutin aura lieu par courrier électronique, télécopie ou par voie postale, les bulletins étant envoyés sous quinzaine du vote du Conseil d'administration et étant retournés sous un délai de trente jours suivant le vote du Conseil d'administration. Tout bulletin non renvoyé sera considéré comme vote en faveur de la ratification de la modification effectuée par le Conseil d'administration.
- (F) UN MEMBRE DE CLASSE B PEUT SOUMETTRE AU CONSEIL UNE RESOLUTION POUR RENSERER UNE DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE 27(E), A CONDITION QUE CETTE RESOLUTION SOIT SOUTENUE PAR VINGT MEMBRES DE CLASSE B ET QUE LE PREAVIS AIT ETE DEPOSE DUMENT, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 17.
LES RESOLUTIONS SOUMISES SELON LE PRESENT ARTICLE 27(F) NECESSITERONT UNE RESOLUTION DU CONSEIL A LA MAJORITE DES DEUX-TIERS POUR PRENDRE EFFET.

Résolution

L'AGA ici réunie décide d'amender la Constitution comme stipulé dans la présente Résolution.

Conformément à l'Article 32(b), l'AGA délègue ici au Conseil d'administration la responsabilité d'approuver le texte définitif de ces amendements (y compris les changements résultants de la Constitution et des Règlements) pour appliquer cette Résolution.

Cet amendement entrera en vigueur le 1er janvier 2019, conformément à l'Article 32(c).

COMPETITIONS INTERNATIONALE PAR EQUIPES

[Cette Résolution requiert une **majorité des 2/3** pour passer]

Résumé

Le Conseil d'administration **recommande** l'application d'un nouveau règlement dans la Constitution concernant l'homologation de compétitions internationales par équipes pour aider à renforcer la prééminence et l'importance des compétitions par équipes de l'ITF et le statut de représentation nationale.

Justification

Le but de la réglementation de la participation à des compétitions internationales par équipes est de pousser les objectifs plus larges de l'ITF qui sont de développer le tennis à travers le monde et d'inspirer de jeunes joueurs à représenter leur pays. Des règles de cette nature sont courantes parmi les sports internationaux parce qu'elles permettent aux Fédérations internationales de protéger et maintenir des normes d'intégrité telles que lutte contre le dopage et contre la corruption, et d'assurer l'équilibre du calendrier des compétitions.

Ce nouveau règlement apportera:

- (a) Une méthode d'approbation d'épreuves internationales par équipes, tenant compte de questions telles que bien-être des joueurs, normes d'intégrité et conflits dans le calendrier; et
- (b) Une dissuasion pour les fédérations nationales de participer de quelque manière que ce soit à des compétitions non homologuées (avec des pénalités pour toute nation qui le ferait).

Les nouveaux règlements affecteront les exigences d'éligibilité des règlements actuels de l'ITF (Coupe Davis, Fed Cup et Coupe des Juniors par équipes etc.) en stipulant que les joueurs prenant part à des tournois non homologués seront déclarés inéligibles à jouer dans des tournois par équipes homologués par l'ITF pour une période spécifique.

Note: Les changements d'éligibilité mentionnés ci-dessus ne s'appliqueront pas à La Coupe Davis et à la Fed Cup en 2019, comme ceci exigerait un vote à la présente AGA. Il y aura donc au moins un an avant que ce nouveau règlement entre en vigueur, période pendant laquelle le processus d'homologation et la conformité des nations et joueurs pourront être observés.

Le Conseil a également examiné et **soutient**, les recommandations faites par la Fédération Française de Tennis pour amender l'Article 27 afin de:

- (a) renforcer l'autonomie des nations à sélectionner des équipes participant à des compétitions par équipes officielles; et
- (b) stipuler que le terme 'Monde' ne soit pas utilisé en association avec une compétition ou un titre d'épreuve de tennis par tout membre, fédération régionale ou organisations reconnues sans l'autorisation de l'ITF.

Texte initial

CONSTITUTION

22. DROITS ET DEVOIRS DES DIRECTEURS

- (a) La direction de la Société est confiée au Conseil d'administration qui, en plus des pouvoirs et autorité qui lui sont conférés par cette Constitution et par la Loi exerce tout pouvoir et agit conformément aux directions ou exigences des Résolutions du Conseil sujet cependant aux provisions de la Loi et de la Constitution.

[...]

(c) Sans déroger aux généralités du sous-paragraphe (a) de cet article, il est ici formellement déclaré que les membres du Conseil d'administration ont les pouvoirs suivants:

(2) En ce qui concerne les compétitions internationales de la Société:

[...]

(V) D'ADOPTER, CONSERVER, ET AMENDER DE TEMPS A AUTRE ET COMME NECESSAIRE, LES REGLEMENTS ET/OU REGLES CONCERNANT (I) L'HOMOLOGATION DE COMPETITIONS INTERNATIONALES PAR EQUIPES, (II) LA RESTRICTION DES MEMBRES DE PARTICIPER D'AUCUNE MANIERE QUE CE SOIT A DES COMPETITIONS INTERNATIONALES PAR EQUIPES NON HOMOLOGUEES, ET/OU (III) LA RESTRICTION DES PERSONNES D'Y PARTICIPER.

27. COMPETITIONS

(a) Le titre de "Championnats du monde" en relation au tennis, ne sera ni institué ni réutilisé à aucun moment sans le consentement d'une Assemblée générale du Conseil, accordé à l'unanimité.

B) LE TERME "MONDE" OU TOUT AUTRE TERME ATTRIBUANT LA MEME DIMENSION MONDIALE A UNE COMPETITION OU A UN TITRE DE TENNIS, NE POURRA ETRE UTILISE QUE PAR L'ITF, OU SI L'ITF ACCORDE LA PERMISSION DE LE FAIRE.

C) LES MEMBRES DE CLASSE B ET DE CLASSE C SERONT RESPONSABLES DE LA SELECTION DES EQUIPES NATIONALES PARTICIPANT A TOUTE COMPETITION PAR EQUIPES OFFICIELLE. CES MEMBRES EXERCERONT CE DROIT CONFORMEMENT A LA CONSTITUTION, AUX REGLEMENTS ET REGLES ET REGLEMENTS DE L'ITF, AINSI QU'AUX LOIS OU EXIGENCES NATIONALES APPLICABLES.

~~(b)D) La compétition pour la Coupe Davis et la compétition pour la Fed Cup sont uniquement ouvertes aux Membres de Classe B de la FIT. Toutes les autres compétitions par équipes sont ouvertes aux Membres de Classe B et de Classe C. Seuls les joueurs éligibles pour représenter un pays selon les règlements adoptés peuvent être sélectionnés pour faire partie de l'équipe de ce pays.~~

Résolution

L'AGA ici réunie décide d'amender la Constitution comme stipulé dans la présente Résolution.

Conformément à l'Article 32(b), l'AGA délègue ici au Conseil d'administration la responsabilité d'approuver le texte définitif de ces amendements (y compris les changements résultants de la Constitution et des Règlements) pour appliquer cette Résolution.

Cet amendement entrera en vigueur le 1er janvier 2019, conformément à l'Article 32(c).

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – AUGMENTATION DU NOMBRE DE DIRECTEURS ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[Cette Résolution exige une **majorité des 2/3** pour passer]

Résumé

Le Conseil d'administration **recommande** l'augmentation du nombre de Directeurs au Conseil de treize (13) à quatorze (14) (hormis le Président) pour permettre d'avoir une représentation de membres plus inclusive.

Justification

Le Conseil d'administration est actuellement composé de treize directeurs plus le Président. Ces dernières années, des demandes d'augmentation du nombre de directeurs ont été exprimées, pour élargir la représentation et accroître la participation des membres de l'ITF.

Le Conseil d'administration reconnaît que le nombre de directeurs devrait augmenter afin de mieux refléter les changements de composition des adhérents et les améliorations des fédérations nationales dans le développement du tennis. Le Conseil a conscience que le nombre d'adhérents continue à croître et que les fédérations nationales continuent à augmenter leurs nombres d'actions pour mieux s'engager avec l'ITF et promouvoir le tennis dans leurs pays (et régions).

En conséquence, le Conseil propose une augmentation d'un (1) membre élu au Conseil. Le Conseil ne propose pas de préciser que ce membre supplémentaire vienne d'aucune région spécifique. Il estime que les nations doivent conserver le droit de déterminer qui sont les personnes les mieux adaptées à faire partie du Conseil. Le membre supplémentaire peut donc être élu de n'importe quelle nation de Classe B conformément aux critères d'élection détaillés dans l'Article 21 de la Constitution.

Rédaction

CONSTITUTION

19. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- (a) Le Conseil d'Administration est composé du Président (élu selon l'Article 20), de ~~treize~~ QUATORZE autres personnes (élues selon l'Article 21) et de deux membres du Conseil d'administration représentant les Athlètes, un de genre masculin et un de genre féminin, (qui seront nommés par les membres élus du Conseil d'administration conformément à l'article 21).
- (b)

21. NOMINATION, ELECTION ET MANDAT DES DIRECTEURS

-
 - (h) Les règles et procédures pour la nomination des Membres du Conseil d'Administration sont les suivantes:
 - ...
 - (iii) Les délégués votant rayeront les noms des candidats qu'ils ne souhaitent pas élire, laissant uniquement les noms des ~~treize~~ QUATORZE candidats qu'ils choisissent d'élire. Tout bulletin de vote portant moins ou plus de ~~treize~~ QUATORZE noms intacts (non rayés) sera déclaré nul et non avenu.
 - (iv) Les ~~treize~~-QUATORZE candidats obtenant le plus grand nombre de voix dûment comptées sont déclarés élus (sauf si le sous-paragraphe (h)(i) devient applicable) lorsque pris collectivement, ils permettent aux conditions suivantes d'être remplies.

- (v) Dans le cas où deux candidats ou plus obtiennent le même nombre de voix pour la ~~treizième~~ QUATORZIEME place d'un scrutin, un vote supplémentaire pour ces deux candidats uniquement aura lieu pour déterminer le vainqueur de la ~~treizième~~ QUATORZIEME place.

Résolution

L'AGA prend la décision par ceci d'amender la Constitution comme stipulé dans la présente Résolution.

Conformément à l'Article 32(b), l'AGA délègue au Conseil d'administration la responsabilité d'approuver le texte définitif des amendements (le cas échéant) pour donner effet à l'amendement approuvé par la présente Résolution.

Cet amendement prendra effet le 1er janvier 2019, conformément à l'Article 32(c).

RESOLUTION PROPOSEE PAR LA 'ALL INDIA TENNIS ASSOCIATION' (AITA)

[Cette Résolution requiert une **majorité des 2/3** pour passer]

Justification de l'AITA

La position de l'ITF en tant qu'Organe Gouvernant du Tennis est remise en cause. L'ITF a besoin d'une meilleure représentation des Régions et Nations au Conseil d'administration pour redresser les problèmes liés aux Finances et à la Gouvernance.

Composition actuelle du Conseil d'administration

Selon les Règles en cours de la Constitution de l'ITF, la composition du Conseil d'administration est la suivante:

- Il y a une réserve de deux (2) directeurs d'Europe (TE), un d'Asie (ATF), un d'Afrique (CAT), un d'Amérique du sud (COSAT).
- Il y a une réserve de deux (2) personnes de parmi les membres de Classe B des groupes de pays comprenant les USA, le Canada, le Mexique, les pays d'Amérique centrale, Panama, les îles des Caraïbes et Bermuda.
- Il y a aussi une exigence qu'au moins trois (3) des directeurs appartiennent à des membres de Classe B détenant le nombre maximum d'actions.

The Conseil d'administration est composé du Président, de treize (13) Directeurs représentant les Fédérations nationales & de deux (2) Directeurs désignés parmi les athlètes.

Tableau actuel de notre sport à travers le monde & régions différentes

Le tableau ci-dessous présente les divers aspects de notre sport dans les différentes régions:-

Région	No. de joueurs dans les 500 meilleurs	No.de joueuses dans les 500 meilleures	No.de nations membres & territoires	Population en millions	No.d'épreuves (Juniors & Seniors) 2017
Tennis Europe	313	310	50	850,472	929
ATF	48	75	44	4396,216	369
CAT	8	3	52	1241,801	237
COSAT	51	16	10	422,766	112
COTTECC	5	6	32	221,697	71
USA & Canada	49	63	2	361,083	168
Océanie	26	27	20	40,402	55
TOTAL	500	500	210		1941

Recommandations de l'AITA souhaite que les membres veuillent bien considérer

Il est nécessaire d'augmenter la taille du Conseil d'administration élu de 13 à 14 membres pour répondre aux besoins de toutes les régions et nations.

Nous voudrions recommander un changement de la composition du Conseil d'administration de l'ITF de quatorze (14) Directeurs sur la base du justificatif qui suit:

Europe – 6 (Six) Directeurs

Bien que l'Europe soit la 3e région en termes de population, elle possède plus de 60% des meilleurs joueurs et organise près de 48% des épreuves internationales de tennis.

Selon la Constitution actuelle, l'Europe peut avoir six (6) membres au Conseil d'administration mais ceci n'est pas nécessairement le cas. Dans le passé, il y a eu moins de 6 Directeurs européens de l'ITF.

Nous voudrions proposer que l'Europe ait six (6) places de Directeurs réservées au Conseil d'administration de l'ITF pour avoir une représentation correcte des nations européennes pour la croissance de la Coupe Davis, de la Fed Cup et du Développement du Tennis.

Asie – 2 (deux) Directeurs

L'Asie est la plus grande région en termes de population. Les revenus télévisés du tennis augmentent à grande vitesse en Asie. L'Asie est en seconde place pour le nombre de grands joueurs et épreuves et mérite 2 places au Conseil pour le Développement du Tennis.

Afrique – 2 (deux) Directeurs

L'Afrique est la seconde région en termes de population et la première pour le nombre de nations membres. L'Afrique est 3e pour le nombre d'épreuves internationales. En considération de la taille de la région et du potentiel que l'Afrique représente pour notre Sport, l'Afrique devrait également disposer de 2 places au Conseil pour se développer à un rythme plus rapide.

COSAT & COTECC – 2 (deux) Directeurs

COSAT et COTECC ont un nombre combiné de membres de 42 nations et une population de 644, 463 millions de personnes. Elles organisent 183 épreuves internationales et ont besoin d'avoir une représentation de 2 membres au Conseil (un de chaque région) pour une croissance équilibrée de notre sport dans ces deux régions.

Océanie, USA & Canada – 2 (deux) Directeurs

Les USA, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande et Guam sont les autres membres de Classe B qui restent à couvrir. Dans la région Océanie se trouvent 17 membres de plus, dont la population cumulée s'élève à 11, 080 millions de personnes. Les 5 membres de Classe B cités ont une population cumulée de 390,414 millions de personnes. Quatre de ces nations sont des nations de tennis fortes avec 75 hommes et 90 femmes parmi les 500 meilleurs et ensemble elles organisent 223 épreuves internationales. Bien qu'il n'y ait que 5 nations de Classe B dans cette catégorie, il est recommandé que, dû à leur force dans le tennis, elles soient représentées par 2 places réservées au Conseil d'administration.

AITA PROPOSITION

19. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- (a) Le Conseil d'Administration est composé du Président (élu selon l'Article 20), de ~~treize~~ QUATORZE autres personnes (élues selon l'Article 21) et de deux membres du Conseil d'administration représentant les Athlètes, un de sexe masculin et un de sexe féminin, (qui seront nommés par les membres élus du Conseil d'administration conformément à l'article 21).

21. NOMINATION, ELECTION ET MANDAT DES DIRECTEURS

21 (h) Les règles et procédures pour la nomination des Membres du Conseil d'Administration sont les suivantes:

- (i) En cas d'impossibilité à trouver un candidat qualifié et acceptable, ~~OU S'IL N'Y A PAS DE CANDIDAT SE PRESENTANT~~ dans l'une des zones géographiques spécifiées dans l'article 21 (h) (iv), ou parmi les Membres de classe B possédant le nombre maximum d'actions, ~~LES PLACES VACANTES AU CONSEIL SERONT REMPLIES PAR DES PERSONNES PARMIS LES MEMBRES DE CLASSE B AYANT OBTENUES LES PLUS GRANDS NOMBRES DE VOIX SUIVANTES~~ le Conseil est autorisé à élire des membres du Conseil d'administration pour remplir ~~toute vacance~~ en ignorant toute spécification géographique ~~SOUS RESERVE D'UNE LIMITE DE SIX PERSONNES EN TOUT DE CHACUNE DES REGIONS SPECIFIEES DANS LES SOUS-PARAGRAPHE (B) A (G) CI-DESSOUS.~~
- (ii) Les nominations sont inscrites sur les bulletins de vote par ordre alphabétique et les noms des candidats sortant se représentant sont marqués d'un astérisque.
- (iii) Les délégués votant rayeront les noms des candidats qu'ils ne souhaitent pas élire, laissant uniquement les noms des ~~treize~~ QUATORZE candidats qu'ils choisissent d'élire. Tout bulletin de vote portant moins ou plus de ~~treize~~ QUATORZE noms intacts sera déclaré nul et non avenu.
- (iv) Les ~~treize~~ QUATORZE candidats obtenant le plus grand nombre de voix dûment comptées sont déclarés élus (sauf si le sous-paragraphe (e)(i) devient applicable) lorsque pris collectivement, ils permettent aux conditions suivantes d'être remplies.
- (a) ~~Trois personnes, chacune d'un Membre de Classe B différent, parmi les Membres de Classe B détenant le nombre maximum d'actions (deux ou davantage de ces personnes, prises ensemble, sont à même de satisfaire à deux ou plus des conditions énoncées aux sous paragraphes (b) à (f) ci-dessous).~~
- (b) Une personne DEUX PERSONNES parmi les Membres de Classe B d'Asie;
- (c) Une personne parmi les Membres de Classe B d'Amérique du Sud;
- (d) ~~Une personne~~ DEUX PERSONNES parmi les Membres de Classe B d'Afrique;
- (e) ~~Deux~~ SIX personnes parmi les Membres de Classe B d'Europe, DE TELLE MANIERE CEPENDANT QU'AU MOINS DEUX MEMBRES SOIENT DE MEMBRES DE CLASSE B DETENANT LE NOMBRE MAXIMUM D'ACTION DIFFERENTS;
- (f) ~~Deux~~ UNE PERSONNE personnes parmi les Membres de Classe B du groupe de pays comprenant ~~Etats-Unis d'Amérique, Canada, Mexique,~~ les pays d'Amérique centrale, Panama, les Caraïbes et les Bermudes ; et
- (g) ~~Le nombre additionnel de personnes nécessaires pour occuper les postes restants au Conseil, provenant de Membres de Classe B et obtenant le plus grand nombre de voix une fois élues les personnes remplissant les conditions des sous paragraphes (a) à (f) ci-dessus, dans la limite d'un total~~

~~de six personnes de toute région spécifiée dans les sous-paragraphes (b) à (f) ci-dessus et aussi dans la limite d'un maximum de deux personnes pour un Membre particulier.~~

DEUX PERSONNES DE PARI MI LES MEMBRES DE CLASSE B COMPRENANT LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, LE CANADA ET LE GROUPE DE PAYS COMPRENANT L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE ZELANDE ET LES PAYS D'OCEANIE, DE TELLE SORTE CEPENDANT QU'AU MOINS UN DES MEMBRES APPARTIENNE A UN MEMBRE DE CLASSE B DETENANT LE NOMBRE MAXIMUM D'ACTION S.

(H) LES SOUS-PARAGRAPHES (A) A (G) CI-DESSUS SONT EGALEMENT SOUMIS A UNE LIMITE DE DEUX PERSONNES APPARTENANT A UN MEME MEMBRE.

(v) Dans le cas où deux candidats ou plus obtiennent le même nombre de voix pour la ~~treizième~~ UNE place d'un scrutin, un vote supplémentaire pour ces deux candidats uniquement aura lieu pour déterminer le vainqueur de la ~~treizième~~ place.

Note: Suite à l'amendement, les sous-paragraphes numérotés en 21 (h)(iv) devront être reclassés de manière suivante: (a) - (h) devenant (a) – (g). De même pour 21 (h) (i), "(B) – (G)" seront aussi modifiés.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration **ne soutient pas** la résolution proposée par la 'All India Tennis Association' (AITA).

La principale raison est que le Conseil n'accepte pas la justification pour le changement – tout d'abord, qu'il y a des problèmes de finances et de gouvernance; et deuxièmement, que les changements proposés résoudre raient ces difficultés de grande envergure et non spécifiées.

Le Conseil est de l'avis qu'il n'est pas approprié qu'il soit entièrement déterminé par une représentation régionale. Le Conseil admet qu'en tant qu'organisation mondiale, celle-ci doit avoir une représentation de toutes les parties du monde. Néanmoins, conformément à l'Article 19(b), tous les membres du Conseil sont élus sur leurs capacités personnelles plutôt que comme représentants régionaux. Ceci est un principe de bonne gouvernance important. Aligner les membres du Conseil à leurs régions respectives de manière plus étroite, tel que proposé par l'AITA, augmente le risque que des membres du Conseil n'agissent que dans les intérêts de ces régions plutôt que dans les intérêts de l'ITF dans son ensemble. Ceci pourrait éroder l'Article 19(b) et ainsi créer des problèmes de gouvernance plutôt que de les résoudre.

Le Conseil est également déterminé à assurer dans toute la mesure du possible que l'AGA conserve le droit de décider les personnes les mieux taillées à être membres du Conseil d'administration. Des efforts pour définir plus précisément les régions d'où les individus sélectionnés sont originaires enfreignent à le libre-arbitre de l'AGA de choisir les meilleurs candidats.

La logique de la proposition de restructuration de la répartition régionale selon laquelle les Etats-Unis et Canada sont séparés des Amériques pour être groupés avec les nations d'Océanie (Australie, Nouvelle Zélande et Guam) n'est pas consistante avec l'organisation régionale géographique existante.

Le Conseil est cependant d'accord que la composition du Conseil d'administration devrait être élargie pour refléter l'élargissement de la composition des adhérents et l'état du développement du tennis mondial. Le Conseil propose sa propre résolution à l'AGA de 2018 d'augmenter la taille du Conseil à partir de 2019 [veuillez-vous reporter à la page 21].

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – REDUCTION DES COTISATIONS ANNUELLES DES MEMBRES DE CLASSE C

Cette résolution passe **à la majorité simple**.

Résumé

Le Conseil d'administration recommande une baisse de la cotisation des membres de Classe C de 767 dollars US à 250 dollars US. Le Conseil propose également d'offrir un rabais sur leur cotisation aux nations de Classe B avec une seule voix de vote – Les détails seront présentés à l'AGA lors d'une présentation séparée.

Justification

Le Conseil a accepté de réduire les cotisations des membres de Classe C pour rendre l'adhésion plus abordable aux nations de Classe C. Le Conseil recommande en outre l'introduction d'un système de rabais pour les nations de Classe B avec un seul droit de vote. Ces rabais pourront être utilisés pour financer des projets approuvés par l'ITF et en ligne avec les objectifs d'ITF 2024.

Texte initial

REGLEMENTS

Cotisations de 2018-2019

Les membres de Classe B et de Classe C paient une cotisation annuelle selon l'Article 6. Le tarif fixé pour l'année en cours est de:

- (i) Membres de Classe C: ~~767~~ 250 dollars US
- (ii)

Résolution

L'AGA décide ici d'approuver le changement des tarifs de cotisations décrits dans la présente Résolution.

Cet amendement entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

RESOLUTION PROPOSEE PAR LES ILES VIERGES DES USA – – REDUCTION DES COTISATIONS

[Cette Résolution requiert **une majorité des 4/5 pour être présentée** et passe à la **majorité simple**]

Les Iles Vierges des USA soumettent une Résolution demandant la réduction des taux de cotisation annuelle des Membres de Classe B.

Clause existante – Cotisations de 2018

Les Membres de Classe B et les Membres de Classe C paient une cotisation annuelle conformément à l'Article 6.

La cotisation de l'année en cours est la suivante:

- i. Membres de Classe C: US \$767
- ii. Membres de Classe B: \$767 plus une somme de US \$4 575 pour chaque action de Classe B détenue, soit un total de \$5 342.

Proposition d'amendement de la clause

Les Membres de Classe B et les Membres de Classe C paient une cotisation annuelle conformément à l'Article 6.

La cotisation de l'année 2019 est la suivante:

- i. Membres de Classe C: US \$767 + augmentation annuelle
- ii. Membres de Classe B: \$767 plus une somme de US \$4 575 (\$5 342) plus augmentation annuelle, avec une réduction de \$3 500 pour une action pour toutes les nations.

Exemple:

La réduction de \$3 500 signifierait que les nations avec une seule voix de vote paieraient \$1 842 et non pas \$5 342, plus l'augmentation annuelle. Les nations ayant plus d'une voix de vote paieraient la même somme que maintenant, moins \$3 500. Par exemple, une nation avec trois voix de vote paie actuellement $\$5\,342 \times 3 = \$16\,026$ et sous ma proposition, elle paierait \$12 526.

Justification & remarques

1. Actuellement, seuls les membres de Classe B peuvent voter sur les activités et sujets de l'ITF. Le prix de ce droit est, en 2018, de \$5 342. Cette cotisation excessive pour une adhésion complète est une charge déraisonnable pour beaucoup des fédérations membres, et l'évidence est que 63 nations membres, ou 30% du nombre total d'adhérents, n'ont pas le droit de vote. De plus, 30% de ses membres ne peuvent pas participer à la Coupe Davis et à la Fed Cup.
2. La cotisation de l'ITF est la plus élevée de toutes celles des autres fédérations internationales affiliées au CIO. Le Conseil d'administration de l'ITF a indiqué qu'il étudiait les cotisations des autres FI, mais cette étude n'a pas été présentée à l'examen des nations membres.
3. Les nations membres de l'ITF contribuent au succès de l'ITF en participant aux ITF Futures, épreuves de Juniors ITF, Compétitions de Juniors par équipes, Coupe Davis et Fed Cup. Le droit de participer à certaines de ces activités ne devrait pas reposer sur la situation financière des nations membres.
4. La baisse des cotisations annuelles de l'ITF pour une voix de vote permettrait à d'autres nations et les encouragerait, en supposant qu'elles satisfassent aux critères d'adhésion comme membre de Classe B, à:

- a. Devenir membres de Classe B et avoir un droit de vote sur les affaires de l'ITF;
 - b. Participer de droit aux diverses épreuves de l'ITF, d'adultes comme de Juniors;
 - c. Assister aux Assemblées générales annuelles régionales;
 - d. Assister à l'Assemblée générale annuelle de l'ITF;
 - e. Développer des programmes et activités nationaux pour les Juniors et les Adultes.
- 5 L'économie réalisée sur une voix de vote encouragerait plus de nations à participer aux épreuves de Coupe Davis et de Fed Cup.
- 6 Il est probable que plus de membres de Classe C voudraient passer en Classe B pour participer et voter à l'AGA de l'ITF et à la Coupe Davis et la Fed Cup.

Explication:

Nous comprenons bien que le Conseil et le Comité de Gouvernance discutent de la question des cotisations de la Classe B. Quelle que soit la décision du Conseil, s'il n'y a pas de changement à la constitution, toute initiative financière pourrait être modifiée l'année prochaine ou par un autre Conseil. Les changements constitutionnels sont plus permanents.

Une réduction permanente des cotisations de Classe B, donnerait aux nations individuelles le choix de décider comment dépenser au mieux l'argent économisé et non pas de voir le Conseil de l'ITF décider ce qui est le mieux pour la nation.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration **ne soutient pas** la Résolution soumise par les Iles Vierges des Etats-Unis (USVI).

Le Conseil note que l'USVI a soumis une proposition identique à l'AGA de l'an dernier et que celle-ci a été rejetée (41% pour; 59% contre). S'ils étaient appliqués, les changements de la structure des cotisations proposées par l'USVI auraient pour effet de traiter les nations membres de Classe B de manière différente. Ceci n'est pas permis dans la Constitution et exigerait d'autres changements non envisagés dans cette résolution. La proposition de l'USVI est donc incomplète et ne pourrait pas entrer en vigueur en 2019..

D'autre part, le Conseil propose sa propre réduction des taux de cotisations pour les membres de Classe C [veuillez-vous reporter à la page 27] en conjonction avec un programme de rabais pour les membres de Classe B avec une voix de vote, dont il pense qu'il est la meilleure façon de répondre aux nations membres qui demandent une réduction du coût de l'adhésion. Ceci sera présenté durant la Conférence.

RESOLUTION PROPOSEE PAR LA FEDERATION DE TENNIS DE JORDANIE

[Cette Résolution requiert une **majorité de voix simple** pour passer]

ANNEXE A

Tarifs des cotisations de 2019:

Les Membres de Classe B et les Membres de Classe C paient une cotisation annuelle conformément à l'Article 6. La cotisation de l'année en cours est la suivante:

1. Membres de Classe C: \$767 dollars US
2. MEMBRES DE CLASSE B AVEC UNE ACTION : 767 dollars US
3. Membres de Classe B AVEC PLUS D'UNE ACTION : 767 dollars US plus une somme de US \$4 575 pour chaque action de Classe B détenue ou qui devient son droit par Résolution du Conseil conformément à l'Article 11.

Note:

Les sommes de 767 et 4 575 dollars US sont basées sur les tarifs de 2018, et changeront évidemment pour 2019, conformément à l'Article 6.

** Nouvelles additions en majuscules.

Déclaration explicative des tarifs de cotisations pour 2019

En 2016, la 'All India Tennis Association' avait proposé une résolution de réduction des cotisations pour les nations avec une (1) voix de vote. En 2017, les Iles Virges des USA (USVI) avait proposé une résolution de réduction des cotisations pour les nations avec une voix de vote.

Alors qu'à l'AGA de 2016, la résolution avait été retirée après l'engagement du Conseil de l'ITF à examiner les cotisations d'autres fédérations internationales et présenter ses propres recommandation in 2017, lors de l'AGA de 2017, la résolution de l'USVI n'a pas reçu le soutien du Conseil d'administration et n'a pas pu obtenir la majorité requise à l'AGA.

La Fédération de Tennis de Jordanie réitère les arguments présentés par l'USVI en 2017:

5. Actuellement, seuls les membres de Classe B peuvent voter sur les activités et sujets de l'ITF. Le prix de ce droit est, en 2018, de \$5 342. Cette cotisation excessive pour une adhésion complète est une charge déraisonnable pour beaucoup des fédérations membres, et l'évidence est que 63 nations membres, alors que la Coupe Davis et la Fed Cup sont censées être la vitrine de l'ITF, 30% du nombre total d'adhérents, n'ont pas le droit d'y prendre part. ces cotisations excessives sont semblables aux impôts sur les listes électorales qui ont été abolis dans ce nombreux pays, c'est-à-dire que seuls les riches ont le droit de vote.
6. La cotisation de l'ITF est la plus élevée de toutes celles des autres fédérations internationales affiliées au CIO. Le Conseil d'administration de l'ITF a indiqué qu'il étudiait les cotisations des autres FI, mais cette étude n'a pas été présentée à l'examen des nations membres.
7. Les nations membres de l'ITF contribuent au succès de l'ITF en participant aux ITF Futures, épreuves de Juniors ITF, Compétitions de Juniors par équipes, Coupe Davis et Fed Cup. Le

droit de participer à certaines de ces activités ne devrait pas reposer sur la situation financière des nations membres.

8. La baisse des cotisations annuelles de l'ITF pour une voix de vote encouragerait plus de nations à:
 - a. Devenir membres de Classe B et avoir un droit de vote sur les affaires de l'ITF;
 - b. Participer de droit aux diverses épreuves de l'ITF, d'adultes comme de Juniors;
 - c. Assister aux Assemblées générales annuelles régionales;
 - d. Assister à l'Assemblée générale annuelle de l'ITF;
 - e. Développer des programmes et activités nationaux pour les Juniors et les Adultes.
- 5 L'économie réalisée sur une voix de vote encouragerait plus de nations à participer aux épreuves de Coupe Davis et de Fed Cup.
- 6 Il est probable que plus de membres de Classe C voudraient passer en Classe B pour participer et voter à l'AGA de l'ITF et à la Coupe Davis et la Fed Cup.

L'estimation du coût pour l'ITF sera de $\$4\,575 \times 82 = \$\,375\,150$.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration **ne soutient pas** la résolution proposée par la Fédération de Tennis de Jordanie (JTF).

La proposition de la JTF est semblable à une proposition faite par l'USVI en 2017; les deux cherchent à réduire les cotisations pour les nations à droits de vote limité de Classe B and Classe C. S'ils étaient appliqués, les changements de la structure des cotisations de la JTF auraient pour effet de traiter des nations de Classe B de manière différente. Ceci n'est pas permis par la Constitution et nécessiterait d'autres changements qui ne sont pas examinés dans cette résolution (et qui nécessiteraient une majorité des deux-tiers pour passer). La proposition de la JTF est donc incomplète et ne pourrait pas entrer en vigueur en 2019.

En outre, le Conseil propose sa propre réduction des cotisations des membres de Classe C [veuillez-vous reporter à la page 27] en conjonction avec un programme de rabais pour les membres de classe B avec une seule voix de vote, dont il pense qu'elle est le meilleur moyen de répondre aux demandes des nations membres de rendre le prix des cotisations plus abordable. Ceci sera présenté à la Conférence.

RESOLUTION PROPOSEE PAR SWISS TENNIS

[Cette Résolution requiert une **majorité des 2/3** pour passer]

A l'attention du Conseil d'administration de l'ITF et de l'Assemblée générale annuelle de 2018 (AGA) de la Fédération Internationale de Tennis (ITF/FIT) à Orlando, aux USA et conformément aux droits constitutionnels des Membres ainsi qu'à la date limite de soumission des résolutions pour l'AGA de l'ITF, Swiss Tennis, membre de Classe B soumet respectueusement une Résolution proposant un changement de procédure de scrutin pour l'élection du Président et des membres du Conseil d'administration.

Clause existante

Art. 18 (t)

Un scrutin à bulletin secret a lieu si le Président ou un délégué le demande ou si cela est exigé selon l'un des règlements en vigueur comme cela est parfois le cas. Dans ce cas, le scrutin aura lieu avec un système de vote informatisé ou comme suit:

- (i) Il y a quatre bulletins de vote, représentant un, trois, quatre ou cinq votes.
- (ii) Les Membres de classe B avec une, trois ou cinq actions de classe B reçoivent un bulletin représentant le nombre de voix auxquelles ils ont droit.
- (iii) Les membres de classe B possédant 7 actions reçoivent deux bulletins de vote, l'un de trois voix et l'autre de quatre voix, représentant au total le nombre de voix auxquelles ils ont droit;
- (iv) Les Membres de classe B possédant neuf actions reçoivent deux bulletins, l'un de quatre voix et l'autre de cinq voix, représentant au total le nombre de voix auxquelles ils ont droit;
- (v) Les Membres de classe B possédant douze actions reçoivent trois bulletins, l'un de trois voix, le second de quatre voix et le dernier de cinq voix, représentant au total le nombre de voix auxquelles ils ont droit.

Changement proposé et justification

La méthode de scrutin choisie pour les élections suit les procédures de vote à bulletin secret décrites dans l'Article 18(t). Les membres de Classe B détenant sept (7), neuf (9) et douze (12) voix de votes reçoivent deux ou plus bulletins pour composer la totalité de leurs voix. Ceci semble être une solution pratique pour assurer que le vote de ces nations reste secret pendant le dépouillage des voix. Par exemple, s'il n'y avait que cinq bulletins de vote de 12 voix soumis, il serait plus aisé pour les scrutateurs d'identifier (ou de retrouver par la suite) pour quel(s) candidat(s) une nation avait voté.

Cependant, cette méthode permet aussi à ces nations de "partager" leurs voix, ce qui peut servir à une nation pour voter d'une manière qui n'avait pas été anticipée ou voulue. Swiss Tennis pense qu'il n'est pas acceptable que les plus grandes nations puissent exercer leurs droits de vote de cette manière. Les Nations qui ont moins de droits de vote n'ont pas la possibilité de partager leurs voix, et s'il avait été l'intention que les toutes les nations puissent partager leurs voix, les nations avec trois ou cinq voix de vote devraient être autorisée à utiliser des bulletins d'une ou deux voix.

De plus, le partage des voix lors d'une décision factuelle ou lors de l'élection présidentielle n'est pas pratiqué en démocratie: on est pour ou contre une motion ou en faveur du Candidat A ou du Candidat B.

Swiss Tennis propose donc que si un scrutin est effectué avec des bulletins de papier, il soit vérifié par une société indépendante de services professionnels ou par un notaire qui compte les voix et déclare les candidats élus sans qu'aucun délégué ou professionnel de l'ITF voie les bulletins. L'option d'utiliser un système de vote électronique sera conservée.

Résolution

Le Conseil décide ici d'amender la Constitution pour faire effet à ce qui suit:

- Un scrutin à bulletin secret lors d'une élection doit s'effectuer soit:
 - En utilisant un système de vote électronique (tel qu'utilisé actuellement); ou
 - En utilisant des bulletins de vote de 1, 3, 5, 7, 9 et 12 voix distribués aux membres de Classe B suivant le nombre de voix qu'ils possèdent. Les votes seront comptés et vérifiés par une organisation indépendante soumise à des obligations déontologiques (ex. juristes ou experts comptables) ou par un notaire désigné par le Conseil d'administration.

Pour éviter tout doute, le Conseil ne se propose pas d'éliminer le système de scrutin avec bulletins de papier décrit dans l'Article 18(t). Cette méthode pourrait toujours être utilisée une année sans élection, si un scrutin à bulletin secret est requis et que le système électronique ne fonctionne pas. Ceci évite à l'ITF d'encourir des frais en employant une société juridique en cas de faute technique.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration **soutient** la résolution proposée par la Fédération Suisse de Tennis (STF).

Le Conseil est d'accord avec la STF que l'introduction d'un bulletin de vote unique pour toutes les nations éliminera le risque de scrutin séparé pendant les élections, qui n'est l'intention de la Constitution. Le Conseil accepte également la proposition de la STF d'employer une société de services professionnels indépendante ou un notaire pour faciliter le scrutin et maintenir le secret du vote tout en garantissant la transparence et la crédibilité de ces procédures.

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – MANDAT DES DIRECTEURS

[Cette Résolution requiert une **majorité des 2/3** pour passer]

Résumé

Le Conseil d'administration **recommande** que l'AGA approuve une modification des situations dans lesquelles un individu est disqualifié en tant que membre du Conseil d'administration après avoir commis un délit de nature criminelle. Cette Résolution requiert une **majorité des 2/3** pour passer.

Justification

L'Article 21(k)(iii) a été révisé à l'AGA de 2015 pour stipuler qu'un membre du Conseil d'administration est disqualifié de ce poste si il ou elle «a été condamné pour un crime ou se voit infliger une peine privative de liberté».

Autrement dit, une condamnation pour tout délit de nature criminelle, quelle que soit sa nature.

Ceci implique qu'une peine d'incarcération disqualifie le directeur de remplir ses fonctions.

Il a été spécifiquement remarqué à ce moment là que de nombreuses affaires seraient couvertes à priori ne déclenchant pas généralement de disqualification, telles que des condamnations pour des délits vraiment mineurs, ou des 'crimes' qui ne seraient pas reconnus comme tels dans la plupart des pays (ex. consommation d'alcool, dérogation aux lois d'apartheid, conduire une voiture pour une femme). Par exemple, la clause, telle que rédigée, aurait couvert Mandela, bien qu'il serait illogique de suggérer que sa condamnation sous l'apartheid le rendait inapte à servir. Mais ceci avait été résolu à ce moment-là sur la base que le Conseil aurait la discrétion de lever cette disposition dans de tels cas.

Cependant, par erreur, quand la révision a été faite, le passage accordant cette discrétion au Conseil a été omis. Il est de l'avis du Conseil que cette erreur doit être rectifiée dès que possible pour refléter ce qui était toujours l'intention. Un directeur devrait être disqualifié dans le cas où il ou elle a été condamné pour un crime qui est reconnu comme tel dans la plupart des pays, et qui (a) est puni d'une période d'incarcération ou (b) selon l'opinion du Conseil (ou de son délégué, comme par exemple une Commission d'Éthique) signifie que le maintien de la présence de ce Directeur au Conseil causerait le discrédit de l'ITF. Ceci éviterait des décisions illogiques pouvant autrement faire l'objet d'appels positifs devant un tribunal. En outre, ceci est en ligne avec la jurisprudence de la CAS, qui stipule que les constitutions des fédérations internationales doivent être appliquées conformément aux principes juridiques en vigueur dans la plupart des entités juridiques où le sport est pratiqué, et non selon des clauses atypiques applicables uniquement dans un ou un tout petit nombre d'entités juridiques nationales.

Texte initial

CONSTITUTION ART 21

21. NOMINATION, ELECTION MANDAT DES DIRECTEURS

(k) L'office de membre du Conseil d'administration est déclaré vacant ipso facto quand CE membre:
[...]

(iii) a été condamné pour un crime DANS LE CAS OU CE CRIME CONSTITUERAIT UN DELIT DE NATURE CRIMINELLE DANS LA MAJORITE DES ENTITES JURIDIQUES DANS LESQUELLES LE SPORT EST PRATIQUE et / (A) CE MEMBRE se voit infliger une peine privative de liberté (SUSPENDUE OU NON) POUR CE CRIME; OU (B) SI LE CONSEIL (OU SON DELEGUE) EST DE L'OPINION QUE LA

CONDAMNATION SIGNIFIE QUE LA PRESENCE MAINTENUE DE CE MEMBRE AU CONSEIL CONDUIRAIT AU DISCREDIT DE L'ITF ; ou [...]

Résolution

L'AGA ici réunie décide d'amender la Constitution comme stipulé dans la présente Résolution.

Conformément à l'Article 32(b), l'AGA délègue ici au Conseil d'administration la responsabilité d'approuver le texte définitif de ces amendements (y compris les changements en résultant de la Constitution et des Règlements) pour appliquer cette Résolution.

Le Conseil détermine ici que cet amendement entrera en vigueur immédiatement, conformément à l'Article 32(c).

4. MEMBRES

MEMBRES

Note: Les demandes de candidatures comme membre de Classe B ou C, d'augmentation ou de diminution du nombre d'actions prennent effet à partir du 1er janvier 2019. Les expulsions, suspensions et réintégrations prennent effet immédiatement.

DEMANDES D'AUGMENTATION DU NOMBRE D' ACTIONS

Croatie

Examen d'une demande de la 'Croatia Tennis Association Ltd' d'**augmenter** son nombre d'actions de classe B de sept (7) à neuf (9).

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil **ne recommande pas l'acceptation** de cette demande.

Kazakhstan

Examen d'une demande de la Fédération de Tennis du Kazakhstan d'**augmenter** son nombre d'actions de classe B de cinq (5) à sept (7).

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil **recommande l'acceptation** de cette demande.

Portugal

Examen d'une demande de la '**Federacao Portuguesa de Tenis**' d'**augmenter** son nombre d'actions de classe B de trois (3) à cinq (5).

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil **recommande l'acceptation** de cette demande.

Ukraine

Examen d'une demande de la Fédération de Tennis d'Ukraine d'**augmenter** son nombre d'actions de classe B de trois (3) à cinq (5).

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil **recommande l'acceptation** de cette demande.

DEMANDES DE DIMINUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

Venezuela

Examen d'une demande de la 'Federación Venezolana de Tenis' d'une **diminution** de son nombre d'actions de classe B de trois (3) à une (1).

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil **recommande l'acceptation** de cette demande.

RESOLUTION TARDIVE – DEMANDE DE TRANSFERT D'UN MEMBRE DE CLASSE C A CLASSE B

Népal

Examen d'une demande de la Fédération de Tennis du Népal d'être transférée de Classe C en Classe B.

Les Résolutions parvenant en dehors des délais de préavis sont soumises à l'Article 17(b) of the Constitution.

L'Article 17(b) est reproduit ci-dessous:

- (b) Une Résolution dont le texte n'est pas soumis selon les délais ci-dessus, ne peut faire l'objet d'une délibération à une Assemblée générale annuelle que si une décision à cet effet est prise pour condition d'urgence par un vote à la majorité des 4/5. Si, après un vote sur l'examen ou non d'une résolution, a la suite duquel cette résolution obtient la majorité requise par la présente Constitution, la proposition est considérée comme adoptée.

Le Conseil **soutient l'acceptation** de cette résolution en retard.

Au cas où la résolution est passée conformément à l'Article 17(b):

Népal

Examen d'une demande de la Fédération de Tennis du Népal d'être transférée de Classe C en Classe B.

Le Conseil **recommande l'acceptation** de cette demande.

DEMISSION, SUSPENSION, RETRAIT ET EXPULSION DE MEMBRES

Conformément aux Articles 4 (d), 4 (g) et 4 (h) de la Constitution de l'ITF de 2018:

- (b) Tout Membre de classe B ou de classe C qui omet de payer sa cotisation deux ans de suite peut soit (i) être suspendu (par une résolution du Conseil votée à la majorité d'au moins les deux tiers des Membres) soit (ii) être expulsé (par une résolution du Conseil votée à la majorité d'au moins les deux tiers des Membres) et perdre ses actions dans la Société. Le Conseil d'administration décide si la sanction à proposer au Conseil est une suspension ou une expulsion. Toute proposition d'expulsion se fait sur préavis comme stipulé dans l'article 4(e) ci-dessous.
- (g) Les propositions de préavis de suspension (y compris celles résultant d'une suspension provisoire imposée conformément à l'Article 4(e) ou 4(f)) ou de fin d'affiliation, d'expulsion ou de réadmission comme Membre, à l'exception de la levée d'une suspension selon l'Article 5(f), doivent apparaître à l'ordre du jour de l'Assemblée générale au cours de laquelle ils sont mis aux voix.
- (h) Tout Membre faisant l'objet d'une suspension subit une interdiction de soumettre des résolutions, d'assister ou de voter à toute Assemblée générale de la Société ainsi que de participer aux compétitions officielles par équipes de la Société.

SUSPENSION DE MEMBRES

MEMBRES DE CLASSE B

Cameroun
Côte D'Ivoire
Soudan

MEMBRES DE CLASSE C

Afghanistan
Comores
Kiribati
Corée, DPR
Malawi
Tonga

Rapport du Conseil d'administration

C'est avec regret que le Conseil d'administration vous informe que les Membres de la Société ci-dessus doivent être **suspendus** pour avoir manqué au paiement de leurs cotisations annuelles deux années de suite.

COTISATIONS DE 2019

Les détails des cotisations de 2019 seront annoncés à l'Assemblée générale annuelle.

5. COUPE DAVIS ET FED CUP

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RÉFORMES DE LA COUPE DAVIS

[Cette résolution doit être adoptée à la **majorité des 2/3**]

Résumé

Le Conseil d'administration **recommande** à l'AGM d'approuver cette Résolution relative à la réforme du format de la compétition de Coupe Davis.

Principe de base

Cette résolution définit les principes des modifications qui devront être apportées au Règlement de la Coupe Davis en 2019 afin de donner naissance au nouveau format de la Coupe Davis by BNP Paribas.

Conformément à l'Article 27(d) de la Constitution, les principes des changements sont présentés pour approbation. Suite à l'approbation par le Conseil de l'ITF, le Conseil d'administration approuvera la formulation du Règlement de la Coupe Davis, apportant par la suite les modifications nécessaires pour permettre l'entrée en vigueur des principes décidés par le Conseil de l'ITF.

Les principales modifications proposées sont les suivantes :

- Introduction d'une grande Finale de la Coupe Davis à 18 équipes qui se déroulera dans un premier temps par poules, puis par élimination directe, pour couronner le vainqueur de la Coupe Davis ;
- Introduction d'un tour qualificatif à 24 équipes organisé selon un format par élimination directe au cours de rencontres disputées à domicile et à l'extérieur, pour sélectionner 12 des équipes qui participeront à la grande Finale de la Coupe Davis ; et
- Révision de la structure de la compétition dans les Groupes de zone pour obtenir le nombre d'équipes adéquat pour alimenter le tour qualificatif.

Les détails de ces modifications sont exposés ci-dessous :

- Section 1 - Nouvelle grande Finale de la Coupe Davis
- Section 2 - Tours qualificatifs
- Section 3A - Groupes I et II
- Section 3B - Groupes III et IV
- Section 4 - Ensemble de la compétition
- Section 5 - Réglementations commerciales

En conséquence de l'ampleur des changements proposés, le Règlement a été révisé et réorganisé de manière à les clarifier. Pendant ce processus, certaines modifications supplémentaires ont été identifiées. S'agissant des changements majeurs du Règlement actuel ou des opérations pratiques existantes, ils sont décrits à la Section 6.

Les éventuels changements votés séparément lors de l'Assemblée Générale de 2018 seront intégrés (dans la mesure où ils sont compatibles avec le nouveau format) et ne sont donc pas mentionnés ici.

Cette résolution utilise la terminologie la plus précise et la plus descriptive sur le plan technique. Toutefois, les termes exacts pourraient changer dans le Règlement final.

Résolution

L'AGM décide d'approuver les modifications apportées au Règlement de la Coupe Davis exposées en principe dans la présente résolution.

Conformément à l'Article 27(d), le Conseil d'administration procédera aux modifications nécessaires pour permettre l'entrée en vigueur des principes exposés.

Ces changements seront appliqués au cours de la compétition de 2019, excepté lorsque la résolution stipule que le changement interviendra à partir de 2020, auquel cas la modification n'entrera en vigueur qu'à partir de la compétition de cette même année.

SECTION 1 GRANDE FINALE DE LA COUPE DAVIS

Résumé

La grande Finale de la Coupe Davis sera un événement d'une durée d'une semaine qui se déroulera sur quatre tours (un tour par poules et trois tours par élimination directe : Quarts de finale, Demi-finales et Finale) afin de désigner le vainqueur de la Coupe Davis.

Les éventuelles modifications du Règlement actuel du Groupe mondial sont précisées ci-dessous. Afin d'éviter tous les doutes, les parties du Règlement actuel qui ne sont pas mentionnées resteront inchangées pour la grande Finale de la Coupe Davis. Dans les situations où le Règlement devra être modifié en 2019 (en tant qu'année de transition), le Règlement qui entrera en vigueur à partir de 2020 est également détaillé ci-dessous.

En outre, les spécifications concernant les aménagements opérationnels qui seraient normalement demandés aux nations hôtes seront décrites dans le contrat avec l'organisateur de l'événement et ne figureront donc pas dans le Règlement.

Gouvernance

- Le Conseil peut désigner un organisateur de la grande Finale de la Coupe Davis qui prendra en charge certaines de ses responsabilités en relation avec l'organisation de l'événement. Dans ce cas, un Comité d'orientation sera mis en place afin de superviser l'orientation stratégique de la grande Finale de la Coupe Davis et de gérer le partenariat entre l'ITF et l'organisateur tiers. [À titre d'information, le Comité d'orientation sera constitué de deux représentants de l'ITF, d'un représentant des organisateurs et d'un ancien joueur.] L'organisateur désignera un Directeur du tournoi.
- Le Comité de la Coupe Davis et le Directeur exécutif de l'ITF conserveront leurs tâches et responsabilités en ce qui concerne la gestion de la compétition et pour la grande Finale de la Coupe Davis, elles incluront les fonctions de liaison et de conseil au Comité d'orientation et au Directeur du tournoi.

Composition

- Les 18 nations participant au tour de poules de la finale de la Coupe Davis comprendront :
 - les quatre demi-finalistes de l'année précédente (c'est-à-dire pour 2019, les quatre demi-finalistes de 2018) ;
 - les 12 nations gagnantes des rencontres qualificatives de cette même année ; et
 - deux nations invitées.
- Invitations :
 - Les nations invitées seront sélectionnées par le Comité d'orientation parmi toutes les nations ayant participé à la compétition au cours de l'année, sous réserve des critères suivants :
 - la nation devra être classée parmi les 50 premières en Coupe Davis ; ou
 - la nation devra inclure un ou plusieurs joueurs de simple classés parmi les 10 premiers à l'ATP, selon le classement ATP de fin d'année publié le lundi suivant la finale de l'ATP World Tour ;
 - Les nations invitées seront sélectionnées au plus tard pendant la semaine de la grande Finale de la Coupe Davis de l'année précédente, avant le tirage au sort du tour qualificatif. Les équipes invitées ne devront pas avoir participé au tour qualificatif ni aux Groupes de zones au cours de cette même année.

- Têtes de série :
 - Six Nations sont placées en tête de série. Les têtes de série numéro 1 et 2 seront les finalistes de l'année précédente et les têtes de série 3 à 6 seront déterminées en fonction du dernier classement des nations en Coupe Davis ;
 - La sélection des têtes de série sera faite par le Comité de la Coupe Davis en fonction du classement le plus récent des nations en Coupe Davis au moment du tirage au sort ;

Tirage au sort pour la grande Finale de la Coupe Davis

- Tirage au sort de la phase de poules :
 - Le tirage au sort des poules interviendra au plus tard 5 mois avant la grande Finale, afin de déterminer la composition des poules.
 - Les têtes de série sont tirées au sort et placées comme suit :
 - Les têtes de série 1 à 6 seront placées respectivement dans les Groupes A à F.
 - Les autres nations seront classées de 7 à 18 en fonction du classement le plus récent des nations en Coupe Davis ;
 - Les nations 7 à 12 seront affectées par tirage au sort dans les Groupes A à F, en position 2 ;
 - Les nations 13 à 18 seront affectées par tirage au sort dans les Groupes A à F, en position 3 ;
- Tirage au sort des quarts de finale :
 - Le tirage au sort des quarts de finale se déroulera en même temps que le tirage au sort de la composition des poules, comme suit :
 - Le tirage au sort des quarts de finale comprendra les six gagnants des Groupes A à F et les deux meilleures nations classées deuxièmes dans les Groupes A à F ;
 - Les nations qualifiées pour les quarts de finale seront placées ou tirées au sort, comme suit :
 - Le gagnant du Groupe A sera placé sur la ligne 1
 - Le gagnant du Groupe B sera placé sur la ligne 8
 - Les deux nations les mieux classées en deuxième position de leur poule seront placées sur les lignes 2 et 7. Si l'une ou l'autre des nations ayant terminé parmi les meilleures deuxièmes de leur poule est issue du Groupe A ou du Groupe B, elle sera placée dans la section opposée du tableau ;
 - Les gagnants des Groupes C et D seront placés sur les lignes 3 et 6
 - Les gagnants des Groupes E et F seront placés sur les lignes 4 et 5

Questions d'ordre opérationnel

- La grande Finale de la Coupe Davis sera organisée dans un site fixe.

Événements et réceptions au cours des rencontres

- Les réunions des capitaines se dérouleront comme suit :
 - Une seule réunion pour le tour de poules de la finale de la Coupe Davis, rassemblant tous les capitaines ;
 - Pour les quarts de finale, les demi-finales et la finale, à la discrétion du juge-arbitre ;

- Les joueurs et les capitaines devront assister aux événements et obligations médiatiques suivants :
 - Cérémonie d'ouverture ;
 - Cérémonie de clôture (les deux nations finalistes seulement) ;
 - Cérémonie de remise des trophées/clôture (les deux nations finalistes seulement) ;
 - Avant l'événement : Deux activités promotionnelles/médiatiques distinctes (d'une durée maximale de deux heures en tout) ;
 - Le lendemain de la finale : Les vainqueurs (tous les joueurs et le capitaine) devront se rendre disponibles pendant une durée maximale de quatre heures pour des activités médiatiques et promotionnelles ;
 - Interviews avec la télévision et la presse après chaque match ;

Format du jeu

- L'événement se déroulera sur une semaine ;
- Il comprendra les tours suivants :
 - un groupe de poules de la Coupe Davis rassemblant 18 nations, divisées en six poules comprenant chacune trois nations ;
 - tours par élimination directe :
 - un tour de quart de finale disputé par huit nations (c'est-à-dire les six nations premières de leur groupe de poule respectif et les deux meilleures nations classées deuxièmes, sélectionnées en fonction de leur performance au cours de la phase de poules et soumises aux règles de calcul à rebours définies ci-dessous à la rubrique « Détermination du résultat d'une rencontre ») ;
 - un tour de demi-finales ; et
 - une finale ;
- Chaque rencontre comprendra deux matchs de simple et un match de double, disputés en une journée ;
- Format du jeu :
 - Simples - au meilleur des trois sets avec jeu décisif ;
 - Doubles - au meilleur des trois sets avec jeu décisif, règle des avantages classiques appliquée ;

Composition et sélection des équipes

- Chaque nation participante devra communiquer la composition de son équipe à l'ITF au plus tard 10 jours avant le lundi de la semaine de l'événement ;
- La composition des équipes devra inclure un capitaine non-joueur et trois à cinq joueurs, ou un capitaine joueur et deux à quatre joueurs. Les joueurs devront être désignés par ordre de mérite, sans spécifier quels joueurs participeront aux matchs de simple/double ;
- La composition des équipes pourra être modifiée dans les circonstances suivantes :
 - Jusqu'à l'échéance de 10 jours ;
 - Deux joueurs peuvent être remplacés jusqu'à midi (heure locale du site du déroulement des phases des poules) la veille du début prévu de la phase des poules ;
 - Le capitaine non-joueur peut être remplacé à tout moment avant la première rencontre disputée par sa nation ;
- Chaque capitaine doit communiquer au juge-arbitre le nom de ses deux joueurs de simple (par ordre de mérite) et de ses deux joueurs de double au plus tard une heure avant l'heure

prévue de début de chaque rencontre à laquelle ils participent (aussi bien lors des phases de poules que des tours par élimination directe) ;

- La sélection des joueurs de simple ne peut pas être modifiée, sauf pour raisons disciplinaires ou par suite d'une maladie, d'un accident ou d'une autre perturbation inévitable (selon la règle actuelle 35(c)(i)) ;
- La composition de l'équipe de double peut être changée jusqu'à 15 minutes après la conclusion du second match de simple. Les changements intervenant pour raisons disciplinaires ou pour cause de maladie, d'accident ou d'autre perturbation inévitable peuvent s'effectuer selon les règles 35(d)(i) et (iii) actuelles ;

Déroulement des rencontres

- Les heures de début et de fin du jeu doivent être convenues de sorte à pouvoir achever le programme chaque jour dans des conditions raisonnables. Le programme tiendra compte des meilleurs intérêts des équipes dans la mesure du possible, sous réserve que cela ne nuise pas à l'équité de la programmation et de la participation à l'événement (ce critère remplaçant les heures spécifiques actuellement stipulées dans la règle 40(b)-(e)) ;
- Sauf décision contraire du juge-arbitre, il y aura un intervalle de :
 - 20 minutes entre les deux matchs de simple ;
 - 30 minutes entre le second match de simple et le match de double ;
- L'ordre du jeu pour chaque rencontre sera le suivant (sur une journée) :
 - match de simple (joueur numéro un contre joueur numéro un)
 - match de simple (joueur numéro deux contre joueur numéro deux)
 - match de double

Détermination du résultat d'une rencontre

Scores - Matches de poules de la finale de la Coupe Davis

- La nation qui remporte la majorité des matchs d'une rencontre sera déclarée gagnante, et se verra décerner un point ;
- Les classements finaux de chaque groupe seront déterminés par la première des méthodes suivantes qui sera applicable (dans cet ordre) :
 - Le plus grand nombre de victoires ;
 - Si trois (3) nations terminent à égalité, l'ordre suivant s'appliquera :
 - toute nation n'ayant pas affronté les deux (2) autres nations sera automatiquement éliminée ;
 - le plus fort pourcentage de matchs gagnés ;
 - le plus fort pourcentage de sets gagnés ;
 - le plus fort pourcentage de jeux gagnés ; et enfin
 - les positions des nations au classement des nations de la Coupe Davis publié le lundi de la semaine de la grande Finale de la Coupe Davis.
 - Dès que le processus décrit ci-dessus permettra de désigner une (1) nation supérieure (première place) ou une (1) nation inférieure (troisième place) et que les deux (2) autres nations seront à égalité, la rencontre entre ces deux (2) nations sera divisée en fonction des palmarès en tête-à-tête ;

- Les deux meilleures nations classées deuxièmes, ainsi que les deux nations classées 17ème et 18ème, seront sélectionnées selon la même méthode décrite ci-dessus en ce qui concerne les positions dans les groupes. Toutefois, les rencontres en tête-à-tête ne seront jamais prises en compte et le processus se poursuivra jusqu'à ce que les deux nations soient sélectionnées ;

Score - Finale de la Coupe Davis - tours par élimination directe

- Dans les rencontres de quarts de finale, de demi-finales et de finale, la nation remportant la majorité des matchs sera déclarée gagnante ;

Politique relative aux rencontres sans enjeu

- Phase de poules :
 - Tous les matchs de poules doivent être disputés, sauf s'ils sont annulés par le juge-arbitre en raison d'une perturbation inévitable et que le résultat de la rencontre est déjà connu ;
- Quarts de finale et demi-finales :
 - Si le deuxième match est décisif, le match de double doit malgré tout être disputé au meilleur des trois sets avec jeu décisif, sauf en cas d'annulation par le juge-arbitre en raison d'une perturbation inévitable, si le résultat de la rencontre est déjà connu ;
- Finale :
 - Si le second match de simple est décisif, le match de double ne sera pas disputé. La cérémonie de clôture et la remise des trophées se dérouleront immédiatement après le second match de simple.

Résultats de la finale de la Coupe Davis

- Les demi-finalistes seront automatiquement qualifiés pour la grande Finale de la Coupe Davis de l'année suivante ;
- Les deux nations classées à la 17ème et à la 18ème places seront reléguées dans les Groupes de zones l'année suivante. Leur placement dans ces groupes sera déterminé en fonction des règles relatives aux Groupes de zones, définies ci-dessous. Si une nation était invitée et issue d'un groupe inférieur au Groupe I, elle sera reléguée dans ce groupe.
- Les autres nations pourront participer au tour qualificatif l'année suivante.

Retrait d'une équipe pour la finale de la Coupe Davis

- Si une nation se retire après le tour des quarts de finale, elle :
 - sera soumise à la réglementation actuelle concernant les retraits, laquelle inclut l'inéligibilité pour l'année suivante, sauf décision différente par la commission interne d'arbitrage (réglementation 14(a) actuelle) ;
 - ne participera à aucun niveau de la compétition au cours de la même année ;

- Si une nation se retire après le tour qualificatif, mais avant la finale :
 - Le Comité de la Coupe Davis remplacera cette nation par la nation la plus haut classée qui a perdu sa rencontre qualificative en Coupe Davis, sauf si le Comité de la Coupe Davis détermine qu'il n'est pas possible de combler cette position ;
 - Si le Comité de la Coupe Davis décide de remplacer la nation qui se retire :
 - La place dans une rencontre du Groupe I que la nation remplaçante devait occuper pourra être comblée par le Comité de la Coupe Davis, sauf si ce dernier détermine qu'il n'est pas possible de combler cette position ; Cela inclura (sans s'y limiter) la prise en compte de la date du retrait, les implications en termes de coûts pour les nations remplaçantes et les répercussions pour la nation qui aurait dû affronter cette nation susceptible d'être sélectionnée pour participer à la grande Finale de la Coupe Davis. Cela est dû au fait que de nombreux scénarios différents peuvent se présenter, et qu'il n'est pas possible de créer une disposition adaptée à chaque cas dans le Règlement ;

- Si une nation se retire en cours d'événement :
 - Elle sera déclarée forfait et chaque rencontre restante sera comptabilisée comme une défaite directe ;

 - Si la commission interne d'arbitrage décide que la nation est admissible à participer, à sa discrétion *actuelle* selon la règle 14(a), elle aura le pouvoir *supplémentaire* de classer la nation parmi l'une des deux équipes automatiquement reléguées dans les Groupes de zone pour l'année suivante (sauf si son retrait résulte d'un événement de force majeure ou d'une autre situation inévitable que la commission interne d'arbitrage considère comme acceptable).

SECTION 2 QUALIFICATIONS

Résumé

Les qualifications pour la Coupe Davis se joueront au cours d'un tour de rencontres à domicile et à l'extérieur disputé sur deux journées consécutives entre 24 nations pour désigner les 12 nations qui participeront à la grande Finale de la Coupe Davis et les 12 nations qui participeront aux Groupes de zones.

Toutes les règles et les normes du Règlement actuel qui s'appliquent au Groupe mondial s'appliqueront aux qualifications pour le Groupe mondial, à l'exception des situations décrites ci-dessous. Dans les situations où le Règlement devra être modifié en 2019 (en tant qu'année de transition), le Règlement qui entrera en vigueur à partir de 2020 est également détaillé ci-dessous.

Composition

- 2019 :
 - les quatre perdants des quarts de finale en 2018 ;
 - les huit gagnants des rencontres par élimination directe du Groupe mondial en 2018 ; et
 - les 12 nations possédant le classement le plus élevé (selon le classement des nations en Coupe Davis) dans le Groupe de zone I :
 - Europe/Afrique : 6
 - Amériques : 3
 - Asie/Océanie : 3 ;
- À partir de 2020 :
 - Les quatre perdants des quarts de finale de l'année précédente ;
 - Les huit nations classées de la 9ème à la 16ème place au cours des phases de poule de la finale de la Coupe Davis de l'année précédente ;
 - Les 12 nations gagnantes des rencontres du Groupe de zone I au cours de l'année précédente ;
- Têtes de série :
 - 2019 : les quatre perdants des quarts de finale et les huit nations ayant disputé les rencontres par élimination directe du Groupe mondial seront classées têtes de série en fonction du tout dernier classement des nations en Coupe Davis ;
 - À partir de 2020 : les 12 nations les mieux classées seront désignées têtes de série ;
 - Les têtes de série seront placées par ordre consécutif sur chaque ligne impaire, par ex. la tête de série 1 sur la ligne 1, la tête de série 2 sur la ligne 3, la tête de série 3 sur la ligne 5, etc.
 - Les autres nations seront placées dans le tableau par tirage au sort pour affronter une nation tête de série ;

Tirage au sort :

- Le Comité de la Coupe Davis tirera au sort le tableau des qualifications pour le tour qualificatif de la Coupe Davis au plus tard trois jours après la fin de la Finale de la Coupe Davis ;
- En 2019, le tirage au sort des qualifications interviendra au cours de la troisième semaine de septembre, sauf si les rencontres de barrage d'octobre sont pertinentes pour déterminer les 12 nations du Groupe I les mieux classées ;
- Si deux nations ont précédemment été tirées au sort pour s'affronter au cours de deux années consécutives dans tout tableau pour les rencontres disputées à domicile et à l'extérieur (c'est-à-dire, à l'exclusion des quarts de finale, des demi-finales et de la finale de

la grande Finale de la Coupe Davis), elles seront placées dans deux moitiés différentes du tableau des qualifications.

Séquence des rencontres à domicile et à l'extérieur

- Le site qui accueillera les rencontres qualificatives pour la Coupe Davis sera déterminé par la nation qui a le choix du terrain, selon les dispositions actuelles régissant le choix du terrain dans la règle 27. Toute rencontre entre ces deux nations au cours de la finale de la Coupe Davis ne sera pas prise en compte aux fins du choix du terrain ;
- À partir de 2020, le questionnaire devra être remis deux semaines après le tirage au sort du tour qualificatif ;
- Les rencontres devront se disputer un vendredi / samedi (sous réserve des exceptions accordées par le Comité) ;

Événements et réceptions au cours des rencontres

- Le seul changement apporté aux événements et réceptions organisés avant ou pendant les rencontres tient au fait que la cérémonie de présentation des équipes ne devrait pas se dérouler, sauf si les deux nations en conviennent (comme ce fut le cas lors des essais organisés en 2018). Si elle est organisée, elle doit intervenir le deuxième jour ;

Format du jeu

- 12 rencontres par élimination directe disputées à domicile et à l'extérieur par 24 nations (chaque nation disputant une rencontre). Les 12 gagnants se qualifient pour la grande Finale de la Coupe Davis de cette même année. Les 12 perdants participeront aux Groupes de zones au cours de cette même année (comme détaillé dans la section consacrée aux Groupes de zones I et II ci-dessous) ;
- Chaque rencontre comprendra quatre matchs de simple et un match de double, disputés sur deux jours ;
- Format du jeu :
 - Simples - au meilleur des trois sets avec jeu décisif ;
 - Doubles - au meilleur des trois sets avec jeu décisif, règle des avantages classiques appliquée ;

Composition et sélection des équipes

- La composition des équipes devra inclure un capitaine non-joueur et trois à cinq joueurs, ou un capitaine joueur et deux à quatre joueurs ;
- Le règlement relatif à la sélection des joueurs et aux éventuelles modifications qui peuvent y être apportées reste inchangé, si ce n'est que comme le match de double se disputera le même jour que le troisième simple, l'échéance pour les modifications des participants au troisième match de simple est au plus tard 10 minutes après la fin du match de double.

Déroulement des rencontres

- Ces changements s'entendent conformément aux essais de 2018 pour les Groupes I et II ;
- Début et fin du jeu :
 - Il doit s'écouler au moins vingt (20) heures entre le commencement des matchs du premier jour et le commencement des matchs du deuxième jour ;

- Six heures de jour sont nécessaires le premier jour pour les rencontres disputées en plein air (quelle que soit la surface), et huit heures de jour sont nécessaires le deuxième jour ;
- En cas d'utilisation d'un éclairage artificiel ou de rencontre sur court couvert, le premier match de simple doit commencer à 18 heures au plus tard les deux jours ;
- Sauf décision contraire du juge-arbitre, il y aura un intervalle entre les matchs de :
 - 20 minutes entre deux matchs de simple disputés le même jour (comme c'est le cas actuellement) ;
 - 30 minutes entre tout match de simple et le match de double disputés le même jour ;
- L'ordre du jeu pour chaque rencontre sera le suivant :

Premier jour :

 1. match de simple (joueur numéro un contre joueur numéro deux ; ordre déterminé par le tirage au sort de la rencontre)
 2. Match de simple (entre les deux autres joueurs de simple de chaque équipe)

Deuxième jour :

 3. match de double
 4. match de simple (joueur numéro un contre joueur numéro un)
 5. match de simple (joueur numéro deux contre joueur numéro deux)

Détermination du résultat d'une rencontre

Politique relative aux rencontres sans enjeu

- Ces changements s'entendent conformément aux essais de 2018 pour les Groupes I et II ;
- Si le troisième match (double) est décisif :
 - seul le quatrième match devra être disputé ;
 - le cinquième match ne sera pas disputé, sauf si les deux nations en conviennent et si le juge-arbitre est d'accord ;
- Si le quatrième match (troisième simple) est décisif :
 - le cinquième match ne sera pas disputé, sauf si les deux nations en conviennent et si le juge-arbitre est d'accord ;
 - si le quatrième match ne se termine pas (pour cause de blessure, etc.), le juge-arbitre pourra demander aux deux nations de disputer le cinquième match ;
- Tout match sans enjeu disputé conformément aux règles ci-dessus se déroulera au meilleur des trois sets, avec jeu décisif prolongé en 10 points à la place du troisième set et application normale de la règle des avantages.

Promotion/relégation

- Les gagnants participeront à la grande Finale de la Coupe Davis la même année ;
- Les perdants participeront aux Groupes de zones (selon la réglementation relative à la composition des Groupes de zones détaillée ci-dessous) la même année ;

Retrait d'une équipe qualifiée

- Si une nation se retire après le tour qualificatif, elle :
 - sera soumise à la réglementation actuelle concernant les retraits, laquelle inclut l'inéligibilité pour l'année suivante, sauf décision différente par la commission interne d'arbitrage (réglementation 14(a) actuelle) ;
 - ne participera à aucun niveau de la compétition au cours de la même année ;
- Si une nation se retire après le tour qualificatif, mais avant la grande finale :
 - Le Comité de la Coupe Davis remplacera cette nation par la nation la plus haut classée du Groupe I, sauf si le Comité de la Coupe Davis détermine qu'il n'est pas possible de combler cette position ;

SECTION 3 GROUPES DE ZONE

Résumé

Trois zones seront conservées, chacune comprenant des nations de chacune des trois zones géographiques (Europe-Afrique, Amériques et Asie-Océanie), qui disputeront des rencontres par élimination directe à domicile et à l'extérieur dans les Groupes I et II et des événements par poules dans les Groupes III et IV (et inférieurs, le cas échéant), sur une semaine. Si nécessaire en raison du nombre d'équipes, le Comité de la Coupe Davis pourra créer un groupe de niveau inférieur supplémentaire dans la région concernée.

La section ci-dessous détaille les modifications qui seront apportées au Règlement qui s'applique aux Groupes de zones. Tout ce qui n'est pas détaillé ci-dessous restera inchangé.

SECTION 3A Groupes I et II

Composition

- Les Groupes I et II comprendront chacun 24 nations, conformément aux quotas suivants :
 - Europe/Afrique : 12
 - Amériques : 6
 - Asie/Océanie : 6

 - En 2019, la composition sera la suivante :
 - Groupe I
 - 24 nations sélectionnées par le Comité de la Coupe Davis pour remplir les quotas de chaque zone en fonction du classement le plus récent des nations en Coupe Davis parmi:
 - les nations ayant perdu leur rencontre qualificative ;
 - toutes les nations restantes, y compris celles qui n'auront pas terminé la compétition 2018 dans le Groupe I.

 - Groupe II
 - 24 nations sélectionnées par le Comité de la Coupe Davis pour remplir les quotas de chaque zone en fonction du classement le plus récent des nations en Coupe Davis :

 - À partir de 2020, la composition sera la suivante :
 - Groupe I
 - 24 nations sélectionnées par le Comité de la Coupe Davis pour remplir les quotas de chaque zone en fonction du classement le plus récent des nations en Coupe Davis, parmi :
 - les 12 nations perdantes des rencontres qualificatives cette même année ;
 - les 12 nations gagnantes des rencontres du Groupe II au cours de l'année précédente ;
 - les deux équipes les moins bien placées au cours de la phase de poules de l'année précédente.
- Si moins de 6 nations (en Europe / Afrique) ou 3 nations (aux Amériques et en Asie / Océanie) sont issues de la phase de poules de la Finale de la Coupe Davis et des rencontres qualificatives, le Comité de la Coupe Davis sélectionnera des nations supplémentaires dans le Groupe II afin d'atteindre le quota des Groupes de zones. Cette sélection sera basée sur le classement le plus récent des nations en Coupe Davis ;

- S'il y a plus de 6 nations (en Europe / Afrique) ou plus de 3 nations (aux Amériques et en Asie / Océanie) issues de la phase de poules de la Finale de la Coupe Davis et des rencontres qualificatives, le Comité de la Coupe Davis sélectionnera la ou les nation(s) qui devra (devront) participer au Groupe II, afin de ne pas dépasser le quota du Groupe de zones. Cette sélection sera basée sur le classement le plus récent des nations en Coupe Davis ;
 - Groupe II
 - 24 nations sélectionnées par le Comité de la Coupe Davis pour remplir les quotas de chaque zone en fonction du classement le plus récent des nations en Coupe Davis, parmi :
 - les 12 nations perdantes de leurs rencontres du Groupe I au cours de l'année précédente ;
 - les 12 nations gagnantes des rencontres du Groupe III au cours de l'année précédente ;
 - les éventuelles nations qui ont été placées dans le Groupe II par le Comité de la Coupe Davis après la finalisation de chaque Groupe de zone I au cours de cette même année ;

Si le quota du Groupe de zone n'est pas rempli, le Comité de la Coupe Davis sélectionnera des nations supplémentaires dans le Groupe de zone III afin d'atteindre le quota du Groupe de zone. Cette sélection sera basée sur le classement le plus récent des nations en Coupe Davis ;
- La composition des Groupes de zone I et inférieurs sera déterminée par le Comité de la Coupe Davis au plus tard trois jours ouvrables après les rencontres qualificatives.

Tirage au sort

- Le Comité de la Coupe Davis procédera aux tirages au sort des Groupes I et II au plus tard trois jours après les rencontres qualificatives ;
- Si deux nations ont précédemment été tirées au sort pour s'affronter au cours de deux années consécutives dans tout tableau pour les rencontres disputées à domicile et à l'extérieur (c'est-à-dire, à l'exclusion des quarts de finale, des demi-finales et de la finale de la grande Finale de la Coupe Davis), elles seront placées dans deux moitiés différentes du tableau ;
- Têtes de série :
 - Europe/Afrique I & II :
 - 6 nations seront classées têtes de série et placées comme suit :
 - Tête de série 1 sur la ligne 1, tête de série 2 sur la ligne 3, tête de série 3 sur la ligne 5, tête de série 4 sur la ligne 7, tête de série 5 sur la ligne 9 et tête de série 6 sur la ligne 11
 - Les nations 7 à 12 seront tirées au sort et placées de manière aléatoire.
 - Amériques et Asie/Océanie I & II
 - 3 nations seront classées têtes de série dans chaque groupe et placées comme suit :
 - Tête de série 1 sur la ligne 1 ; tête de série 2 sur la ligne 3 ; tête de série 3 sur la ligne 5
 - Les nations 4 à 6 seront tirées au sort et placées de manière aléatoire.
- La disposition qui place deux nations ou plus issues d'Afrique dans deux moitiés différentes du tableau du Groupe II Europe / Afrique sera supprimée ;

Séquence des rencontres à domicile et à l'extérieur

- Le site qui accueillera les rencontres des Groupes I et II sera déterminé par la nation qui a le choix du terrain, selon les dispositions actuelles régissant le choix du terrain dans la règle 27 ;
- Le questionnaire correspondant aux rencontres des Groupes I et II devra être remis :
 - Pour le Groupe I, 80 jours avant la rencontre ;
 - Pour le Groupe II, la nation hôte devra indiquer à l'ITF au plus tard cinq (5) jours après le tirage au sort du Groupe II si la rencontre se déroulera en avril ou en septembre ;
 - Si la nation hôte choisit le mois d'avril, le questionnaire devra être remis 15 jours après le tirage au sort. Si la nation hôte choisit le mois de septembre (ou en l'absence de notification), le questionnaire devra être remis 80 jours avant la rencontre ;
 - Si une nation hôte n'informe pas l'ITF de sa sélection pour sa rencontre avant la date indiquée, la rencontre se déroulera en septembre ;
- Dates des rencontres :
 - Les rencontres organisées en avril devront se disputer un vendredi / samedi (sous réserve des exceptions accordées par le Comité) ;
 - Les rencontres organisées en septembre pourront se dérouler un vendredi / samedi ou un samedi / dimanche à la discrétion de la nation hôte. La nation hôte doit confirmer les dates de la rencontre trois mois à l'avance. Si elle n'envoie pas de confirmation dans ce délai, la rencontre se déroulera par défaut un vendredi / samedi ;

Événements et réceptions au cours des rencontres

- Le seul changement apporté aux événements et réceptions organisés avant ou pendant les rencontres tient au fait que la cérémonie de présentation des équipes n'aura pas lieu, sauf si les deux nations en conviennent (comme ce fut le cas lors des essais organisés en 2018). Si elle est organisée, elle doit intervenir le deuxième jour.

Format du jeu

- Comme c'est le cas actuellement dans le cadre des essais 2018 pour les Groupes I et II, les rencontres des Groupes I et II se disputeront selon un format à domicile et à l'extérieur et se composeront de quatre matchs de simple et d'un match de double ;
- Format du jeu :
 - Simples - au meilleur des trois sets avec jeu décisif ;
 - Doubles - au meilleur des trois sets avec jeu décisif, avec application normale de la règle des avantages ;
- Les matchs se disputeront sur deux journées ;

Composition et sélection des équipes

- La composition des équipes devra inclure un capitaine non-joueur et trois à cinq joueurs, ou un capitaine joueur et deux à quatre joueurs ;
- La réglementation concernant la sélection des joueurs et les éventuelles modifications qui peuvent y être apportées reste la même qu'au cours des essais 2018. En d'autres termes, le Règlement actuel reste en vigueur, si ce n'est que comme le match de double se disputera

le même jour que le troisième simple, l'échéance pour les modifications des participants au troisième match de simple est au plus tard 10 minutes après la fin du match de double.

Déroulement des rencontres

- Ces changements s'entendent conformément aux essais de 2018 pour les Groupes I et II ;
- Début et fin du jeu ;
 - Il doit s'écouler au moins 20 heures entre le commencement des matchs du premier jour et le commencement des matchs du deuxième jour ;
 - Six heures de jour sont nécessaires le premier jour pour les rencontres disputées en plein air (quelle que soit la surface), et huit heures de jour sont nécessaires le deuxième jour ;
 - En cas d'utilisation d'éclairage artificiel ou en cas de rencontre sur court couvert, le premier match de simple doit commencer à 18h00 au plus tard les deux jours ;
- Sauf décision contraire du juge-arbitre, il y aura un intervalle entre les matchs de :
 - 20 minutes entre deux matchs de simple disputés le même jour (comme c'est le cas actuellement) ;
 - 30 minutes entre tout match de simple et le match de double disputés le même jour ;
- L'ordre du jeu pour chaque rencontre sera le suivant :

Premier jour :

1. match de simple (joueur numéro un contre joueur numéro deux ; ordre déterminé par le tirage au sort de la rencontre)
2. Match de simple (entre les deux autres joueurs de simple de chaque équipe)

Deuxième jour :

3. match de double
4. match de simple (joueur numéro un contre joueur numéro un)
5. match de simple (joueur numéro deux contre joueur numéro deux)

Détermination du résultat d'une rencontre

Politique relative aux rencontres sans enjeu

- Ces changements s'entendent conformément aux essais de 2018 pour les Groupes I et II ;
- Si le troisième match (double) est décisif :
 - seul le quatrième match devra être disputé ;
 - le cinquième match ne sera pas disputé, sauf si les deux nations en conviennent et si le juge-arbitre est d'accord ;
- Si le quatrième match (troisième simple) est décisif :
 - le cinquième match ne sera pas disputé, sauf si les deux nations en conviennent et si le juge-arbitre est d'accord ;
 - si le quatrième match ne se termine pas (pour cause de blessure, etc.), le juge-arbitre pourra demander aux deux nations de disputer le cinquième match ;
- Tout match sans enjeu disputé conformément aux règles ci-dessus se déroulera au meilleur des trois sets, avec jeu décisif prolongé en 10 points à la place du troisième set ;

Promotion et relégation

- Les 12 nations gagnantes de leurs rencontres du Groupe I participeront aux rencontres qualificatives l'année suivante ;
- Les 12 nations perdantes de leurs rencontres du Groupe de zone I pourront être reléguées dans le Groupe II l'année suivante, sous réserve des éventuels ajustements nécessaires apportés par le Comité de la Coupe Davis pour satisfaire les quotas de zones ;
- Les 12 nations gagnantes de leurs rencontres du Groupe de zone II pourront être promues dans le Groupe I l'année suivante, sous réserve des éventuels ajustements nécessaires apportés par le Comité de la Coupe Davis pour satisfaire les quotas de zones ;
- Les 12 nations perdantes de leurs rencontres du Groupe II pourront être reléguées dans le Groupe III l'année suivante, sous réserve des éventuels ajustements nécessaires apportés par le Comité de la Coupe Davis pour satisfaire les quotas de zones.

Tous les ajustements mentionnés ci-dessus seront basés sur le classement des nations en Coupe Davis.

SECTION 3B Groupes III et IV

Composition

- La composition des Groupes de zone sera déterminée par le Comité de la Coupe Davis immédiatement après les rencontres qualificatives ;
- La composition du Groupe III de chaque région sera déterminée par le Comité de la Coupe Davis, en tenant compte en premier lieu du nombre d'équipes qui peuvent pratiquement participer à un événement de Groupe de zone. Après avoir décidé de la taille du Groupe, elles sélectionneront les nations qui auront été reléguées du Groupe II, les nations promues depuis le Groupe IV et les nations qui n'ont été ni promues, ni reléguées du Groupe III l'année précédente. Si les nations sont trop nombreuses, on utilisera le classement des nations en Coupe Davis pour déterminer les nations qui participeront à ce Groupe.

Détermination du résultat d'une rencontre

Méthodes de détermination des positions dans la poule

- Le calcul à rebours évolue comme suit (changements soulignés) :
 - Les classements finaux de chaque groupe seront déterminés par la première des méthodes suivantes qui sera applicable (dans cet ordre) :
 - a) Le plus grand nombre de victoires ;
 - b) Les résultats des tête-à-tête si seules deux (2) nations sont à égalité ;
 - c) Si trois (3) nations sont à égalité, la sélection se fera en fonction des critères suivants (dans cet ordre) :
 - i) toute nation n'ayant pas joué les deux (2) rencontres sera automatiquement éliminée ;
 - ii) le plus fort pourcentage de matchs gagnés ;
 - iii) le plus fort pourcentage de sets gagnés au cours des matchs disputés ;
 - iv) le plus fort pourcentage de jeux gagnés au cours des matchs disputés ; et enfin
 - v) la position des différentes nations au classement des nations de la Coupe Davis publié le lundi de la semaine de l'événement.

- Dès que le processus décrit ci-dessus en (c) permettra de désigner une (1) nation supérieure ou une (1) nation inférieure et que les deux (2) autres nations seront à égalité, le classement de ces deux (2) nations sera déterminé en fonction des palmarès en tête-à-tête.

Promotion/relégation

- Les équipes seront promues du Groupe de zone III comme suit :
 - Groupe III de la zone Amériques - 3 nations ;
 - Groupe III de la zone Asie / Océanie - 3 nations ;
 - Groupe III de la zone Europe - 4 nations ;
 - Groupe III de la zone Afrique - 2 nations ;
- Le nombre d'équipes reléguées du Groupe de zone III sera déterminé par le Comité de la Coupe Davis, en fonction de la taille du Groupe ;

Groupe de zone V

Si le nombre de nations pour chacun des Groupes de zone I à IV est trop important, l'ITF pourra créer un Groupe de zone V. Les dispositions applicables au Groupe de zone IV s'appliqueront au nouveau Groupe de zone V et les Groupes de zone III et IV actuels seront tous deux organisés conformément aux dispositions applicables au Groupe de zone III.

SECTION 4 ENSEMBLE DE LA COMPÉTITION

Le Règlement s'appliquera pour une année de compétition. Les années suivantes dépendront de l'année précédente, les éventuels changements intervenus d'une année à la suivante s'appliquant conformément à la Constitution.

Échéances

- Si une nation se retire avant la date suivante, elle sera remplacée en fonction des critères utilisés par la Règle 4(c) actuelle :
 - Les nations admissibles à la grande Finale de la Coupe Davis ou aux rencontres qualificatives - au tableau des qualifications (2019 : la troisième semaine de septembre, sauf si les rencontres de barrage disputées en octobre sont pertinentes pour déterminer les nations les mieux classées ; 2020: pendant la semaine de la finale) ;
 - Les nations qui ne participent pas aux rencontres qualificatives : un (1) jour avant les rencontres qualificatives ;
- Si une nation qui a participé à la Coupe Davis cesse d'exister, est divisée en deux ou absorbée (selon la Règle 4(d) actuelle), elle sera remplacée en fonction de la Règle 4(d) uniquement si elle s'est retirée avant les échéances suivantes :
 - Pour les nations admissibles à participer à la grande Finale de la Coupe Davis ou aux rencontres qualificatives : le tirage au sort des rencontres qualificatives (2019 : environ septembre ; 2020 : pendant la semaine de la finale) ;
 - Pour les nations ne participant pas aux rencontres qualificatives : le tirage au sort des rencontres qualificatives.

Classement

- Les nations débiteront la compétition 2019 avec leur classement parmi les nations de Coupe Davis établi en 2018. Les points de classement attribuables au cours de chaque année de compétition seront déterminés par le Comité de la Coupe Davis ;
- Pour 2019 : le classement des nations sera défini dans un programme et distribué aux nations avant le tour qualificatif de 2019 ;
- À partir de 2020 : le classement des nations sera enregistré dans chaque édition annuelle du Règlement.

Personnel

- La désignation des officiels se déroulera comme suit pour la nouvelle grande Finale de la Coupe Davis et les rencontres qualificatives. Des changements mineurs seront également apportés à la désignation des officiels dans les Groupes de zones I et II, également cités dans le tableau ci-dessous :

Position	Nombre minimum à désigner	Organisme de nomination	Qualifications requises (le cas échéant)
Grande Finale de la Coupe Davis			
Juge-arbitre	3-5	Comité de la Coupe Davis	Officiel certifié de l'ITF Badge Gold
Arbitre de chaise	10-12	Comité de la Coupe Davis	Officiel certifié de l'ITF Badge Silver ou supérieur
Arbitre principal	1	Comité de la Coupe Davis	Officiel certifié de l'ITF Badge Silver ou supérieur
Juges de ligne	Nombre approprié au nombre de courts et de sessions	ITF	Expérience dans des événements de niveau international
Officiel de révision (si l'arbitrage électronique des lignes est utilisé)	6-8	Comité de la Coupe Davis	Officiel certifié de l'ITF Certification d'officiel de révision
Rencontres qualificatives [nouvelles exigences soulignées]			
Juge-arbitre	1	Comité de la Coupe Davis	Officiel certifié de l'ITF <u>Badge Silver ou supérieur [n'était pas précisé]</u>
Arbitre de chaise neutre	2	Comité de la Coupe Davis	Officiel certifié de l'ITF Badge Silver ou supérieur
Arbitre principal	1	Nation hôte (approuvée par l'ITF)	Officiel certifié de l'ITF Badge Silver ou supérieur
Juges de ligne	<u>20</u> [n'était pas spécifié]	Nation hôte / d'accueil (approuvée par l'ITF)	Expérience dans des événements de niveau international
Officiel de révision (si l'arbitrage électronique des lignes est utilisé)	<u>1</u> [n'était pas spécifié]	<u>Comité de la Coupe Davis</u>	<u>Officiel certifié de l'ITF Certification d'officiel de révision</u>
Groupe de Zone I [nouvelles exigences soulignées]			
Juge-arbitre	1	Comité de la Coupe Davis	Officiel certifié de l'ITF <u>Badge Silver ou supérieur</u>
Arbitre de chaise neutre	<u>2</u> [sous réserve d'approbation faisant l'objet d'un vote distinct lors de l'AGM]	Comité de la Coupe Davis	Officiel certifié de l'ITF Badge Bronze ou supérieur <u>[L'ITF prendra en charge la moitié des coûts liés au deuxième arbitre de chaise neutre]</u>
Arbitre principal	1	Nation hôte (approuvée par l'ITF)	Officiel certifié de l'ITF Badge Blanc ou supérieur
Juges de ligne	<u>16</u> [n'était pas spécifié]	Nation hôte / d'accueil (approuvée par l'ITF)	Expérience dans des événements de niveau international
Officiel de révision (si l'arbitrage électronique des lignes est utilisé)	<u>1</u> [n'était pas spécifié]	<u>Comité de la Coupe Davis</u>	<u>Officiel certifié de l'ITF Certification d'officiel de révision</u>
Groupe de Zone II [nouvelles exigences soulignées]			
<u>Arbitre de chaise neutre</u> [n'était pas spécifié]	<u>2</u> [n'était pas spécifié]	<u>ITF</u> [il s'agissait auparavant de la nation hôte]	Officiel certifié de l'ITF Badge <u>Bronze</u> ou supérieur [était Blanc]

Paiement aux nations participantes

- Un paiement sera versé aux nations (il pourra provenir des revenus des licences, des contrats de parrainage et/ou des droits de diffusion ou autres en relation avec la Coupe Davis) en vertu de la Règle 55. Il remplacera les deux paiements actuels, à savoir (1) les prix attribués et (2) la distribution des revenus de la publicité et des droits de télévision/licences (PILA) ;

Prix versés aux joueurs

- Lors de la grande Finale de la Coupe Davis, un prix sera par ailleurs versé aux joueurs. Il sera calculé en fonction d'un barème convenu avec les joueurs, mais si aucun accord ne peut être trouvé, un barème unique sera établi pour chaque nation dans le Règlement et devra être respecté ;
- Pour les rencontres qualificatives et les Groupes de zone, il incombe aux nations de déterminer une éventuelle répartition des prix entre les membres de son équipe.

Lutte antidopage

Compte tenu des changements apportés à la structure de paiement des nations, les principes ci-dessous seront intégrés à la disposition de lutte antidopage concernant le remboursement des sommes en cas d'infraction à la règle antidopage. Veuillez également noter que nous introduirons une disposition concernant les prix attribués aux joueurs de la même nation que le joueur qui aura enfreint les règles en cas de réévaluation des résultats de la finale de la Coupe Davis. L'approche proposée repose sur le principe selon lequel la Coupe Davis est une épreuve par équipes. En conséquence, il existe une responsabilité collective en relation avec la conformité aux règles.

- Selon la règle actuelle 7(e), à tous les niveaux de la compétition, le joueur renonce à la proportion de tout prix qu'il aura éventuellement perçue. Au cours de la grande Finale de la Coupe Davis, le joueur restituera directement la somme à l'ITF. Dans les autres rencontres de la compétition, la nation restituera la somme, car il incombera à la nation concernée de récupérer ce montant auprès du joueur si elle le souhaite. Au cas où un joueur ou une nation ne pourrait pas établir, à la satisfaction de l'ITF, le montant perçu par le joueur, la somme restituée sera basée sur la proportion de matchs disputés par le joueur au cours de (des) rencontre(s) dont les résultats sont disqualifiés. Dans les rencontres qualificatives et les Groupes de zone I et II, cela représente 20 % par match de simple et 10 % par match de double (comme c'est le cas actuellement). Dans le cadre de la grande Finale de la Coupe Davis et dans les Groupes III et IV, il s'agira du nombre de matchs disputés divisé par le nombre de matchs joués par la nation du joueur concerné ;
- Une nation devra restituer à partir du paiement qu'elle aura perçu :
 - Dans le cadre de la grande Finale de la Coupe Davis et dans les Groupes III et IV, la proportion de ce paiement calculée en fonction du nombre de matchs disputés par le joueur, divisé par le nombre de matchs disputés par la nation du joueur ;
 - Pour les rencontres qualificatives et les Groupes I et II, cette proportion restera de 20 % par match de simple et de 10 % par match de double disputé par le joueur ;
- Selon la règle actuelle 7(c), les résultats ne sont réévalués que si les résultats disqualifiés correspondent à la finale. Cela porte spécifiquement sur la rencontre finale qui conclut la Grande finale de la Coupe Davis. Si cela se produit et que la nation perdante est de ce fait déclarée vainqueur :
 - Selon la règle actuelle 7(c), la nation gagnante initiale restituera la différence entre le paiement qu'elle aura perçu pour sa victoire et le paiement versé à l'équipe perdante.

Cette somme sera restituée à la nouvelle nation championne (seulement après qu'elle aura été restituée par l'équipe sanctionnée) ;

- Les autres joueurs membres de l'équipe gagnante initiale devront restituer la différence entre le montant payé aux joueurs de la nation championne et celui qui a été versé à la nation finaliste. Cette somme sera restituée aux joueurs de la nouvelle nation championne (seulement après qu'elle aura été restituée par l'équipe sanctionnée) ;

Litiges et application du Règlement

- Le Conseil ou la commission interne d'arbitrage de l'ITF pourra (s'il le juge approprié) porter toute décision disciplinaire devant le Tribunal indépendant, auquel cas la décision du Tribunal indépendant (le cas échéant) sera définitive et contraignante pour toutes les parties au litige. Cela permet d'accélérer les audiences lorsqu'un résultat final doit être obtenu rapidement ;
- Pour la grande Finale de la Coupe Davis, les principes suivants s'appliqueront lorsqu'un juge-arbitre prendra des mesures en vertu de la règle 44(b) à l'encontre d'un membre de l'équipe pour mauvaise conduite, ou si un joueur est disqualifié au cours d'une rencontre pour mauvaise conduite sur le terrain :
 - le groupe de juges-arbitres désignés pour l'événement (ou le Directeur exécutif de l'ITF) aura le pouvoir de disqualifier le membre de l'équipe, ou de disqualifier le joueur pour le reste de l'événement ;
 - ce droit ne peut être exercé que s'il est nécessaire pour protéger l'intégrité et/ou la réputation de la compétition, de l'ITF et/ou du tennis ; et
 - la décision peut faire l'objet d'un appel auprès du Tribunal indépendant (lequel sera de garde pendant l'événement).

SECTION 5 RÈGLES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES

A. Détention des droits

Droits de l'ITF

- Dans l'ensemble de la compétition, la situation demeure telle qu'elle est exposée dans la règle 58 : l'ITF détient tous les droits commerciaux et autres droits d'exploitation et peut les utiliser à son absolue discrétion (y compris en octroyant des licences à des tiers et en restituant certains droits aux nations) ;

Droits des nations

- Les nations auront les droits définis dans les sections spécifiques du Règlement qui font référence à chaque niveau de la compétition ;

B. Grande Finale de la Coupe Davis

Droits de l'ITF

Droits des médias

- L'ITF dispose d'une absolue discrétion en ce qui concerne les droits accordés aux médias nationaux et internationaux ;
- L'ITF n'est pas tenue de verser aux nations tout paiement direct issu des revenus générés par toute exploitation de droits de diffusion, internationale ou nationale. Les montants ne seront pas divisés à 50:50 entre l'ITF et les nations individuelles en reconnaissance du nouveau contrat de droits avec le titulaire d'une licence de l'ITF dans le cadre de la grande Finale de la Coupe Davis (et des autres événements).

Droits de parrainage

- L'ITF disposera de tous les droits mentionnés dans la règle 58(a) actuelle sous le titre de « droits internationaux » et sur toutes les autres publicités diffusées dans l'enceinte du court et du stade, à l'exception des droits qui sont octroyés ci-dessous aux nations individuelles.

Droits des nations

Droits des médias

- Les nations participantes ne détiendront aucun droit concernant les médias ;

Droits de parrainage

- Les nations participantes conserveront les droits de parrainage suivants, selon les mêmes principes que les droits actuels des nations visiteuses dans le Groupe mondial. Conformément aux procédures actuelles, ils seront détaillés davantage dans la Lettre commerciale ;
 - désignation des membres de l'équipe ;
 - désignation de trois sponsors de l'équipe nationale ;
 - fabrication de produits dérivés spécifiques à l'équipe pour la grande Finale de la Coupe Davis, sous réserve des dispositions définies dans la Lettre commerciale, lesquelles peuvent inclure, sans s'y limiter, l'utilisation de la propriété intellectuelle et les ventes sur site ;

- utilisation de clips vidéos et d'images sur les sites Web, les plateformes et dans les publications à des fins d'information non commerciales et de promotion de l'équipe ;
- Les nations conserveront le droit d'utiliser les données officielles (à l'exclusion des données PAT) dans des publications et des sites Web et de les communiquer aux sponsors, sous réserve que ladite utilisation ou fourniture intervienne après la fin d'un match et ne soit pas faite dans un but de pari sportif. Ce droit sera également limité à des objectifs non commerciaux.

Frais

Équipes désignées - frais généraux de déplacement

- Les nations participantes continueront à être remboursées de leurs frais généraux de déplacement conformément à la règle 53 actuelle et à la Lettre commerciale. Il s'agira de billets d'avion en classe affaires pour un maximum de cinq joueurs désignés, plus un capitaine non-joueur ;

Équipes désignées - hébergement/repas

- Les nations participantes bénéficieront des mêmes transports terrestres et des mêmes restaurants sur site que celles qui participent actuellement au Groupe mondial ;

Billetterie et hébergement

- Les nations recevront les mêmes défraiements qu'actuellement pour la finale du Groupe mondial au cours des rencontres de la grande Finale de la Coupe Davis ;

C. Rencontres qualificatives et Groupes de zone I et II

Droits

Droits des médias

- Rencontres qualificatives :
 - Comme actuellement, l'ITF contrôle les droits de télévision. La nation hôte n'aura aucun droit (ni aucune obligation) de diffusion d'une rencontre ;
 - Il n'y aura pas de répartition à 50:50 entre l'ITF et les nations individuelles des revenus nets rapportés par l'exploitation des droits de diffusion nationaux. Il s'agit d'une reconnaissance du nouveau contrat relatif aux droits conclu avec le titulaire de licence de l'ITF en relation avec les rencontres qualificatives (et les autres événements) ;
- Groupes I et II :
 - La règle 60(b) reste inchangée ;

Droits de parrainage

- La règle 58 reste inchangée en relation avec les droits des nations et avec ceux de l'ITF (ou de ses titulaires de licence) ;

Allocation des revenus bruts

- L'allocation des revenus bruts sera assurée par la nation hôte conformément à la règle 48-50 (le cas échéant). Le montant minimum des paiements sera le suivant :
 - Tour qualificatif : 7 500 USD ;
 - Groupe I : 2 500 USD ;
 - Groupe II : 1 500 USD ;

SECTION 6 AUTRES CHANGEMENTS MAJEURS SANS LIEN AVEC LA RÉVISION DU FORMAT

Litiges et application du Règlement

- Les Règles et Réglementations ainsi que tout litige résultant de ou lié à celles-ci (y compris tout litige ou toute plainte concernant les obligations non-contractuelles) seront régies par et jugées conformément au droit anglais, sans égard aux principes de conflits de lois que cela pourrait présenter ;
- Lorsque la procédure de résolution d'un litige n'est pas prévue dans le Règlement, chaque nation et chacun des membres de son équipe, de ses dirigeants, officiels, cadres, membres du personnel, employés, sous-traitants, agents et représentants accepte de se soumettre à l'arbitrage du Tribunal Arbitral du Sport, à l'exclusion de tout autre tribunal ou forum ;
- La commission interne d'arbitrage n'aura juridiction que sur les « litiges » que le Conseil portera devant lui. Cela correspond aux autres règlements du circuit et garantit que les problèmes insignifiants ne sont pas portés devant la commission, afin d'éviter un gaspillage de temps et de ressources.

Code de conduite

- Mauvaise conduite sur site :
 - Refus de terminer un match
 - La faute de refus de terminer un match (sauf en cas d'incapacité ou d'autre perturbation) s'étendra au refus de terminer une rencontre ou un événement, afin de couvrir les cas où un joueur termine son match, mais quitte ensuite le site. Le montant maximum de l'amende encourue reste fixé à 10 000 USD. Cela correspond aux autres règlements du circuit et des différentes compétitions ;
- Fautes graves et politique de protection
 - Les sanctions potentielles en cas de faute grave ou d'infraction à la politique de protection pourront aller d'une suspension permanente de (ou d'un refus d'accès à) la compétition de Coupe Davis à une suspension permanente de (ou d'un refus d'accès à) tout événement ou tournoi de l'ITF. Cela correspond à l'ensemble des réglementations du circuit et cette règle est importante pour faire en sorte que toute personne ayant commis une infraction grave ne soit pas admissible à participer à d'autres compétitions de l'ITF pendant sa suspension en relation avec une mauvaise conduite en Coupe Davis ;
 - L'ITF aura le pouvoir d'ordonner une suspension provisoire au cours d'une enquête sur une faute grave ou une infraction à la politique de protection, dans le but de préserver l'intégrité et/ou la réputation de la compétition, de l'ITF et/ou du tennis. La personne concernée aura la possibilité de faire appel de la suspension provisoire et/ou de faire accélérer la résolution du litige.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS DES REGLEMENTS DE LA COUPE DAVIS

Lors de sa réunion de novembre 2017 à Minsk, le Conseil d'administration de l'ITF a voté en faveur de la révision de la manière de présenter et approuver les changements de règlements de la Coupe Davis et de la Fed Cup à l'AGA. L'exigence constitutionnelle stipulée dans l'Article 27(d) est que le Conseil peut amender les Règlements du moment que les principes de ces amendements ont été approuvés par l'AGA, alors que dans le passé le texte exact du changement de règlement proposé était soumis.

Donc, à l'avenir, l'AGA recevra un document décrivant les principes de la proposition de changement de règle (comportant tous les détails nécessaires), mais pas le texte intégral. Ceci réduira le volume de lecture et permettra aux délégués de l'AGA de porter leur attention sur les points matériels.

Après l'AGA, l'équipe légale/de l'intégrité de l'ITF rédigera le texte de chaque proposition adoptée en conjonction avec l'équipe des opérations de l'épreuve, selon les principes approuvés par l'AGA.

Le texte complet de chaque changement de règlement approuvé sera ensuite soumis au Conseil pour approbation avant publication. Ceci assurera que les changements sont une réflexion exacte des décisions prises par l'AGA.

COMPOSITION DU COMITE DE LA COUPE DAVIS

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Fed Cup) Actuellement, le règlement 10 stipule le nombre exact de membres composant le Comité. Cette proposition consiste à ôter cette précision pour permettre au Conseil d'administration de l'ITF d'approuver le nombre de membres nécessaires au comité, sans limite d'un nombre spécifique (en ligne avec les autres comités et commissions de l'ITF).

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Coupe Davis et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

REGLEMENT SUR LA RESPONSABILITE DE LA NATION HOTE POUR LES VISAS

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Fed Cup) Le Règlement 29 impose la charge à la nation-hôte de fournir assistance et conseils à la nation en visite sur l'obtention de visas requis pour participer à une rencontre. La même chose n'est cependant pas stipulée pour les épreuves en 'Round Robin'. Cette proposition consiste à étendre cette exigence aux nations hôtes des épreuves en 'round robin' du groupe de zones.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Coupe Davis et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

POLITIQUE DE DEAD RUBBERS DANS LES GROUPES III IV

Suivant l'Annexe A, 'Ordre de jeu', le Juge-arbitre peut décider de ne pas jouer un match de double sans conséquence dans la phase éliminatoire (barrages), mais uniquement en cas de mauvais temps. Ceci n'est cependant pas la *seule* raison pour laquelle le Juge-arbitre pourrait décider de ne pas faire jouer un match de double sans conséquence, et cette condition spécifique devrait être ôtée pour donner au Juge-arbitre toute discrétion en ce qui concerne les 'dead rubbers'.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Coupe Davis et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

DESIGNATION DES OFFICIELS

Pour mieux aider financièrement les Fédérations nationales, le Comité de la Coupe Davis désigne désormais deux juges de chaise dans le Groupe I et l'équipe de l'Arbitrage de l'ITF donne son approbation pour tous les juges de chaise des Groupes III et IV. Ceci doit apparaître dans les Règlements 42. (a) (ii) et (iv) qui stipulent uniquement la désignation d'un seul juge de chaise pour les rencontres du Groupe I et seulement un arbitre et un juge de chaise pour les rencontres des Groupes III & IV.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Coupe Davis et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

DETERRENT CONTRE LES CHANGEMENTS DE BALLES ET/OU DE CONDITIONS DE JEU TARDIFS

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Fed Cup)

Ces dernières années, il y a eu des problèmes avec les nations à domicile et nations-hôtes demandant de changer la balle officielle homologuée très tardivement. Le Règlement 29 stipule: "Toute proposition de modification de lieu, surface, horaires de jeu, balles et autre questions apparaissant dans le Questionnaire approuvé ne peut avoir lieu qu'après autorisation de l'ITF." Bien que l'ITF ait eu la possibilité de refuser de telles demandes, le Comité de la Coupe Davis pense que le texte actuel du Règlement semble être une invitation à modifier des éléments fondamentaux d'une rencontre/épreuve, ce qui pourrait nuire à la nation en visite comme à d'autres parties concernées. Le Comité de la Coupe Davis propose donc d'amender cette règle pour préciser que ces changements ne peuvent être requis que dans des circonstances justifiées et spécifiques.

En outre, le Comité de la Coupe Davis propose que l'IAP ait le pouvoir de pénaliser une nation qui modifie les conditions de jeu tardivement, même si l'ITF a approuvé ces changements. Notez que l'exécutif de l'ITF aurait la discrétion de présenter ou non la question à l'IAP, car il pourrait se produire des cas où une pénalité ne serait pas justifiée (ex. changement dû à un cas de force majeure).

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Coupe Davis et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

POUVOIR DU COMITE DE REEQUILIBRER LES EPREUVES DANS LES GROUPES DE ZONES

Contrairement aux Règlements de la Fed Cup, les Règlements de la Coupe Davis ne confèrent pas au Comité de la Coupe Davis le pouvoir de rééquilibrer le nombre de nations participantes dans un groupe ou d'amender le nombre de nations promues ou reléguées. Il est donc suggéré de conférer ce pouvoir au Comité.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Coupe Davis et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

PONCTUALITE AUX CEREMONIES ET FONCTIONS OFFICIELLES

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Fed Cup)

Lorsque des individus et/ou des équipes arrivent en retard aux cérémonies et fonctions officielles, les retombées commerciales peuvent être extrêmement négative, spécialement si l'épreuve est transmise en direct. La proposition consiste à amender le Code de Conduite pour donner au Juge-arbitre la discrétion d'imposer une amende aux individus et/ou équipes arrivant en retard à toute fonction ou cérémonie, s'il/si elle le juge approprié. Si une amende est imposée, elle peut être au maximum de \$10 000 (ceci est en ligne avec l'amende maximum actuelle imposée à une équipe qui ne se présente pas à une fonction (voir Code de Conduite, Article II. H)

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Coupe Davis et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

POUVOIRS DE L'ARBITRE

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Fed Cup)

La proposition consiste à amender le Code de Conduite pour donner au Juge-arbitre la discrétion d'imposer une amende à une équipe/un capitaine s'i/si elle soumet sa sélection de joueurs en retard. Le plafond de l'amende sera de \$5 000 (notez que \$5 000 est l'amende la plus basse qu'un Juge-arbitre peut imposer conformément à la règle de ponctualité des matchs). La justification pour que cette règle stipule un **maximum** de \$5 000 est qu'un tel retard n'a pas d'impact sur les TV, début des matchs etc.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Coupe Davis et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

TIRAGE ANTICIPE POUR LES EPREUVES DE GROUPE DE ZONES SE DEROULANT EN DEUX ENDROITS

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Fed Cup)

En 2018 le Comité de la Coupe Davis a approuvé le partage de certaines épreuves des Groupes III & IV des zones en deux endroits. Ceci a été une réussite en attirant de nouvelles nations-hôtes qui

ne peuvent accueillir des épreuves que pour un nombre moins élevé d'équipes. Cette année, des tirages en avance ont été effectués de manière satisfaisante pour partager les équipes entre deux endroits. Les nations participantes avaient été informées de la procédure exacte avant le tirage qui consistait à placer les pays hôtes et les nations participantes suivant le classement des nations. La proposition consiste à maintenant inclure une telle provision de tirage anticipé dans les Règlements. Il est suggéré que la date limite pour ce tirage soit de 10 semaines avant la semaine de l'épreuve. Cette limite serait, on peut le penser, suffisamment tardive pour réduire l'impact de retraits tardifs sur l'équilibre des nombres de nations dans chacune des épreuves. Elle est aussi suffisamment en avance pour donner aux nations le temps d'effectuer leurs démarches d'obtention de visas.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Coupe Davis et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

IDENTIFICATION SUR LES VETEMENTS DES JOUEURS

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Fed Cup)

Il n'y a actuellement dans les Règlements aucune provision pour interdire aux joueurs de présenter sur leurs vêtements les logos de sponsors personnels si ces sponsors fonctionnent dans certaines industries (tabac, paris et spiritueux). Il n'y a pas non plus de provision pour l'interdiction de présenter des identifications politiques. La proposition consiste donc à ajouter une section au Code de Conduite (dans la clause d'"Identification") pour empêcher ce type de firmes d'avoir une visibilité sur les vêtements des joueurs, plus une provision générale relative à d'autres catégories jugées nuisibles au sport du tennis, à l'ITF ou à la compétition.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Coupe Davis et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

COURT DU MATCH DE LA FINALE PRET A TEMPS

Pour la Compétition de 2018, l'AGA a approuvé la réduction d'une journée de la période de mise à la disposition du court de match de toutes les rencontres dans le pays ou ailleurs. Néanmoins, à cause d'une omission lors de la rédaction, il n'y avait pas d'indication que cette réduction ne s'applique pas à la Finale, où le court doit toujours être prêt dès 9 heures du matin le lundi de la semaine de la Finale.

Cette proposition consiste donc à rectifier cette omission.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Coupe Davis et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES REGLEMENTS DE LA FED CUP

Pour l'introduction, veuillez vous référer aux propositions de changements de règles de la Coupe Davis.

SETS AU MEILLEUR DE TROIS EN TIE-BREAK

Suite à un essai complété en 2018 que chaque match de Fed Cup se joue au meilleur de trois sets en tie-breaks (au lieu de trois sets avec tie-break dans les deux premiers), la suggestion est de soumettre officiellement ce changement pour qu'il soit adopté dans les Règlements en 2019.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

COMPOSITION DU COMITE DE LA FED CUP

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Coupe Davis)

Actuellement, le règlement 10 stipule le nombre exact de membres composant le Comité. Cette proposition consiste à ôter cette précision pour permettre au Conseil d'administration de l'ITF d'approuver le nombre de membres nécessaires au comité, sans limite d'un nombre spécifique (en ligne avec les autres comités et commissions de l'ITF).

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

RÈGLEMENT SUR LA RESPONSABILITE DES NATION HOTES EN TERMES DE VISAS

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Coupe Davis)

Le Règlement 25 impose la charge à la nation-hôte de fournir assistance et conseils à la nation en visite sur l'obtention de visas requis pour participer à une rencontre. La même chose n'est cependant pas stipulée pour les épreuves en 'Round Robin'. Cette proposition consiste à étendre cette exigence aux nations hôtes des épreuves en 'round robin' du groupe de zones

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

POLITIQUE SUR LES DEAD RUBBERS DANS LE GROUPE DES ZONES

L'année dernière, dans l'Annexe A.4. (Ordre de jeu) la politique des 'dead rubbers' de la Fed Cup a été élargie par erreur aux épreuves de 'round robin'. Dans ces épreuves, chaque jeu, manche et match gagné compte pour définir les positions finales dans chaque poule, et pour cette raison il est important de jouer chaque partie. la proposition consiste à annuler l'addition faite aux Règlements en 2019.

Veillez cependant noter que le Juge-arbitre conservera sa discrétion de décider de ne *pas* faire jouer un match de double sans conséquence au stade des éliminatoires, qui ont lieu le dernier jour pour déterminer promotions, relégations et positions finales dans le groupe. Dans ces rencontres, seul le résultat final compte et non le nombre de manches/jeux gagnés, ce qui est nécessaire durant la phase des 'round robin'.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

DESIGNATION DES OFFICIELS

Pour mieux aider financièrement les Fédérations nationales, le Comité de la Fed Cup désigne désormais tous les juges de chaise des Groupes I, II et III. Ceci doit être mentionné dans l'Annexe A.14 des Règlements, qui indique seulement la désignation d'un seul arbitre neutre pour les épreuves du Groupe de zones.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

DISPONIBILITE DU COURT DE MATCH DE LA FINALE

Pour la Compétition de 2018, l'AGA a approuvé la réduction d'une journée de la période de mise à la disposition du court de match de toutes les rencontres dans le pays ou ailleurs. Néanmoins, à cause d'une omission lors de la rédaction, il n'y avait pas d'indication que cette réduction ne s'applique pas à la Finale, où le court doit toujours être prêt dès 9 heures du matin le mardi de la semaine de la Finale. Cette proposition consiste donc à rectifier cette omission.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

DETERRENT CONTRE LES CHANGEMENTS DE BALLE ET/OU DE CONDITIONS DE JEU TARDIFS

(Veillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Coupe Davis)

Ces dernières années, il y a eu des problèmes avec les nations à domicile et nations-hôtes demandant de changer la balle officielle homologuée très tardivement. Le Règlement 24 stipule: "Toute proposition de modification de lieu, surface, horaires de jeu, balles et autre questions apparaissant dans le Questionnaire approuvé ne peut avoir lieu qu'après autorisation de l'ITF." Bien que l'ITF ait eu la possibilité de refuser de telles demandes, le Comité de la Fed Cup Davis pense que le texte actuel du Règlement semble être une invitation à modifier des éléments fondamentaux d'une rencontre/épreuve, ce qui pourrait nuire à la nation en visite comme à d'autres parties concernées. Le Comité de la Fed Cup propose donc d'amender cette règle pour préciser que ces changements ne peuvent être requis que dans des circonstances justifiées et spécifiques.

En outre, le Comité de la Fed Cup propose que l'IAP ait le pouvoir de pénaliser une nation qui modifie les conditions de jeu tardivement, même si l'ITF a approuvé ces changements. Notez que l'exécutif de l'ITF aurait la discrétion de présenter ou non la question à l'IAP, car il pourrait se produire des cas où une pénalité ne serait pas justifiée (ex. changement dû à un cas de force majeure).

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

PONCTUALITE AUX CEREMONIES ET FONCTIONS OFFICIELLES

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Coupe Davis)

Lorsque des individus et/ou des équipes arrivent en retard aux cérémonies et fonctions officielles, les retombées commerciales peuvent être extrêmement négatives, surtout si l'épreuve est transmise en direct. La proposition consiste à amender le Code de Conduite pour donner au Juge-arbitre la discrétion d'imposer une amende aux individus et/ou équipes arrivant en retard à toute fonction ou cérémonie, s'il/si elle le juge approprié. Si une amende est imposée, elle peut être au maximum de \$10 000 (ceci est en ligne avec l'amende maximum actuelle imposée à une équipe qui ne se présente pas à une fonction - voir Code de Conduite, Article II. 8)

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

POUVOIRS DE L'ARBITRE

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Coupe Davis)

La proposition consiste à amender le Code de Conduite pour donner au Juge-arbitre la discrétion d'imposer une amende à une équipe/un capitaine s'i/si elle soumet sa sélection de joueuses en retard. Le plafond de l'amende sera de \$5 000 (notez que \$5 000 est l'amende la plus basse qu'un Juge-arbitre peut imposer conformément à la règle de ponctualité des matchs). La justification pour que cette règle stipule un **maximum** de \$5 000 est qu'un tel retard n'a pas d'impact sur les TV, début des matchs etc.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

TIRAGE ANTICIPE POUR LES EPREUVES DE GROUPE DE ZONES SE DEROULANT EN DEUX ENDROITS

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Coupe Davis)

En 2018 le Comité de la Fed Cup a approuvé le partage de certaines épreuves des Groupes III & IV des zones en deux endroits. Ceci a été une réussite en attirant de nouvelles nations-hôtes qui ne peuvent accueillir des épreuves que pour un nombre moins élevé d'équipes. Cette année, des tirages en avance ont été effectués de manière satisfaisante pour partager les équipes entre deux endroits. Les nations participantes avaient été informées de la procédure exacte avant le tirage qui consistait à placer les pays hôtes et les nations participantes suivant le classement des nations. La proposition consiste à maintenant inclure une telle provision de tirage anticipé dans les Règlements. Il est suggéré que la date limite pour ce tirage soit de 10 semaines avant la semaine de l'épreuve. Cette limite serait, on peut le penser, suffisamment tardive pour réduire l'impact de retraits tardifs sur l'équilibre des nombres de nations dans chacune des épreuves. Elle est aussi suffisamment en avance pour donner aux nations le temps d'effectuer leurs démarches d'obtention de visas.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

IDENTIFICATION SUR LES VETEMENTS DES JOUEUSES

(Veuillez noter que le même changement de règle est proposé pour les règlements de la Coupe Davis)

Il n'y a actuellement dans les Règlements aucune provision pour interdire aux joueuses de présenter sur leurs vêtements les logos de sponsors personnels si ces sponsors fonctionnent dans certaines industries (tabac, paris et spiritueux). Il n'y a pas non plus de provision pour l'interdiction de présenter des identifications politiques. La proposition consiste donc à ajouter une section au Code de Conduite (dans la clause d'"Identification") pour empêcher ce type de firmes d'avoir une visibilité sur les vêtements des joueuses, plus une provision générale relative à d'autres catégories jugées nuisibles au sport du tennis, à l'ITF ou à la compétition.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

REMBOURSEMENT DES VOLS

Le Règlement 43 "Frais de voyages généraux" indique actuellement de manière incorrecte que l'ITF rembourse les prix des vols d'un 'maximum de cinq joueuses et du capitaine". Ceci devrait se lire "quatre joueuses et le capitaine". Bien qu'un essai d'autoriser la nomination de cinq joueuses ait été approuvé par le Conseil d'administration pour 2019, ce texte doit cependant être corrigé puisque l'essai ne s'applique pas aux nations des Groupes I et en dessous qui ne seront toujours autorisés à nommer qu'un maximum de quatre joueuses et un capitaine non joueur. Par mesure de clarté, pendant la période d'essai de 2019, l'ITF paiera également le vol d'une cinquième joueuse.

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'accord avec le Comité de la Fed Cup et recommande l'acceptation de la proposition ci-dessus.

6. NOMINATIONS

RECOMPENSES POUR SERVICES RENDUS AU JEU

Nominations des Fédérations nationales

Nom	Catégorie	
Mlle Sandra Osborne (BAR)	Administrateurs	Membre du Conseil de la Fédération de Tennis de la Barbade de 2000 à 2017 et Vice-présidente de 2001 à 2017.
M Gevork Karamanoukian (ARM)	Administrateurs	PDG de la Fédération de Tennis d'Arménie depuis 2002 jusqu'à présent (16 ans).
Dr Dimitrije Rasovic (MNE)	Administrateurs	14 ans dans le Conseil exécutif de la de la Fédération de Tennis de Serbie & Monténégro.
M George Stevenson (IRL)	Administrateurs	Membre du Conseil de Tennis Ireland de 2002 à 2010 et de 2014 jusqu'à présent (12 ans)
M Abdulrahman Falaknaz (UAE)	Administrateurs	Membre du Conseil de la Fédération de Tennis des UAE de 1983- à 1999 (16 ans). Vice-président de 2000 à 2016 (16 ans).
M Viktor Yanchuk (RUS)	Entraîneurs	Carrière d'entraîneurs de 55 ans. Capitaine de Fed Cup de 1992 à 1996. Auteur de publications sur l'entraînement et doctorat en Education avec spécialisation sur l'entraînement du tennis.
M Aleksandr Dolgoplov (UKR)	Entraîneurs	Entraîneur d'Andrei Medvedev (ATP #14), Maksim Mirnyi (ATP #18 /#8 – simple / double), Oleksandr Dolgoplov Jr (ATP #13)
Mme Barbara Rittner (GER)	Capitaines non joueurs	Capitaine non joueuse d'Allemagne à 27 rencontres de la Fed Cup.
M Raul Viver (ECU)	Capitaines non joueurs	Capitaine non joueur pour l'Equateur à 59 rencontres de Coupe Davis.
M Pablo Cuevas (URU)	Joueurs	A joué 46 matchs de Coupe Davis. Simple gagné/perdu – 24/6. Double gagné/perdu – 12/4. Total gagné/perdu – 36/10.
M Brian Earley (USA)	Autre	Juge Arbitre de tournois de l'Open des US depuis 1993. Travaille dans le tennis depuis 40 ans. Contrôleur de Grand Chelem depuis 1993. Juge Arbitre de rencontres de Coupe Davis et de Fed Cup.

Nomination de la Commission des Entraîneurs

Conchita Martinez (ESP)	Ex N°2 mondiale. Gagnante du titre de simple à Wimbledon, 5 fois vainqueur dans la Fed Cup, médaille d'argent en double (1992 à Barcelona, 2004 à Athènes), et de Bronze (1996 à Atlanta en double). Actuellement capitaine des équipes d'Espagne de Fed Cup et de Coupe Davis.
-------------------------	---

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration **recommande l'acceptation** de toutes les nominations ci-dessus.

7. NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 14 (b)(viii) Nomination annuelle des Commissaires aux comptes de la société

Le Conseil d'administration recommandera la nomination de la société suivante en tant que Commissaires aux comptes de la Fédération Internationale de Tennis, du 16 août 2018 jusqu'au dernier jour de l'Assemblée Générale Annuelle de 2019 inclus:

Royaume-Uni PricewaterhouseCoopers LLP

8. AUTRES QUESTIONS

Futures Assemblées générales annuelles

RAPPORTS DEPARTEMENTAUX

COMMUNICATIONS

Coupe Davis et Fed Cup par BNP Paribas

Le département des Communications a réussi à promouvoir les deux premiers tours de la Coupe Davis par BNP Paribas et de la Fed Cup par BNP Paribas en anglais et en espagnol sur les sites internet officiels et sur les comptes de médias sociaux, et à créer d'autres publicités sur les médias sociaux en chinois et en japonais.

Le département continue à jouer un rôle central et proactif dans la promotion de la proposition de transformation de la Coupe Davis. Ceci a inclut la facilitation d'obtention d'interviews avec David Haggerty ainsi que le suivi de manière continue de la couverture médiatique et des commentaires des joueurs, et la préparation de messages pour les employés sur le terrain avant les deux premiers tours de la compétition.

GDPR (Règlements sur la protection globale des données)

Le département a contribué à assurer que tous les contacts de l'ITF concernés étaient de nouveau autorisés conformément aux nouveaux règlements sur la protection des données entrant en vigueur le 25 mai. Nous avons utilisé une agence extérieure pour mieux comprendre l'audience existante de nos communications dans le but d'envoyer des courriels mieux ciblés et également pour établir une stratégie d'obtention des données adéquate en 2018 et au-delà.

IRP (Revue indépendante)

Le département des Communications s'est mis à l'œuvre avec toutes les parties concernées pour préparer une réponse conjointe au rapport intérimaire de la commission indépendante. Le département continue à assurer la liaison avec tous les organes du tennis pour adopter une position unifiée sur ce rapport et le processus engagé.

Remodelage du site internet de l'ITF

Le travail initial, ou 'phase de découverte' pour préparer le design et la production du nouveau site internet de l'ITF a été confié à une agence. Celle-ci a tenu des ateliers pour définir les objectifs du site, interrogé les principaux acteurs concernés, et étudié l'audience de l'ITF et celle du tennis en général pour faciliter la construction du nouveau site. Le département des Communications s'est impliqué étroitement avec tous les autres départements pour faire que le remodelage soit un processus collaboratif avec pour but ultime la création d'un produit qui soit le meilleur de sa classe et en ligne avec le projet d'*ITF2024*.

Stratégie de l'ITF sur les médias sociaux

Suite au fusionnement des comptes de médias sociaux de l'ITF au début de cette année, l'équipe du numérique s'est mise au travail avec tous les départements concernés pour créer une stratégie de contenu permettant de faire croître l'audience de l'ITF, de renforcer l'engagement et d'augmenter l'identification de la marque.

Archive photographique

L'archive photographique de l'ITF existante est en cours de mise à jour pour satisfaire aux besoins de l'organisation. La migration des images dans le système a commencé, et avec le département d'informatique, nous avons commencé à explorer les moyens d'intégrer l'archive photographique en ligne au nouveau système de gestion du contenu to site amélioré. Le département Communications s'est aussi attaché, avec notre équipe légale interne, à produire de nouveaux contrats plus robustes pour nos photographes free-lance.

En plus des projets spécifiques détaillés ci-dessus, le département a fourni les services médiatiques des épreuves de Grands Chelems, produit des publications dont le magazine officiel 'ITFWorld', publié des communiqués de presse et déclarations, entrepris une série d'activités de promotion du développement du tennis et aidé le département Présidentiel à organiser un Banquet des Champions du Monde réussi.

RELATIONS INTERNATIONALES

Depuis sa formation en janvier 2017, un département des Relations internationales a maintenant achevé son premier cycle du calendrier annuel. Le principal rôle du département est d'introduire un canal de communication directe entre nos 210 Fédérations nationales membres et les directeurs et le personnel de l'ITF. Le département s'est positionné comme premier point de contact pour toutes les questions des nations membres et s'est aligné avec tous les autres départements de l'ITF, pour que les Fédérations nationales reçoivent les meilleurs expertise et renseignements que l'ITF puisse offrir.

Un programme proactif d'approche des Fédérations nationales centré sur le soutien d'ITF2024 se propose de fournir le nécessaire aux nations en écoutant et comprenant mieux les besoins et problèmes uniques à chacune d'entre elle, pour permettre à l'ITF de leur apporter un type de soutien et de conseils approprié.

Grâce à une stratégie de la communication en trois stades centrée sur la communication directe, des liens plus étroits avec les Fédération régionales et avec le réseau mondial de l'ITF d'officiers de Développement, le département a tenu les Fédérations nationales au courant des principaux changements stratégiques. Les réformes de la Coupe Davis, le Tour de Transition et la stratégie de développement de l'ITF ont tous fait l'objet de communications directes avec les Fédérations nationales membres, en plus des bénéfices d'être membres de l'ITF et d'assister à l'AGA de l'ITF. Une nouvelle politique consistant en visites de délégations des Fédérations nationales au siège de l'ITF pour rencontrer des directeurs et membres du personnel de l'ITF a été couronnée de succès, et un total de huit Fédérations nationales ont visité les bureaux de l'ITF en 2018, alors que six nations l'avaient fait pour la toute première fois en 2017. Cette initiative offre des réunions avec un nombre de départements et employés de l'ITF permettant de discuter toutes sortes de sujets et conduisant à l'identification de nouveaux domaines d'aide pour la Fédération nationale. Le département a également ouvert un nouvel 'atelier' des membres de l'ITF aux bureaux de l'ITF situés sur les sites de l'Open de France et des Championnats de Wimbledon, offrant une autre occasion aux représentants des Fédérations nationale de discuter en personne de questions des adhérents.

En collaboration avec le département du développement, et avec le Comité constitutionnel pour guide, une revue de la structure des adhérents de l'ITF et des critères d'évaluation se poursuit. Le but de cette revue est d'émettre des recommandations envers un système d'évaluation plus simple, transparent et mesurable. Ceci permettra à son tour à l'ITF de préparer un parcours clairement défini pour les Fédérations nationales pour progresser de Classe C à Classe B grâce à leurs efforts de développement du tennis. La Conférence et AGA de l'ITF de 2018 comportera un atelier pour les nations de Classe C, où un nombre d'intervenants discuteront comment les membres de Classe C peuvent maximiser leur accès aux programmes de développement, établir des liens/relations interpersonnelles directs avec les employés et les départements de l'ITF et examiner leur croissance en tant que membres.

Un autre domaine de collaboration avec le département du développement concerne un nouveau programme de numérisation pour offrir un soutien aux Fédérations nationales qui n'ont pas encore le bénéfice de services totalement numériques, par exemple, un système de classement national numérique et une méthode de publication. Les démarches pour ces demandes sont actuellement ouvertes et les nations peuvent contacter le département pour recevoir aide/conseils additionnels sur ce nouveau champ de soutien au développement de l'ITF.

A la fin de 2017, la réunion inaugurale entre Présidents des Fédérations régionales & Secrétaires généraux s'est tenue au siège de l'ITF à Londres. Cette initiative a créé une plateforme de rencontre entre les leaders des Fédérations régionales, où discuter des points de vue régionaux sur la stratégie et les activités de l'ITF. Suite au succès de cette rencontre, d'autres conférences à distance et informations directes des directeurs de l'ITF sont devenus des éléments réguliers de la communication entre l'ITF et les membres. En outre, notre présence aux AGAs des Fédérations

régionales pour présenter et discuter les stratégies prioritaires de l'ITF a encore renforcé le dialogue entre les nations et l'ITF.

Le Programme de solidarité de l'ITF a permis d'accueillir plusieurs candidats participants au siège de l'ITF. Des candidats ont pris part au programme en février, mars et juillet, et deux autres sont attendus dans le dernier trimestre de 2018. Le programme consiste à inviter un employé d'une Fédération nationale ou régionale à se rendre aux bureaux de l'ITF à Londres pour travailler dans une variété de départements de l'ITF pour une période de plusieurs semaines. Le but du programme est de donner aux participants une perspective mondiale sur l'administration du jeu, de les faire accéder à une formation sur nos meilleurs pratiques et d'établir une future collaboration avec l'ITF.

Après un protocole d'accord avec l'Université Olympique Internationale russe de Sochi, et un premier candidat ayant récemment bénéficié d'une bourse d'études pour un cours de Masters en Administration du Sport, un second candidat a été choisi pour l'année universitaire 2018/19. Cet accord prévoit également la possibilité d'internats au siège de l'ITF.

Le département a également établi des liens plus étroits avec des organes externes dont le CIO et ASOIF afin de fournir des conseils à jour en matière de gouvernance, et est entré en communication avec des partenaires externes potentiels tels que l'UNESCO.

RESSOURCES HUMAINES

Personnel

Le nombre total de nos employés s'élève à 121. En tenant compte des employés à temps partiel ou en cdd, ce chiffre est d'environ 107.

La répartition entre hommes et femmes est pratiquement égale dans l'ensemble. Néanmoins, au bas de l'échelle, 58% sont des femmes et 42% des hommes. Au niveau des cadres il y a actuellement 64% d'hommes et 36% de femmes et au niveau de cadre supérieur et directeur les chiffres sont d'environ 25% de femmes et 75% d'hommes. Nous projetons d'étudier les moyens de redresser ce déséquilibre en identifiant comment offrir plus d'avancement aux employées actuelles et futures et envisager des formations spécifiques dans des domaines tels que recrutement et sélection. Nous examinons également nos politiques concernant 'le travail souple' et les initiatives pour la famille.

En tant que fédération internationale, il est important que nous ayons un personnel reflétant notre envergure mondiale et nous avons le plaisir de constater que le niveau de nos candidats d'autres parties du monde s'est élevé ces dernières années grâce à une augmentation des budgets de recrutement et à l'utilisation de techniques de recrutement plus variées. Actuellement, 77% des employés sont britanniques et 23% viennent d'ailleurs.

Recrutement

Après un premier trimestre bien rempli en recrutement, nous avons réussi à toutes remplir les positions vacantes identifiées à la fin de l'année dernière et sommes très satisfait du calibre des candidats que nous avons attirés.

Nos dernières recrues sont un nouveau Directeur de Projet pour mener le projet de classification internationale de tennis (ITN) et un Data Scientist. Les deux candidats choisis commenceront leur emploi avec nous en août.

Nous prévoyons d'avoir un nouveau Directeur des Communications en place d'ici la fin août.

Nouvelles générales concernant les RH

Suite à un essai l'année dernière et dans l'intérêt de l'engagement et du bien-être des employés, nous leur offrons la possibilité de faire des heures compressées ou 'heures d'été' (comme nous le nommons) de mai à septembre. Ce système marche très bien et donne à notre personnel la chance de travailler de manière plus flexible pendant les mois d'été.

Notre programme de 'développement des directeurs' ciblé sur nos cadres moyens se poursuit et les huit membres de l'équipe sélectionnés en sont à peu près à la moitié de leur cours. Les commentaires et engagement restent très positifs et nous préparons d'autres initiatives d'encadrement dans les mois prochains.

Pour nous adresser à la question de la santé de notre personnel nous sommes inscrits au concours 'Britain's Healthiest Workplace' fondé par Vitality Health, qui est organisé en partenariat par le Financial Times et l'Université de Cambridge. Les résultats nous donneront un aperçu de la santé physique, mentale et financière de nos employés et de l'impact que ceci a sur notre culture et nous aidera à voir où faire des changements positifs.

Notre Fête estivale de cette année aura pour thème travailler ensemble pour les meilleurs résultats comme nous poursuivons notre travail et incorporation de ITF 2024 et nos valeurs pour assurer que nos styles et comportements de travail reflètent les piliers clés: Innovation, Pro activité, Inclusion et responsabilité.

Technologie de l'Information & des Communications

Tour de Transition

L'introduction du nouveau Tour mondial de Transition au début de la saison 2019 a produit une quantité non négligeable d'activités sur le plan technologique afin d'assurer que toute l'infrastructure et tous les services informatiques nécessaires à son fonctionnement soient prêts à temps pour le commencement des nouveaux tournois l'année prochaine. Pour faciliter ces changements, nous nous sommes embarqués dans un vaste programme de nouveaux développements à travers l'ensemble des services informatiques soutenant actuellement le fonctionnement des Circuits de l'ITF.

Les systèmes existants comme l'IPIN, Baseline, et le planificateur de tournois, qui gèrent automatiquement une grande partie de la gestion et des démarches d'inscriptions aux tournois ont requis des modifications de grande ampleur, et il a fallu ajouter d'autres éléments tout à fait nouveaux et spécifiques au Tour de Transition, tels que le nouveau système de classement mondial de l'ITF.

Etant donné les changements introduits également pour tous les classements internationaux existants, y compris les classements ITF Juniors, les classements ATP et WTA, il a fallu mettre à jour toutes nos bases de données pour les calculs ainsi que les sites internet et les alimentations de données qui les utilisent.

IPIN

Le redéveloppement de l'IPIN est un autre grand projet en cours en 2018, et actuellement, nous avons une équipe qui se concentre totalement sur le remodelage d'une version entièrement neuve du service IPIN en ligne qui sera lancée au début de l'année prochaine.

L'un des objectifs primordiaux du service IPIN est d'offrir une prestation de services de très haute qualité sur smart-phones et autres appareils portables— ce qui manque fortement en ce moment. En adoptant une approche adaptée d'abord aux portables, il est important que le nouveau système soit beaucoup plus simple et plus facile à utiliser, pour que l'accomplissement des tâches primaires (comme l'inscription et l'entrée aux tournois) soit une démarche plus rapide et plus intuitive – même sur un écran de petite taille.

De manière à faciliter le processus de redéveloppement nous avons effectué un sondage approfondi invitant des joueurs de tous les circuits de l'ITF à exprimer leurs opinions sur ce qu'ils voudraient voir améliorer dans l'IPIN. Ces commentaires sont utilisés à la fois pour définir les buts du concept du nouveau site internet à usage optimum pour appareils portables, et pour mettre l'accent sur les zones prioritaires pour d'autres fonctions qui pourraient être incorporées dans les phases suivantes du développement du service IPIN.

En arrière plan, le redéveloppement de l'IPIN représente une modernisation fondamentale de notre base technologique comme nous migrons maintenant vers un modèle de serveurs et liens 'cloud'. En nous tournant vers l'avenir, tous nos grands projets technologiques nouveaux adopteront la même approche pour bénéficier de plus grandes flexibilité, variations, sécurité et de meilleurs contrôles de conformité, ainsi que de plus d'agilité à faire évoluer nos services plus rapidement à l'avenir.

L'un des nouveaux aspects que nous avons réussi à introduire avant le lancement complet de l'année prochaine est une plateforme d'engagement des joueurs qui offre à l'ITF une nouvelle chaîne de communication de grande valeur pour une interaction plus fréquente et régulière avec les joueurs et qui leur donne un bilan utile et régulier par courriel de leurs activités, tournois et matchs.

Globalement, les plans de redéveloppement de l'IPIN incorporent des propositions d'amélioration dans un grand nombre de domaines qui seront introduites graduellement au bénéfice de tous ceux qui sont concernés par l'IPIN, qu'il s'agisse de joueurs, personnel et cadres de l'ITF, organisateurs de tournois, ou Fédérations régionales et nationales. Les nouvelles fondations de l'IPIN serviront aussi de cadre sur quoi étendre nos nouveaux services pour faciliter l'automatisation de la gestion d'autres domaines clés tels que les demandes de tournois et le beach tennis.

Site internet de l'ITF

Le Département Informatique collabore étroitement avec l'équipe des Communications pour l'aider à produire une nouvelle version du site internet principal de l'ITF, *itftennis.com*.

De même que pour le projet IPIN, l'impératif est clair: il faut produire un site internet optimisé pour les appareils portables puisque nous savons que désormais la majorité des utilisateurs accèdent à nos services en ligne via téléphones ou tablettes. Cependant, ce redéveloppement nous présente aussi une occasion plus large de remanier radicalement la structure du site, en mettant l'accent sur un contenu engageant nos audiences pour mettre en lumière les activités et la mission de l'ITF, et pour mieux expliquer et promouvoir l'étendue globale et les bénéfices de notre sport.

Cette phase initiale de conception a été réalisée en partenariat avec une agence de création de sites internet externe et a comporté des discussions avec une variété de parties intéressées internes et externes afin de décider la nouvelle structure et la présentation du nouveau site.

Le nouveau style étant finalisé, notre équipe informatique interne peut reprendre elle-même la tâche de construire et implanter le site lui-même. Ceci inclut également le développement d'autres composantes de soutien telles qu'un nouveau système de gestion du contenu, une nouvelle médiathèque, et une énorme intégration de données avec notre banque de données Baseline tennis data base.

TOURS ATP & WTA

ATP

Sous la direction de Chris Kermode, L'ATP a continué à coopérer avec l'ITF dans son travail sur les priorités stratégiques essentielles, y compris la structure du tennis professionnel, la lutte contre le dopage et la corruption, les règles du tennis et l'arbitrage.

Le nouvel accord entre l'ATP et l'ITF valable jusqu'à la fin de 2018 continue à protéger les semaines de la Coupe Davis et les discussions se poursuivent en ce qui concerne les approches des calendriers de 2019 et au delà. Ces discussions comportent également les propositions de réformes de la Coupe Davis et les plans de l'ATP sur la relance de son épreuve de Coupe du Monde par équipes qui s'est déroulée pour la dernière fois à Düsseldorf en 2012.

L'ATP a toujours un membre entier dans les Comités du Circuit masculin de l'ITF et des Règles du Tennis et dans le Groupe de travail sur l'antidopage. L'ATP a reçu une invitation d'assister aux réunions du Comité de la Coupe Davis et a des membres de droit à la Commission de la Science et Médecine du Sport et à la Commission technique.

WTA

Les changements à la tête de l'ITF comme de la WTA en 2015 continuent à favoriser un esprit de coopération et une nouvelle approche pour bâtir confiance et respect mutuels. Steve Simon et Dave Haggerty se rencontrent régulièrement et se consultent par téléphone sur les questions importantes pour améliorer l'alignement. Ceci se remarque notamment en ce qui concerne le calendrier du tennis, la WTA étant en cours de discussion d'une restructuration à partir de 2020.

En tant que membre fondateur de la WTA, l'ITF est membre du Conseil de la WTA et dispose d'un droit de vote. La WTA a un membre entier dans les Comités du Circuit féminin de l'ITF et des Règles du Tennis et dans le Groupe de travail sur l'antidopage. La WTA a un observateur au Comité de la Fed Cup et des membres de droit à la Commission de la Science et Médecine du Sport et à la Commission technique.

Outre les relations étroites sur les questions affectant le tennis professionnel et le calendrier, un accord a également été trouvé pour le programme de 2018 et le calendrier de la WTA respecte les dates habituelles de la Fed Cup. Cet accord offre protection des périodes de la Fed Cup à l'exception de la Semaine II de la Fed Cup qui coïncide avec une épreuve de la WTA avec \$250 000 de prix. Des discussions pour obtenir le soutien et l'engagement de la WTA dans les propositions de réformes de la Fed Cup ont également débuté.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES GRANDS CHELEMS (GRAND SLAM® BOARD)

Le Conseil d'administration des Grands Chelems a été formé en tant qu'alliance stratégique et est composé des quatre Présidents des Grands Chelems et du Président de l'ITF. Le mandat du Conseil, puisqu'il est lié à l'ITF, est le suivant:

- Affaires des Tournois (ITF en tant qu'observateur)
- Prestataire de Services (ITF comme homologue)
- Questions stratégiques concernant le Tennis professionnel (ITF comme membre de plein droit)

L'ITF abrite le bureau du Conseil des Grands Chelem à Roehampton et les Grands Chelems et l'ITF sont membres à part entière du Programme Antidopage du Tennis ("TADP") et de l'Unité d'Intégrité du Tennis ("TIU").

Les tournois des Grands Chelems continuent à apporter une contribution au Fonds de Développement des Grands Chelems (GSDF) servant à soutenir les occasions de participer à des compétitions de tennis internationales des nations émergeant dans le monde du tennis. Depuis sa création, Le Fonds de Développement des Grands Chelems a apporté plus de 50 millions de dollars US au développement du tennis par le biais des nations membres de l'ITF et de leurs joueurs. En 2018 leur contribution au Fonds s'est élevée à 2,6 millions de dollars US. En outre, en tant que Championnats de Tennis officiels de l'ITF, chaque tournoi de Grand Chelem verse à l'ITF 1% du montant brut de ses prix.

De plus, les tournois des Grands Chelems, conjointement avec l'ITF et des deux Tours, ont commandé une revue indépendante de la manière dont le sport gère son intégrité. Le jury de revue indépendant est dirigé par Adam Lewis QC, et le rapport intérim de l'IRP a été publié en avril 2018. Le rapport définitif est dû d'ici la fin de 2018.

DEPARTEMENT COMMERCIAL

L'objectif commercial central de l'ITF est de générer le maximum de revenus au nom de l'organisation et de ses membres grâce aux ventes de droits médiatiques, parrainages, droits aux données, et toute autre source nouvelle ou existante.

Cette approche s'aligne totalement sur la vision d'ITF 2024 et vise à y satisfaire dans quatre domaines principaux:

- i) Retenir les partenaires de l'ITF grâce à un excellent service clients et une valeur commerciale assurée réelle
- ii) Démontrer/ prouver la valeur commerciale et la connaissance de l'audience
- iii) Développer de nouvelles affaires, diversifier les sources de revenus
- iv) Communiquer avec parties prenantes: Soutien/collaboration des fédérations nationales

Le tableau ci-dessous montre les résultats annuels par rapport aux objectifs clés et un bilan des activités depuis l'AGA 2017 dans les domaines des droits médiatiques, parrainages et autres lignes de revenus, existantes et à développer.

Objectif commercial	Bilan / Mise à jour
Renouvellement de parrainages existants	
NEC	<p>L'ITF a renouvelé son accord de parrainage avec 'NEC Corporation' comme sponsor du titre des Masters NEC de Tennis en fauteuil roulants, le championnat de simple de tennis en fauteuil roulant de l'ITF, pour trois ans de plus de 2018 à 2020.</p> <p>Le prolongement de l'accord fait que NEC Corporation reste Partenaire international des épreuves du Tour UNIQLO de Tennis en fauteuil roulant dans des marchés clés.</p>
Ventes de nouveaux parrainages	
Nouveaux Sponsors	<p>Fin 2017, début 2018 l'ITF a progressé avec de meilleures ventes de parrainages et des accords signés dans de nouvelles catégories:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logistique: DPD - Automobile: Porsche - Fed Cup - Construction: Sika - Restaurant: Poivre Rouge - Web design: Wix.com - Location de voitures: Avis - Ligne aérienne: Volotea <p>L'équipe de vente de parrainage est engagée à présenter aux marques des matériaux de l'ITF révisés pour améliorer les chances de conversions.</p>
Invendus	<p>25% des fonds de courts – international</p> <p>Benne de filet</p>

Revenus des droits médiatiques (budget 2018 v 2017)	
Coupe Davis & Fed Cup	2018 US\$13, 250 000 (8% de plus qu'en 2017: US\$12 250 000)
Exposition aux médias & audiences (2017 v. 2018, jusqu'à maintenant)	
Audiences des quarts de finales de Coupe Davis	Marchés des diffusions (156 en 2018 v 154 en 2017) +1,3% Nombre d'heures de diffusion TV (2083 en 2018 v 1620 en 2017)+ 28,6% Heures de diffusion en direct (1104 en 2018 v 989 en 2017) +11,7%
Audiences des demi-finales de Fed Cup	Marchés des diffusions (160 en 2018 v 144 en 2017) +10,1% Nombre d'heures de diffusion TV(1386 en 2018 v 1122 en 2017) +23,5% Heures de diffusion en direct (711 en 2018 v 645 en 2017) +10,1%
Droits aux données	
Vente de droits aux données pour la période 2017-2021	Appel d'offres mondial remporté par Sportradar pour la période 2017-2021, le prix des données étant en nette augmentation par rapport au contrat existant.
Autres sources de revenus	
Licences & Merchandising	Durant 2018 un excellent accord de licence a été signé – détails à suivre en Q4 2018.
Circuits ITF, biens institutionnels, développement	Matériaux de vente révisés produits pour tous les biens de l'ITF à promouvoir et vendre. Ceci générera d'autres sources de revenus comme ville d'accueil, recettes du numérique et des licences.

Droits aux médias

En 2018, les recettes des ventes de droits médiatiques, US\$13 250 000 auront dépassé celle de 2017, US\$12 250 000, de 8%, grâce au partenariat mondial remarquable pour les droits médiatiques entre l'ITF et beIN Sports, qui est le plus grand contrat de droits de télévision et de numérique de toute l'histoire de la Coupe Davis et de la Fed Cup.

ITF et beIN Sports se partagent la tâche de gérer nos droits médiatiques, augmentant la couverture mondiale, les audiences et la qualité des épreuves de prestige de l'ITF sur les chaînes linéaires comme numériques.

La couverture de la Coupe Davis comme de la Fed Cup a touché plus de territoires en 2018 qu'en 2017 et le nombre total d'heures de diffusion et de passages en direct a augmenté suite à la stratégie de l'ITF et de beIN d'augmenter la couverture des épreuves. On a cependant observé une baisse de l'audience pour les deux compétitions, ce qui inquiète l'ITF de même que nos partenaires. Il est crucial de faire des efforts pour ouvrir de nouveaux marchés de diffusion et d'assurer la participation des meilleurs joueurs pour garantir une croissance d'audience.

Selon notre accord avec beIN Sports, les Règlements de la Coupe Davis ont été acceptés et amendés pour donner à l'ITF (au nom de beIN Sports) la possibilité de diffuser et d'exercer les droits médiatiques des rencontres de zones de la Coupe Davis. Cet amendement inclut tous les protections et avantages appropriés pour nos nations membre. Cette option s'est exercée en de nombreux pays tels que l'Autriche, le Brésil, la Colombie, le Chili, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la République Slovaque et la Thaïlande.

Innovations médiatiques

En 2018, un effort concentré a été appliqué au rehaussement des tournois de Tennis en fauteuil roulant de l'ITF et la création de plus d'intérêt pour les audiences.

Les efforts de production et diffusion de la Coupe du Monde par équipes BNP Paribas à Apeldoorn, aux Pays-Bas ont réussi à réaliser 3 contrats de diffusion linéaire, 3 contrats de streaming et 1 accord d'accès aux bulletins d'information:

- BT Sport, RU,
- Supertennis, Italie
- TYC et DeporTV, Argentine
- RTBF, Belgique
- KNLTB, Pays-Bas
- Olympic Channel, global

Cet effort a produit un revenu technique et une audience de plus de 600 000 spectateurs sur la durée de l'épreuve. Ces efforts dans ce domaine se poursuivront pour faire croître l'intérêt pour le sport et développer des ouvertures commerciales.

Archive médiatique

L'ITF va investir dans la numérisation de son archive médiatique en 2018. Cette démarche permettra de stocker des décennies de films vidéo dans une bibliothèque numérique pour usage et préservation au 21^e siècle.

Ventes de parrainages

L'équipe commerciale a suivi de nombreuses pistes actives et présenté des solutions à 75 marques pendant la première moitié de 2018 pour arriver à 4 contrats de parrainages internationaux et à la génération de contrats d'une valeur excédant 1 million de dollars en licences et recettes de parrainages.

Les efforts se poursuivent avec une série de sociétés rencontre par rencontre pour progresser à ce que les partenaires deviennent des partenaires mondiaux sur l'ensemble de l'ITF.

Cette approche a débloqué des catégories que l'ITF n'avait pas jusque là réussi à gagner, y compris: logistique, compagnie aérienne, webdesign, construction et le premier partenariat dans l'automobile pour la Fed Cup avec Porsche.

Parmi les contrats qui restent disponibles on compte: 25% des positions sur les fonds de courts pour la Coupe Davis et pour la Fed Cup et les bennes de filets dans les deux cas.

Matériaux de ventes

L'ITF se doit de créer et prouver son attirance commerciale dans tous les domaines sous sa responsabilité.

Les dossiers de vente et chiffres d'audiences ont été rafraîchis pour faciliter la vente de la gamme de produits commerciaux suivants:

- Juniors
- Seniors
- Fauteuil roulant
- Beach
- Fed Cup
- Coupe Davis

- IPIN
- Plateformes médiatiques
- Tour de Transition: Juniors > Future > Professionnel

Ces matériaux seront affichés sur un portail en ligne pour accès aux nations membres en 2018.

Recherche qualitative

Au premier trimestre de 2018 Nielsen et l'ITF ont collaboré pour produire l'étude qualitative la plus complète de compréhension et mesure du consommateur de tennis: participant – audience TV.

Cette recherche est cruciale au développement de l'attrait commercial et elle sera mise à la disposition des nations membres pour faciliter la croissance de leurs propres revenus via le portail commercial.

Nouvelles sources de revenus

NUMERIQUE:

Développement de sources de revenus existantes ou à créer en dehors des droits médiatiques et des parrainages est une priorité stratégique de notre stratégie commerciale.

Dans le cadre de l'accord avec Sportradar, l'ITF et Sportradar ont lancé avec succès trois plateformes médiatiques sur les sites internet du circuit ITF Pro, de la Coupe Davis et de la Fed Cup, générant des possibilités de revenus publicitaires.

Pour bâtir sur les possibilités commerciales du numérique, les produits suivants sont préparés pour être mis en vente en 2018/19:

- Site internet d'IPIN et des communications des joueurs
- Site internet et communications de l'ITF et du Circuit ITF
- Scores en direct é streaming de l'ITF
- Site internet et application de la Fed Cup
- Plateforme et communication de Tennis iCoach

ACCUEIL DES EPREUVES:

Des documents pour les villes d'accueil sont en préparation en 2018 pour les appels d'offres potentiels pour les épreuves de l'ITF à partir de 2020. Ces matériaux d'impact économique donneront aux épreuves de l'ITF et aux nations membres la possibilité de générer des soutiens des secteurs privés et publics.

Marque

L'équipe des marques à l'intérieur du département commercial produit des matériaux et actions pour les compétitions des Coupe Davis et Fed Cup, y compris la campagne à succès 'Show Your Colours' (Montrez vos couleurs).

En 2018 l'équipe des marques a créé des guides de marques de l'ITF à utiliser pour tous les départements et nations afin d'aligner les efforts et la consistance des marques. Ces guides seront téléchargées sur le portail en ligne mentionné précédemment.

En outre, une image de marque a été créée pour le Tour de Transition, après avoir exploré une gamme d'options à considérer et suivant la recommandation finale.

COMPETITIONS DE COUPE DAVIS ET FED CUP PAR BNP PARIBAS

In 2018, la Coupe Davis par BNP Paribas reste toujours la plus grande compétition sportive internationale par équipes et cette année 133 nations sont inscrites, tandis que la Fed Cup par BNP Paribas reste aussi la plus grande compétition sportive internationale féminine par équipes - 109 nations sont inscrites en 2018.

2018 a vu l'introduction à tous les niveaux des compétitions des réformes et tests approuvés en 2017.

Pour la Coupe Davis ceux-ci signifient des initiatives favorables aux joueurs comme le fait que dans les groupes I et II les rencontres se déroulent désormais sur deux jours et que tous les matchs sont au meilleur de 3 manches. Plus de 80% des fédérations nationales des groupes I et II ayant répondu à un sondage sur ces changements ont donné un avis favorable à cette initiative, de même que 70% des joueurs et capitaines.

Les nations ont aussi obtenu la possibilité de désigner un 5e joueur dans toutes les rencontres du Groupe mondial et des groupes I et II. Les commentaires sur ce point ont aussi été très encourageants puisque plus de 85% des fédérations nationales sont en faveur ainsi que plus de 90% des joueurs et capitaines. Il y a eu également des résultats aussi positifs de la part des parties concernées dans les groupes I et II au sujet de l'introduction du changement de politique sur les 'dead rubbers'.

La nouvelle fonction officielle conjointe, désignée comme "Meet and Greet" (présentations et salutations), se révèle de plus en plus importante pour les sponsors internationaux et locaux. Elle a été introduite pour réduire le nombre d'engagements des joueurs au cours d'une rencontre d'une semaine et pour réduire les frais encourus par les fédérations nationales. Nous continuons à piloter des formats et activations innovateurs pour faire de cette manifestation une grande occasion pour l'ITF comme pour les nations du pays ou en déplacement.

En ce qui concerne la Fed Cup, les changements favorables aux joueurs incluent l'introduction d'un tie-break en troisième manche pour tous les matchs en direct dans le Groupe mondial et le Groupe mondial II. La nouvelle possibilité d'une rencontre garantie dans le pays des finalistes de l'année précédente afin de renforcer la publicité pour la Fed Cup et le tennis féminin à domicile a été saisie avec succès par les USA et la Biélorussie.

L'autre amélioration apportée en 2018 pour aider à faire baisser les frais des nations pour les deux compétitions était la réduction du nombre de courts d'entraînement requis et le nombre de jours où le court de match doit être disponible avant une rencontre, à l'exception des Finales, où l'exigence de quatre jours reste en place.

La campagne de marketing 'Montrez vos Couleurs' (Show Your Colours) continue à se développer à travers les deux compétitions. De plus, une proposition de faire un plus grand usage des trophées a été lancée, et son application aux rencontres du Groupe mondial est désormais prioritaire. Si possible, dans toutes des rencontres du Groupe mondial sur terre battue, on verra désormais le motif du trophée sur la surface du court et nous travaillons avec le département de l'arbitrage de l'ITF pour l'incorporer à tous les types de courts. L'image de marque des Finales de 2018 sera centrée sur les trophées.

2018 a vu la réaffirmation de l'importance des activités envers les clients pour nos sponsors internationaux et nous avons été à même d'offrir des "Expériences sans prix" lors de toutes les rencontres. Pour BNP Paribas, l'accès aux joueurs et leur utilisation deviennent de plus en plus importants pour leurs clients, de même que l'obtention de contenus exclusifs pour leurs plateformes de médias sociaux. Ces expériences, plus le nouveau "Meet and Greet" (présentations et salutations) leur donnent l'occasion idéale d'atteindre leurs buts.

Pour Adecco, 2018 a été synonyme de changements. Après le premier tour, un nouveau rôle d'assistant de banc a été créé, ce qui a donné aux clients d'Adecco la possibilité de participer activement à nos épreuves. Lors des Finales de 2018, Adecco a lancé un programme de stages et notre partenaire en ressources humaines a pu intégrer un candidat à l'équipe de l'ITF pour aider à l'organisation des Finales. Ces initiatives sont directement liées à leurs objectifs de rendement sur l'investissement et spécialement à leur campagne numérique visant à attirer et conserver des candidats et des associés.

Rolex, en ligne avec ses objectifs stratégiques, continue à offrir son hospitalité de haut niveau pour ses marchés locaux lors de certaines rencontres clés, et poursuit son soutien à long terme du tennis, en appréciation des traditions et histoire de la Coupe Davis.

L'ITF œuvre de manière proactive avec toutes les fédérations nationales pour sans cesse améliorer et faire évoluer tous les aspects des épreuves de Coupe Davis et de Fed Cup. In 2018 nous avons comme toujours offert notre soutien aux fédérations nationales dans leurs efforts pour trouver de nouveaux parrainages, faisant constamment preuve de flexibilité là où possible, et fournissant en permanence conseils et assistance opérationnels.

Nous sommes reconnaissants envers toutes les fédérations nationales qui, jusqu'à cette date, ont accueilli des épreuves en 2018 et souhaitons notamment exprimer reconnaissance et remerciements à celles qui ont accepté d'accueillir les épreuves des tours par élimination de la Coupe Davis et de la Fed Cup en 2018, soit; Bahreïn, la Bulgarie, Costa Rica, l'Equateur, l'Estonie, la Grèce, l'Inde, le Kenya, le Mexique, le Monténégro, le Paraguay, Oman, la Tunisie et le Vietnam.

EPREUVES DE TENNIS DES JEUX OLYMPIQUES, PARALYMPIQUES ET DE LA JEUNESSE

Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020

Visites du site de Tokyo 2020

L'ITF a effectué des visites de site à Tokyo en octobre 2017 et juin 2018, une autre visite étant prévue pour novembre 2018.

Emplacement

Les travaux de construction ont débuté en novembre 2017 et bien que l'ITF n'ait pas pu bénéficier d'un accès total lors de la visite de juin, des travaux de grande ampleur étaient de toute évidence en cours.

Le terrain est construit à 20% en juin 2018 et sera achevé à 100% d'ici juillet 2019.

Installations pour les joueurs

A cause des contraintes imposées par ce qui est réalisable en termes d'expansion à l'intérieur de l'Ariake Coliseum (court central), l'ITF répartira les vestiaires, salle de repos et zones de physiothérapie entre le court central et le nouveau site couvert (qui est tout près des courts de matchs en plein air). Ceci devrait fournir un environnement spacieux et confortable pour les athlètes, ce qui fait partie de l'attention essentielle que l'ITF a l'intention de porter sur l'expérience des joueurs suite à la situation à Rio.

Programme de la Compétition

L'ITF a soumis ses propositions de programmes pour les compétitions de tennis et de tennis en fauteuil roulant à Tokyo 2020 et celles-ci seront présentées au Bureau exécutif du CIO et du CIP pour leur approbation en juillet 2018 et septembre 2018 respectivement.

Programme de formation d'arbitres techniques nationaux (NTO)

Alison Hughes est à la tête d'un programme de formation des arbitres destiné à assurer qu'il y ait un nombre suffisant de juges de ligne japonais avec qualifications adéquates pouvant être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le premier camp de formation a eu lieu lors d'une épreuve du Circuit Pro à Tsukuba, du 26 au 30 mars 2018. Vingt-cinq arbitres de ligne y ont pris part. Il a été suivi d'une réunion avec la Fédération de Tennis du Japon (JTA) et du Comité d'arbitrage de la JTA. Une seconde session de formation s'est déroulée à Gifu, du 30 avril au 6 mai 2018, avec la participation de vingt-cinq autres étudiants.

Epreuve Test

L'épreuve test sera les Championnats nationaux du Japon qui se dérouleront du 23 au 25 octobre 2019 (Qualifications) et du 26 octobre au 3 novembre 2019 (tableau principal). Le tableau principal sera de taille identique à celui des Jeux Olympiques et devrait représenter une épreuve idéale pour tester l'emplacement de la manière la plus complète.

Directeur des services et Directeur technique

Ayano Egami (JPN) et Jemin You (KOR) ont été respectivement désignés comme Directeur des services du tennis et Directeur technique pour le tennis aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo.

Villes hôtes Paris 2024 et Los Angeles 2028 pour les Jeux Olympiques et Paralympiques

Comme on s'y attendait largement, lors de la réunion de septembre 2017 du CIO à Lima, l'annonce a été faite que les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 se tiendraient à Paris, Los Angeles obtenant leur accueil pour 2028. Ces deux villes font suite à Londres comme hôtes pour la troisième fois. Les propositions actuelles pour les emplacements des épreuves de tennis et de tennis en fauteuil faites par les deux villes indiquent la désignation de Roland Garros pour 2024 et du Centre de tennis StubHub pour 2028.

Jeux Olympiques de la Jeunesse à Buenos Aires en 2018

L'ITF a effectué une quatrième visite du site de Buenos Aires en mai 2018.

Terrain

Les préparations se poursuivent normalement au Lawn Tennis Club de Buenos Aires et le site est devenu le point central de certaines des opérations d'ensemble du Green Park (restauration des athlètes, antidopage, salon de la Famille Olympique).

Diffusion

Par un changement très positif, les services de diffusion des Jeux Olympiques (Broadcast Services - OBS), la chaîne de diffusion hôte des Jeux, ont choisi de transmettre en direct tous les matchs du court central durant l'épreuve de tennis. Ceci est nettement plus que les quatre derniers jours prévus au départ, ce qui est appréciable.

Technologie

Une autre démarche positive est que le Comité d'organisation des Jeux de Buenos Aires 2018 a maintenant agréé de fournir les scores 'live' sur tous les courts, ce qui est une première aux épreuves de tennis des jeux Olympiques de la Jeunesse.

Programme de rôle de modèle des athlètes

Nous avons le plaisir d'annoncer que Gabriela Sabatini et David Nalbandian ont accepté de représenter l'ITF en tant qu'Athlètes Modèles pour le tennis aux Jeux. Ils vont nous aider à maximiser la couverture du tennis et fourniront également de précieux conseils aux joueurs dans la compétition.

Dates

Le Conseil exécutif du CIO a renversé sa décision de déplacer les prochains Jeux Olympiques de la jeunesse à 2023 et ils resteront donc programmés au calendrier de 2022. Le Président du CIO, Thomas Bach, a annoncé l'intention de porter les Jeux en Afrique pour la première fois.

CIRCUIT ITF PRO

La valeur des prix qui a augmenté entre 2016 et 2017 a conduit à une légère réduction des nombres de tournois mais à une augmentation de la valeur totale des prix, et en 2018 la situation s'est quelque peu stabilisée, le calendrier de la première moitié de l'année étant en gros le même que celui de 2017.

Il y a eu une légère augmentation du nombre de tournois sur le Circuit féminin de janvier à juin, 249 au lieu de 239, et une augmentation correspondante des prix de \$6,1 à \$6,2 millions. Cette augmentation a eu lieu surtout en Europe et dans la catégorie de prix de \$25 000, ce qui reflète peut-être que ceci sera le niveau inférieur de l'attribution de points de classements par la WTA en 2019. Toutes les autres régions et catégories de prix ont le même nombre de tournois qu'en 2017.

Par contraste, le Circuit masculin a un nombre de tournois légèrement plus bas que dans la période janvier-juin 2017, 269 au lieu de 283. Bien qu'il y ait une réduction du nombre des tournois à \$15 000, de 224 à 202, ceci est été quelque peu compensé par une augmentation des tournois au niveau des \$25 000. Au total, les montants des prix ont un peu baissé, de \$4,8 à \$4,7 millions. Le nombre de tournois a décliné en Europe et, de façon notable, en Asie, après une période de croissance soutenue. Mais l'Afrique et l'Amérique du sud voient des croissances d'importance en nombres de tournois comme en montants de prix. Ceci est particulièrement plaisant en Amérique du sud, où les tournois et prix ont plus que doublé par rapport à la même période l'an dernier.

Un certain nombre de changements de règles ont récemment été approuvés par le Conseil d'administration pour 2019. Parmi ceux-ci on note les règles d'hospitalité du Circuit féminin, ce qui les aligne sur celles du Circuit masculin et rendent l'offre d'hospitalité moins coûteuse pour les hôtes de tournois. Nous avons également révisé et amélioré, du moins nous l'espérons, les conditions des joueurs dans les tournois de séries étendus, en reconnaissant que ceux-ci peuvent représenter une manière pour les joueurs de participer à un certain nombre de tournois en minimisant leurs frais de déplacement.

Tour de Transition

Le tennis professionnel va subir une restructuration de taille au niveau de l'entrée en 2019. L'introduction du Tour de transition forme un pilier essentiel de la stratégie d'ITF 2024 et vise à fournir plus d'occasions de jouer à plus de joueurs de plus de pays. Des réformes ont été introduites suite à des recherches approfondies et des consultations avec les parties concernées depuis 2014 qui ont révélé que bien que plus de 1 400 tournois professionnels aient été offerts par le Circuit ITF Pro en 2017, ce Circuit produit un médiocre rendement sur les investissements aux nations et aux joueurs; il ne présente par aux joueurs un parcours de carrière bien défini au fur et à mesure des passages de niveau juniors, à entrée et à professionnel plus élevé; et il présente certainement un risque pour l'intégrité du sport.

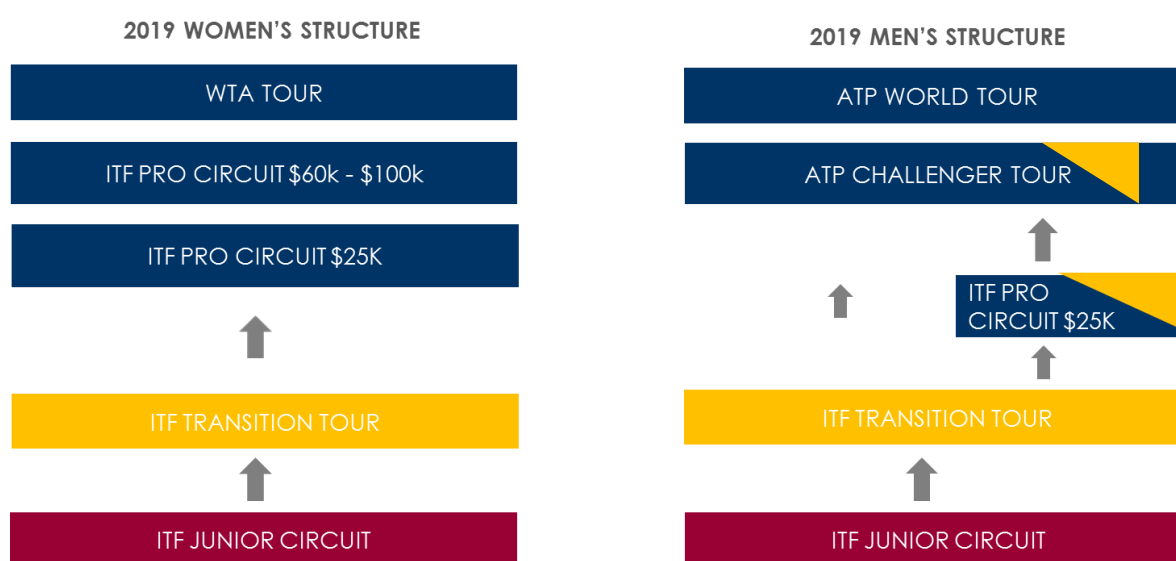
Les changements sont centrés sur le lancement du tour de transition, qui ouvrira une voie de carrière plus claire et plus efficace pour les joueurs, en reliant le Circuit des Juniors de l'ITF au jeu professionnel, et qui, de manière critique, assure que les montants des prix des tournois de niveau professionnel sont mieux ciblés pour permettre aux hommes et femmes qui y participent de gagner leur vie.

Le processus de demandes de tournois pour 2019 a commencé en juillet. Plus de fédérations nationales devraient avoir la possibilité d'organiser des tournois grâce aux exigences moins coûteuses de l'accueil du niveau du tour de transition et il y aura de l'aide pour mieux gérer la répartition géographique des tournois. Une estimation faite assez tôt indique que le nombre de tournois que les fédérations nationales pensent accueillir en 2019 est dans l'ensemble stable et éventuellement en hausse.

Le nom officiel du tour de transition sera annoncé plus tard en 2018. Ce nom et la marque qui y sera associée devrait lier le Circuit des Juniors, le tour de transition et le Circuit Pro, pour indiquer clairement que les trois sont liés dans la structure simplifiée du parcours du joueur.

Les nouveaux tournois du tour de transition continueront à offrir des prix en argent et comprendront les tournois de \$15 000 masculins et féminins existants qui accorderont des points de classement mondial ITF au lieu de points de classement ATP et WTA (voir ci-dessous).

Dans le tennis féminin, en 2019, les tournois aux prix d'un minimum de \$25 000 continueront à générer des points de classement de la WTA. Dans le tennis masculin, en 2019, les épreuves du Circuit Pro ITF de \$25 000 offriront à la fois des points de classement de l'ATP (pour les derniers tours) et des points de classement mondial de l'ITF (tous les tours) tandis que les tournois ATP accorderont aussi des points de classement mondial de l'ITF dans les qualifications.



Bien que les nouvelles structures soient différentes pour les hommes et les femmes, le principe est le même dans les deux cas – une bonne performance à un niveau donné est liée à des garanties de jouer au niveau supérieur, et est destinée à permettre aux joueurs qui réussissent de progresser plus rapidement, comme suit:

- Hommes
 - Places réservées pour les joueurs au haut du classement mondial de l'IT dans les tournois Challenger de l'ATP. Le nombre de places réservées sera déterminé par l'ATP plus tard cette année après des études et observations supplémentaires.
 - 5 places réservées aux joueurs au haut du classement mondial de l'ITF aux tableaux principaux des tournois de \$25 000 du Circuit ITF Pro.
- Femmes
 - 5 places réservées aux joueuses au haut du classement mondial de l'ITF aux tableaux principaux des tournois de \$25 000 du Circuit ITF Pro.
- Juniors
 - 5 places réservées aux tableaux principaux des tournois du tour de transition aux joueurs classés dans les 100 premiers du classement ITF des Juniors.

Outre le côté technique, notre travail s'est concentré sur la communication des changements aux joueurs et aux nations et sur l'écoute des commentaires. En mars et avril cette année, nous avons organisé plusieurs téléconférences pour les fédérations nationales et il y a eu d'autres réunions sur le tour de transition au cours de l'été. La vidéo sur les joueuses que nous avons réalisée en juin 2018 (et envoyée à toutes les joueuses et aux fédérations nationales) portait sur la nouvelle structure

et le nouveau de points de classement, la manière dont les points seront convertis en 2018 et 2019, et les démarches d'inscription aux tournois en 2019. La vidéo s'est accompagnée de la publication hebdomadaire de classements 'fantômes', montrant aux joueuses de cette année comment leurs résultats seront convertis au début de l'année prochaine. Au moment de la rédaction, la publication de la vidéo et des classements 'fantômes' pour les hommes était prévue pour le début de juillet.

Scores en direct

Durant les cinq premiers mois de 2018, la totalité des 411 tournois du Circuit pro de l'ITF a bénéficié du service de scores en direct, soit la couverture totale de de plus de plus de 21 800 matches. En outre, 1 172 (100%) matchs de Coupe Davis et de Fed Cup ont été couverts sur toutes rencontres et épreuves dans les zones ayant eu lieu cette année jusqu'à maintenant.

Eduquer et former les arbitres à l'usage des appareils de scores en direct représente encore un aspect important du projet, des scores corrects et à point nommé étant une exigence fondamentale du service. Les erreurs dans les scores sont indésirables pour le partenaire officiel des données de l'ITF et au cours des cinq premiers mois de 2018, 99.66% des matches ont satisfait à l'accord sur le niveau de service signé avec le partenaire de données officiel de l'ITF.

Depuis le lancement de la version précédente en novembre 2015 et la nouvelle version mise à jour en janvier 2018, le tableau de scores du Circuit ITF Pro sur internet a été consulté plus de 55 millions de fois par près de 3,5 millions d'utilisateurs distincts. En même temps une application pour appareils portables dédiée au Circuit ITF Pro, à la Coupe Davis et à la Fed Cup a été lancée pour appareils iOS et Android et depuis sa mise en disponibilité, a été téléchargée près de 66 000 fois à travers les diverses plateformes. Durant la période de janvier à mai 2018 (cinq mois) plus de 850 000 utilisateurs distincts se sont servis du tableau de scores en ligne et il y a eu presque 11 millions de visites des pages.

Selon les termes du nouvel accord, Sportradar a développé une nouvelle plateforme médiatique dont le lancement a eu lieu en septembre 2017 (Davis Cup and Fed Cup) et janvier 2018 (Circuit pro) où les scores en direct et d'autres informations en numérique (y compris des contenus en streaming et vidéos) sont fournis sur des pages spécialement consacrées à cet effet respectivement sur les sites internet et les applications pour appareils portables remodelées de l'ITF.

JUNIORS

Le calendrier du Circuit des Juniors de 2018, qui est pratiquement fixé, compte un total de 583 tournois dans 137 pays. La taille du Circuit a augmenté de près d'un tiers depuis 2014, largement à cause de la décision stratégique d'augmenter les occasions de jouer, surtout au premier niveau. Les demandes de tournois des nations sont prises en considération en référence à la structure des tournois nationale/régionale et au nombre de joueurs.

Le département des juniors a pour un de ses buts d'augmenter le nombre de nations accueillant des tournois du Circuit, et en 2018 nous avons le plaisir d'accueillir les Iles Vierges des US, Vanuatu et l'Islande. Outre ces nouvelles nations, le Sénégal, le Ghana, le Rwanda et le Pakistan ont rejoint le Circuit après des périodes d'absence, très longues dans certains cas.

Le Circuit des Juniors est une première étape vitale du parcours du joueur que l'ITF a restructuré, et à partir de 2019 il représentera les premières marches des niveaux d'accès au tennis professionnel sous la forme de places réservées dans les tournois du tour de transition pour les 100 joueurs juniors les mieux classés. Pour cette raison, il est extrêmement important que le Circuit permette aux joueurs juniors les plus doués à travers le monde entier d'atteindre le plus haut niveau du jeu des juniors et de poursuivre leur progression au niveau supérieur. Une analyse détaillée du calendrier est en cours, pour identifier tous les trous dans le calendrier au niveau d'entrée et aux niveaux plus avancés; pour encourager et promouvoir des changements régionaux afin de donner aux joueurs le maximum d'accès aux tournois prévus; et pour assurer qu'aucun joueur ne soit désavantagé dans sa progression aux divers échelons du tennis des juniors à cause d'une impossibilité d'accéder à suffisamment de chances de jouer près de leur domicile.

Le travail effectué sur le Circuit des Juniors, à la fois en terme d'augmentation des opportunités au niveau de l'entrée et d'amélioration de la structure du calendrier pour rendre la progression de grade en grade plus aisée pour les joueurs de talent, s'inscrit dans la priorité stratégique sur les Opportunités d'ITF 2024. La collaboration avec les nations pour assurer que la structure du calendrier corresponde aux besoins de leurs joueurs aide également à remplir la priorité stratégique sur la Communication.

Le Circuit des Juniors pilote la règle du "no let" en 2018 dans le cadre de notre engagement à innover. Nous avons recueilli des commentaires dans les tournois au cours de l'année, et il y aura un sondage de tous les joueurs vers la fin de l'année pour aider le Comité à décider de rendre cette règle permanente sur le Circuit ou non. Il y aura aussi des expériences de coaching sur le court à deux de nos épreuves les plus importantes, les Masters Juniors de l'ITF et les Jeux Olympiques de la Jeunesse.

La quatrième édition des Masters Juniors ITF, pour les huit garçons et filles les mieux classés selon le Classement ITF des juniors publié après les Championnats Open des US ("The Road to Chengdu"), se déroulera en Chine du 24 au 28 octobre. Le tournoi de cette année sera le premier à éventuellement faire figurer des inscriptions de 'wild cards': si aucun joueur chinois ne se qualifie au mérite dans les tirages respectifs de garçons et de filles, une 'wild card' pourra être accordée à un joueur ou une joueuse chinois(e) du moment qu'il/elle est placé(e) parmi les 25 meilleurs mondiaux du classement.

Les préparatifs se poursuivent pour les troisièmes Jeux Olympiques de la Jeunesse, qui auront lieu à Buenos Aires, en Argentine du 7 au 14 octobre. Les CNOs ont désormais soumis leurs longues listes de nominations de joueurs, et nous attendons un très haut niveau de participation de joueurs cette année, ce qui convient bien à l'élévation de grade de cette importante épreuve. En instillant une connaissance et appréciation des Jeux Olympiques chez les joueurs juniors, le département des juniors vise à rehausser le sport dans les Jeux Olympiques, ce qui est une autre des priorités stratégiques d'ITF 2024.

Les Finales du Tennis Mondial Juniors d'ITF (14 ans et moins) ont eu lieu à Prostějov, en République Tchèque pour la 20e fois du 6 au 11 août, mettant ainsi fin à une vraiment remarquable période

d'engagement envers le tennis des juniors de la part des organisateurs locaux et de la Fédération de Tennis Tchèque. La finale de la Coupe Davis Juniors & la Fed Cup Juniors par BNP Paribas (16 ans et moins) se déroulera pour la troisième et dernière année à Budapest, en Hongrie, du 25 au 30 septembre au Centre National du Tennis. Les compétitions régionales de qualifications pour ces deux compétitions sont maintenant terminées.

Le Projet d'Exemption des Juniors, garçons et filles ("JEP") continue à donner des occasions aux joueurs et joueuses les mieux classés en fin d'année de jouer dans des tournois du Circuit Pro. Les filles ont particulièrement brillé dans la première moitié de 2018, et plusieurs ont remporté des tournois auxquels elles avaient eu accès par le biais du projet. La performance la plus notable a été celle de la gagnante des Masters de Juniors de 2017, Marta Kostyuk d'Ukraine, qui après avoir fait une apparition au troisième tour de l'Open d'Australie en janvier, a remporté la victoire comme exemptée junior au tournoi de 100 000 dollars de Burnie, en Australie. Il y a eu également des vainqueurs de tournois au niveau de \$25 000 pour la Serbe Olga Danilovic à Santa Margherita di Pula et pour En Shuo Liang de Chine de Taipei, championne de l'Open d'Australie pour les filles en 2018, à Incheon. Liang a aussi terminé en deuxième place dans un autre tournoi de \$25 000 à Goyang, en Corée. Il faut également mentionner la Championne du Monde des Juniors de 2017, Whitney Osuigwe des USA, qui a atteint les quarts de finales d'un tournoi de 80 000 dollars à Charleston. Il y a beaucoup de garçons haut classés qui n'ont pas encore utilisé leur place d'exempté en 2018, mais il y a eu plusieurs joueurs atteignant les demi-finales au niveau de \$15 000, dans la tranche de classement de joueurs de 11 à 20, notamment l'Argentin Sebastian Baez et Chun Hsing Tseng, de Chine de Taipei à Antalya ainsi que son compatriote Tsung Hua Tsu à Singapour. Baez et Tseng sont encore juniors en 2018 et ont participé à la finale de Roland Garros.

SENIORS

En ligne avec ITF 2024, de futurs développements du Tennis des Seniors sont en cours d'identification, centrés sur la nouvelle mission du département, qui est de faire du Tennis Seniors le premier des sports en termes de participation des joueurs. Nous anticipons qu'un plan triennal de développement pour 2019-2021 sera prêt et communiqué à toutes les parties concernées à la fin de 2018.

Il y a encore eu des augmentations dans les nombres de tournois du Circuit des Seniors de 2018, 430 épreuves sont prévues en 2018. Cependant, un tout petit peu plus de 300 des 430 tournois de seniors homologués par l'ITF se déroulent en Europe. Même si le potentiel se poursuit en Europe, ce déséquilibre doit être redressé avec l'énorme potentiel existant dans d'autres régions. Actuellement il n'y a qu'une moyenne de 12 tournois dans les autres régions. Les Nations où il existe des marchés pour le Tennis des Seniors seront ciblées en priorité dans ces démarches, comme les USA, l'Asie et l'Amérique du sud.

Plusieurs changements concernant le système de I-PIN Seniors prendront place en 2019 pour inclure des améliorations des fonctionnements du système et des outils pour simplifier l'expérience et la rendre plus engageante pour les joueurs. Ceci comporte de nombreux bénéfices permettant une meilleure planification et établissement de priorités. Le Comité des Seniors a approuvé un nouveau modèle financier pour 2019. Les joueurs ne paieront pas une cotisation annuelle pour l'I-PIN et les tournois paient un pourcentage de leur tarif d'inscription à l'ITF comme cotisation d'homologation au lieu d'un tarif fixe basé sur leur grade.

Une nouvelle structure plus simple est à l'étude pour permettre aux joueurs d'entrer en compétition à un niveau mieux approprié et soutenir le système de classements permettant l'amélioration des acceptations, têtes de séries et tirages des tournois. Pour soutenir ceci, le Comité des Seniors a approuvé la mise en place d'une nouvelle formule de points de classements en 2019; celle-ci permettra aux tous meilleurs joueurs d'être représentés au sommet de la liste de classements. Ceci signifiera qu'un plus grand nombre de points seront accordés dans les épreuves de seniors les plus prestigieuses, comme les Championnats du Monde et les tournois de Grade A et 1.

Dans le cadre de la mission de faire du Tennis Seniors le premier des sports en termes de participation des joueurs, il est offert aux nations la possibilité d'organiser un certain nombre de tournois au niveau de base. Ces tournois de courte durée, d'un ou deux jours seront aisés pour les joueurs et feront le meilleur usage du temps, ce qui aide à la fois les joueurs et les endroits qui accueillent les épreuves.

Les Championnats du Monde de 2018 se dérouleront comme suit:

- Seniors – Ulm, Allemagne du 12 août au 25 août 2018
- Super Seniors - Umag, Croatie du 16 septembre au 29 septembre 2018
- jeunes Seniors – Miami Beach, USA du 21 octobre au 3 novembre 2018

Un accord de 3 ans a été signé avec Umag, en Croatie pour l'accueil d'une des épreuves des Championnats du Monde des Seniors chaque année de 2019 to 2021. Les dates et emplacements des Championnats du Monde des Seniors de 2019 seront confirmés d'ici la fin août en 2018.

BEACH TENNIS

Durant les six premiers mois de 2018, 138 tournois du Tour ITF de Beach Tennis ont été confirmés, pour un total de prix d'une valeur de \$250 500, soit une augmentation de \$41 500 (16.6%) par rapport à la même période en 2017.

Actuellement, le Tour comporte 217 épreuves dont un 87 (40%) offrent des prix en argent. 19 tournois de \$10 000 et plus sont déjà confirmés, 12 de \$15 000 ou plus, par rapport à 10 en 2017, et on attend plusieurs additions à ce chiffre au cours des derniers mois de l'année.

Les nations européennes continuent à montrer la voie, accueillant 11 épreuves à haut niveau de prix, La Russie une de \$50 000, et la Grande Canarie, la France, et l'Allemagne des épreuves de \$15 000, tandis que l'Italie revient au calendrier.

Des occasions de jouer pour les élites en Amérique du Sud sont encore offertes, le Brésil accueillant des nouveaux tournois de \$15 000, un autre nouveau de \$10 000 et un de \$15 000+H, tandis que l'Equateur organise un tournoi du Tour de \$35 000 pour la deuxième fois de suite.

Les Championnats individuels de Beach Tennis reviendront encore à Cervie, en Italie la semaine 31. Des prix seront payés pour la deuxième année, \$25 000 étant offerts jusqu'aux quarts de finalistes. Suite à l'introduction réussie en 2017 de matchs en soirée sous projecteurs ceci se poursuivra avec le but d'accroître la capacité du stade pour un nombre croissant de spectateurs. Il y aura aussi une compétition mixte et des épreuves juniors pour les 14,16 et 18 ans ou moins.

Les Championnats du Monde par équipes se dérouleront de nouveau au Centre National de Tennis de Russie de Moscou en semaine 32. 25 nations sont inscrites et le tableau principal comprendra 24 équipes. Une épreuve de qualification, si nécessaire, aura lieu immédiatement avant les Finales. La quatrième année de compétition par équipes de juniors de 14 ans & moins a généré 11 inscriptions (12 en 2017).

Les Championnats européens de Beach Tennis auront lieu à Jurmala en Lettonie pour la première fois du 12 au 15 juillet et incluront une compétition de juniors pour moins de 18 ans pour la troisième fois.

Les Championnats Pan Américains se dérouleront de nouveau à Palm Beach à Aruba pour la troisième année consécutive du 9 au 11 novembre. Il y aura des épreuves pour juniors de 12, 14 et 16 ans et moins.

47 tournois ont jusqu'à présent proposé d'organiser une compétition de juniors en parallèle aux rencontres de l'ITF, 13 de plus (38%) par rapport à la même période en 2018.

ANOC a récemment annoncé son intention d'inaugurer des Jeux Mondiaux de Sport de Plage (WBG) à San Diego, aux USA en 2019 et le Beach Tennis fera partie des six (6) principaux sports de plage avec le handball, le karaté, le football, le volley-ball et le catch. Initialement il est prévu que l'épreuve de Beach Tennis comporte des doubles hommes (tableau de 16), des doubles femmes (16) et des doubles mixtes (jusqu'à 24) et 64 athlètes en tout seront invités à participer à ces jeux, les épreuves durant 4 jours et se déroulant sur 4 courts, y compris un court central.

L'équipe de l'ITF consacrée au Beach Tennis qui est en place depuis mai 2018, prépare une nouvelle stratégie pour 2018 – 2019 et ligne avec celle de 2024.

Commençant avec une formulation de la Mission du Beach Tennis de l'ITF, la revue interne a identifié les domaines de numérique, calendrier, Règles et Règlements, commercialisation et image de marque et a agi en conséquence.

TENNIS EN FAUTEUIL ROULANT

Tour de Tennis en fauteuil roulant UNIQLO

Il y a 160 tournois, prenant place dans 42 pays différents, au calendrier du Tour de Tennis en fauteuil roulant UNIQLO de 2018.

D'un point de vue régional, le calendrier de 2018 a vu une augmentation de 15% du nombre de tournois en Amérique du sud par rapport à 2017 et de 11,76% du nombre de tournois en Europe. Il y a eu trois (3) tournois de moins en Asie/Océanie cette année (vingt-huit [28] au lieu de trente et un [31] en 2017) et trois (3) de moins dans la région Afrique (trois [3] au lieu de six [6] en 2017). Malgré le recul du nombre de tournois en Afrique, deux nouveaux pays accueillent des épreuves en 2018.

A l'exception des épreuves pour Juniors et de la Coupe du Monde par équipes, des prix en argent sont offerts à tous les tournois et pour l'ensemble du Tour dans la région le total est d'US \$2,1 millions.

Les Masters de double UNIQLO qui concluent la saison se dérouleront à Bommel, aux Pays-Bas pour la seconde fois, à l'accueil de la KNLTB, tandis que les masters de simple NEC seront reçus par l'USTA sur son campus national à Orlando, en Floride. Les deux épreuves attireront cette année les joueurs hommes, femmes et quadraplégiques les mieux classés luttant pour le titre de Champion des Masters de double UNIQLO et Champion des masters de simple NEC.

Coupe du Monde par équipes BNP Paribas

De février à avril, les épreuves de qualification régionales pour la compétition de 2018, incluant les épreuves masculines et féminines, se sont déroulées aux USA, au Kenya, à Sri Lanka et au Portugal, chacune étant reçue par la fédération nationale respective. En tout, 25 nations y ont pris part, les vainqueurs de chacune d'elle se qualifiant pour les épreuves du Groupe mondial qui s'est déroulé entre le 28 mai et le 3 juin à Apeldoorn, aux Pays-Bas, généreusement accueillies par la Fédération de Tennis des Pays-Bas (KNLTB).

135 joueurs ont pris part aux épreuves du Groupe mondial, représentants de 25 Nations. L'Australie a battu Israël dans la finale de l'épreuve des Quadraplégiques, les Pays-Bas la Chine dans le titre féminin et le Japon la Grande-Bretagne pour être couronné Champions masculins. La Russie a dominé le Brésil et remporté le titre des Juniors. Le support des épreuves localement a été excellent, la cérémonie d'ouverture a eu lieu à l'hôtel de ville d'Apeldoorn et la foule remplissant à craquer le court central a créé une ambiance qui aurait été digne de la Coupe Davis lors de la conclusion tardive de l'épreuve sous les projecteurs quand la nation-hôte, les Pays-Bas, a vaincu la Chine 2-1 dans la partie de double décisive pour gagner son 30^e trophée féminin.

Les matchs de court central aux centres de tennis des deux hôtes ont été relayés par streaming toute la semaine sur YouTube, et 11 chaînes de diffusion (en ligne et hertzienne) de neuf pays ont pris les matchs en direct tandis que l'Olympic Channel et le Comité paralympique international ont tous deux placé des streams sur leurs sites internet respectifs. Le travail de l'ITF avec ces partenaires de la diffusion, ainsi que la hausse de l'investissement pour fournir une production de TV/streaming de qualité, a finalement eu pour résultat une audience de plus de 800 000 spectateurs, chiffre que l'ITF a l'intention de continuer à faire croître à l'avenir.

L'épreuve du Groupe mondial de 2019 aura lieu à Israël.

Stratégie – ‘Roadmap 50’

Suite au travail effectué par le Groupe de travail sur la stratégie pour le tennis en fauteuil roulant et par le Comité, en novembre 2017, le Conseil d'administration de l'ITF a approuvé un nouveau cadre stratégique pour le tennis en fauteuil roulant qui comportait de nouvelles vision, mission, buts et priorités essentielles. Cette stratégie, intitulée 'Roadmap 50', qui s'aligne sur ITF 2024 pour délivrer ses piliers et objectifs stratégiques vise à pointer vers des buts et stratégies préparant le cinquantième anniversaire du jeu en 2026.

Une consultation des parties concernées par la nouvelle stratégie a débuté en mars. Les commentaires de la communauté du tennis en fauteuil roulant sont en cours d'examen par le Groupe de travail et le Comité, qui vont envisager son intégration dans le cadre initial. La tâche en cours permettra d'organiser les projets et besoins requis pour atteindre les priorités essentielles et identifier les ressources nécessaires et le temps requis de manière réaliste pour les appliquer.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie et en ligne avec sa priorité clé de construire des partenariats forts, un Conseil des joueurs sera établi pour servir de forum et d'intermédiaire entre la communauté des joueurs et l'ITF. Ce Conseil, qui sera composé de joueurs représentant toutes les régions géographiques, divisions (ex. hommes, femmes et quadraplégiques) et plusieurs bandes de classement, discutera de questions importantes pour la communauté des joueurs et fournira au Comité du tennis en fauteuil roulant des commentaires que celui-ci pourra examiner et prendre en considération. L'élection du Conseil par la communauté des joueurs, au milieu de 2018, suivra un processus de nomination de candidats formel, pour lequel l'endossement des candidatures personnelles des joueurs par les fédérations nationales sera indispensable.

Une des urgences que le Comité soutient est l'amélioration de la structure et du déroulement du calendrier du Tour UNIQLO, notamment pour l'élite des joueurs et les tournois. Le calendrier devrait chercher à établir des séries régionales structurées avec des surface de jeu convenant mieux aux meilleurs joueurs de manière consistante et à créer un produit mieux compréhensible et plus professionnel. Pour 2019, les principaux tournois existants en mai et juin ont été reprogrammés pour permettre l'introduction de tournois sur terre battue et sur gazon dans les périodes précédant Roland Garros et Wimbledon. L'ITF travaillera avec les Nations membres et les Directeurs de tournois pour introduire d'autres améliorations sur l'ensemble du calendrier dans les années à venir.

Classification

En novembre 2017, le Conseil d'administration de l'ITF a approuvé les recommandations du Groupe de travail sur la classification dans le tennis en fauteuil roulant d'aligner en gros les règlements de classification de l'ITF avec ceux du Code de Classification du Comité International Paralympique de 2015 pour améliorer et formaliser les démarches et les méthodes, et apporter quelque standardisation dans les systèmes de classifications parmi les membres des fédérations internationales sportives de l'ICP.

Les périodes de temps à adopter pour l'application des changements restent à déterminer, mais éventuellement tous les joueurs et pas seulement ceux souhaitant jouer dans la division des quads, subiront une évaluation pour déterminer s'ils sont éligibles à participer à des compétitions de tennis en fauteuil roulant, ce qui pour beaucoup d'entre eux comportera également une évaluation physique faite par des classificateurs indépendants.

L'ITF va développer et mettre en opération un Programme de développement de classificateurs offrant un moyen pour des praticiens de santé correctement qualifiés de devenir classificateurs de tennis en fauteuil roulant – les individus sélectionnés seront formés et certifiés pour évaluer les joueurs conformément aux règlements de l'ITF sur la classification. Un Directeur de l'ITF sera nommé pour contrôler le système de classification du tennis en fauteuil roulant de l'ITF, avec responsabilité pour la coordination de l'administration et de la mise en application des questions liées à la classification. Cette personne aidera aussi à donner la direction et de développement

continu du système de classification du tennis en fauteuil roulant et contrôlera sa conformité avec le Code de Classification de l'IPC.

Les détails complets de tous les changements et périodes de mise en application associées seront communiqués aux Nations et à la communauté du tennis en fauteuil roulant en général le temps venu et avec suffisamment de préavis.

Le Groupe de travail sur la classification poursuit son travail de révision de la structure du système de classification de l'ITF pour assurer qu'il convienne aux exigences du jeu moderne. Des études sur ce sujet continuent, et de nouvelles conclusions seront présentées au Groupe de travail sur la classification au milieu de 2018. Les recommandations seront passées pour examen au Comité et au Conseil. A l'avenir, l'ITF est tenue, sous le Code de Classification de l'IPC, d'assurer que son système de classification est basé sur des preuves et sur une recherche scientifique, donc ceci sera un engagement continu pour le jeu.

Développement

Les activités de développement des joueurs juniors sont soutenues par la Fondation Johan Cruyff ("JCF"), partenaire de l'ITF depuis 2005. Les fonds de la JCF sont attribués à l'épreuve de Masters des Juniors et sous la forme de bourses permettant à des joueurs de participer à des épreuves du Tour des juniors, de la Coupe du Monde par équipes des juniors et à des camps d'entraînements de juniors nationaux et internationaux.

Les Masters de Juniors de la Cruyff Foundation de 2018 ont eu lieu comme d'habitude à Tarbes, en France, en janvier. Les deux finales ont été remportées par des vainqueurs pour la première fois, Jef Vandorpe (BEL) prenant le titre pour les garçons et Antonella Pralong (ARG) étant couronnée championne des filles. Les camps internationaux de juniors de la Cruyff Foundation sont prévus pour les Amériques (aux USA), l'Afrique (en Afrique du Sud) et l'Europe (aux Pays-Bas) entre juillet et septembre.

La JCF continue également à soutenir le Fonds de Développement du Tennis en Fauteuil roulant de l'ITF, qui aide à financer l'introduction de projets de participation pour deux ans dans des nations dont l'activité est limitée ou encore non existante, dans le but d'établir des programmes de tennis en fauteuil roulant domestiques durables. Les projets existants se terminant en 2018 se trouvent au Kenya/Rwanda, Lettonie et Malaisie, tandis que de nouveaux projets qui se poursuivront jusqu'en 2019 seront introduits plus tard cette année au Pérou, en Bolivie, en Uruguay et en Equateur. Trente deux joueurs et entraîneurs ont pris part au Kenya en février à un atelier centré sur l'éducation des entraîneurs et financé par la Fondation AGITOS (IPC).

HOPMAN CUP

La 30e Hopman Cup s'est déroulée du 30 décembre au 6 janvier avec des équipes de Suisse, Allemagne, Belgique, USA, Japon, Russie, Canada et Australie. L'équipe de Suisse a remporté le trophée pour la troisième fois en battant celle d'Allemagne. Le tournoi s'est déroulé à l'Arène de Perth pour la sixième fois.

La Coupe Hopman de 2018 a connu encore une fois une forte participation de grands joueurs parmi lesquels le vainqueur de plusieurs Grands Chelems, Roger Federer, qui est revenu à Perth jouer de nouveau aux côtés de Belinda Bencic. La finale palpitante dans laquelle les deux Suisses ont battus les Allemands Alexander Zverev et Angélique Kerber a donné à la Suisse sa première victoire du titre depuis 17 ans.

En tout, les épreuves ont attiré un nombre record de spectateurs, 106 424, le plus haut chiffre jamais enregistré, et 5 688 de plus pour voir une session d'entraînement ouverte de Roger Federer avec l'Australien Thanasi Kokkinakis. La rencontre entre la Suisse et les USA a attiré le plus grand nombre de spectateurs pour une session de toute l'histoire des 30 ans de la Hopman Cup, 14029 spectateurs entassés dans l'Arène de Perth pour voir Belinda Bencic et Roger Federer battre Coco Vandeweghe et Jack Sock

Le tournoi est été retransmis en direct et gratuitement en Australie par le réseau Seven Network pour la cinquième année consécutive. Internationalement, le tournoi a été retransmis sur plus de 200 territoires par 15 partenaires de télévisions différents. Parmi les chaînes internationales, on compte IQIYI et CCTV en Chine, WOWOW au Japon ainsi qu'Eurosport en Europe, la ZDF en Allemagne, SSR SRG en Suisse, la Tennis Channel aux USA, SuperSport en Afrique, ESPN en Amérique Latine et dans les Caraïbes.

Le tournoi a de nouveau été inclus dans l'«Australian Open Séries», la remplaçant de nouveau en bonne place sur le parcours de l'Open d'Australie. Pour la seconde année de suite le concept de scores 'Fast4' a été utilisé dans la troisième partie des mixtes doubles.

La Coupe Hopman reste un atout professionnel stratégique et important du portefeuille d'épreuves de l'ITF et il fait grand plaisir de constater qu'elle a poursuivi sur sa lancée après sa première année à l'Arène de Perth et connu cette fois encore un grand succès.

ARBITRAGE

Ecoles d'arbitrage de l'ITF

Au centre de la stratégie de l'équipe d'arbitrage de l'ITF en 2018 se trouve toujours le développement et la formation des officiels dans toutes les régions. Avec ceci en vue, et en travaillant en étroite collaboration avec les principaux intéressés et les officiers de l'ITF dans les régions, l'équipe a tenu un certain nombre d'écoles dans des marchés clés.

Le nombre total et la répartition par régions des écoles prévues pour 2018 sont les suivants:

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
EUROPE		2	1	3
AFRIQUE	1	1		2
ASIE/OCEANIE		1	1	2
AMERIQUE DU NORD		1		1
AMERIQUE CENTRALE/DU SUD	1	1		2
			TOTAL	10

Le nombre d'arbitres de l'ITF qualifiés en juin 2018 s'élève à 1438. La répartition par badges et par régions se trouve ci-dessous, tenant compte que certains arbitres sont titulaires de multiples qualifications:

REGION/BADGE	VERT	BLANC	BRONZE	ARGENT	OR	TOTAL
EUROPE	0	583	88	137	100	908
ASIE	0	258	26	23	12	319
OCEANIE	1	40	7	11	11	70
AFRIQUE	38	134	15	14	4	205
AMERIQUE DU NORD (USA+CAN)	0	85	26	26	43	180
AMERIQUE CENTRALE	10	44	1	3	1	59
AMERIQUE DU SUD	28	88	23	18	11	168
TOTAUX	77	1232	186	232	182	

Depuis la création du Programme de Qualification en 2012, le nombre total d'arbitres à badges verts s'élève maintenant à 77. Un tout petit peu plus de 50% de ces officiels viennent de pays hispanophones d'Amérique du centre et du sud et le reste de pays francophones d'Afrique

Séminaires de recyclage et écoles nationales

En ligne avec ITF2024, pour faciliter le développement des arbitres à travers le monde, de nombreuses écoles au niveau national & des séminaires de formation ont pris place en collaboration avec les fédérations nationales et organisées par les Officiers de l'arbitrage régionaux de l'ITF. 12 écoles nationales en tout ont eu lieu jusqu'à présent cette année. Israël, le Cambodge, le Nigeria et la Chine sont parmi les pays les accueillant.

Une école nationale a été organisée à Hanoï (VIE) après une rencontre de Coupe Davis BNP Paribas de Groupe de Zone III en avril, la première organisée dans le pays depuis 2013. Expérience positive, puisque 33 personnes étaient présentes. Afin de poursuivre la meilleure formation à la fois des nouveaux arbitres et des arbitres certifiés existants, d'autres écoles et cours de rafraîchissement sont prévus pour le reste de 2018.

Une mise à jour de l'arbitrage au milieu de l'année aura lieu de nouveau cette année pendant les Championnats de Wimbledon.

Portail de l'Arbitrage de l'ITF/Education des arbitres de l'ITF

Poursuivant la procédure mise en place l'année dernière et pour ITF2024, tous les arbitres certifiés ou non officiant à des épreuves du Circuit Pro, sont tenus de regarder et de comprendre le Programme de Protection de l'Intégrité du Tennis et d'adopter les règlements du Code antidopage et anti-corruption. Les Directeurs nationaux de l'arbitrage ont également accès à ce portail et doivent agréer de faire de même.

L'équipe de l'arbitrage de l'ITF a mis en place une nouvelle version du Portail de l'Arbitrage, qui a été lancée au début de 2018. Ce nouveau Portail de l'Arbitrage de l'ITF a été développé pour permettre aux officiels d'accéder au site internet depuis leurs portables et tablettes. Il est en outre plus simple à utiliser et offre divers nouveaux éléments.

Le portail éducatif de l'Arbitrage de l'ITF s'élargit toujours et inclut une grande quantité d'information pour former les arbitres, dont les derniers changements de règles et mises à jour des procédures, ainsi que divers tests et cours. Ce portail est devenu un outil intégral de communication pour les arbitres de tous niveaux.

Le test à livre ouvert de 2018 a été mis à disposition des arbitres pour qu'ils envoient leurs réponses par le biais du Portail de l'Arbitrage de l'ITF en mars. Le nombre de réponses correctes requis en 2018 était fixé par les membres du programme de certification Conjoint à 8 pour tous les arbitres internationaux et à 7 pour les Badges blancs et verts.

97,14% ont obtenu la note de 8 ou plus, résultat impressionnant (comparé à 91,65% en 2017) et de ceux-ci, 75,99% de tous les arbitres ont obtenu une note de dix sur dix. 1,74% ont eu sept points (par rapport à 4,24% en 2017).

Programme de Juges de ligne – Tokyo 2020

Le Programme de Juges de ligne pour les Jeux Olympiques d'été de Tokyo en 2020 a été lancé pendant l'Open du Japon en octobre 2017.

Des représentants du département de l'Arbitrage de l'ITF ont assisté au tournoi du Circuit Pro masculin de l'ITF à Tsukuba, au Japon en mars 2018. Le but du voyage était d'organiser des réunions et sessions de formation pour augmenter le nombre d'arbitres travaillant au Japon. Ces représentants ont rencontré les membres du Conseil exécutif de la JTA et les délégués techniques de Tokyo 2020, pour discuter du programme de formation et des avancées à faire pour Tokyo 2020.

D'autres réunions se sont tenues avec le Directeur sportif pour le tennis de Tokyo 2020 et l'équipe du projet.

Pendant la semaine du tournoi, les juges de ligne et arbitres de chaise ont eu l'occasion de prendre part à une session de formation en coopération avec le Comité de l'Arbitrage de la JTA.

Le nombre d'arbitres sélectionnés pour travailler pendant les Jeux Olympiques sera d'environ 150, 50% d'entre eux originaires du Japon. Le nombre d'arbitres japonais sélectionné pour les Jeux Paralympiques sera d'environ 55. Avec ces chiffres à l'esprit, il a été décidé qu'il fallait recruter plus d'arbitres du Japon.

Un juge de chaise à badge de bronze du Brésil a dirigé un projet de formation de juges de ligne en mai 2018 en coopération avec l'ITF et la JTA, pendant une épreuve féminine de l'ITF à Gifu, au Japon. L'objectif primaire était que l'officiel brésilien partage ses compétences et son expérience des Jeux Olympiques de Rio en 2016 avec 54 juges de ligne japonais, avec des présentations et des démonstrations pratiques. Des sessions de formation similaires se poursuivront au Japon en préparation des prochains Jeux.

Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2018

Les sélections d'arbitres pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse ont été annoncées. 12 juges de chaise ont été sélectionnés; 7 des régions Amérique du sud et centrale, 2 d'Europe et 1 pour chacune des régions Océanie, Afrique et Asie. Le Juge Arbitre est européen et l'adjoint du Juge Arbitre et le Contrôleur di tournoi sont tous les deux sud américains. 50 juges de ligne sélectionnés en Argentine couvriront l'épreuve.

DEVELOPPEMENT

Epreuves

Après le succès des Compétitions régionales par équipes pour joueurs de 12 ans et moins l'année dernière, les épreuves de qualification pour la compétition de cette année ont eu lieu dans la première moitié de l'année en Asie, Afrique, Amérique centrale et Caraïbes, Amérique du sud et dans le Pacifique. Les meilleures équipes se qualifient pour jouer dans les finales de la compétition par équipes pour moins de 12 ans qui ont lieu plus tard dans l'année. Ces épreuves servent de transition supplémentaire pour les jeunes joueurs de Tennis10s aux compétitions nationales et de là aux compétitions de juniors par équipes de l'ITF.

En janvier, les Championnats d'Asie du Développement de l'ITF pour joueurs de 14 ans et moins - Division 2 se sont déroulées à Hanoï, au Vietnam. Les huit meilleurs garçons et six meilleures filles des Championnats de Division 2 se sont qualifiés pour participer aux Championnats d'Asie du Développement de l'ITF pour joueurs de 14 ans & moins - Division 1, qui ont eu lieu en Thaïlande en mai.

Les finales de la 41^e édition des Championnats d'Afrique Juniors (AJC) se sont déroulés dans trois pays en mars et avril. Les finales pour les juniors de 18 ans & moins et de 14 ans & moins, respectivement au Maroc et en Afrique du Sud en mars; tandis que la Tunisie accueillait la finale des 16 ans & moins en avril. Les joueurs d'Afrique de l'ouest & centrale, et d'Afrique du sud et de l'est ont participé aux championnats de zones en janvier pour se qualifier pour les finales des Championnats d'Afrique de Juniors.

La Coupe des Nations du Pacifique inaugurale a eu lieu au Centre National d'Entraînement de Lautoka, à Fidji entre le 31 mai et le 5 juin. Cette épreuve, la première au monde en son genre, a donné à des joueurs de 15 nations membres de Classe C de cette région l'occasion de jouer dans une compétition de haut niveau au même format que la Coupe Davis et la Fed Cup.

Installations

Le Programme de reconnaissance par l'ITF des Centres d'entraînement nationaux qui a été lancé en avril a été bien reçu par les nations. La Biélorussie, la Belgique et la France ont déjà soumis leurs candidatures et un certain nombre d'autres Fédérations nationales ont l'intention de postuler au programme. Le but du programme est d'élever les standards des Centres d'entraînement nationaux (NTCs) à travers le monde, et de donner aux NTCs sous contrôle de fédérations nationales la chance de recevoir l'accréditation de l'ITF, fixée à trois niveaux différents: Or, Argent et Bronze. Le Programme de réseaux de NTCs vise à aider 20 nations du tennis moins mûres à améliorer leurs NTCs en 2018 pour pouvoir ensuite postuler pour accréditation de l'ITF au niveau de bronze.

En mai, Le Comité des Bourses pour Installations de l'ITF a attribué une somme de \$352 000 en subventions à neuf fédérations nationales pour établir de nouveaux Centres d'entraînements nationaux, ou pour entretenir/étendre des installations existantes dans le cadre du programme de Bourses d'installations de l'ITF.

Entraînement

L'Académie (en ligne) de l'ITF est en bonne voie et devrait entrer en fonctionnement selon les phases suivantes: Phase 1 Information/Education d'ici décembre 2018; Phase 2 Certification en 2019; Phase 3 Développement personnel continu dirigé en 2020 et Phase 4 Reconnaissance d'apprentissage préalable, auto-évaluation et autres applications liées en 2021. La phase d'Information/Education inclura la migration de Tennis iCoach sur cette nouvelle plateforme et le lancement de deux cours de courte durée d'ici décembre 2018.

Plus de 30 nouvelles ressources en langues anglaise et espagnol ont été publiées sur Tennis iCoach en 2018 jusqu'à présent. Les nouveaux contenus comportent des présentations faites lors de la conférence mondiale des entraîneurs de l'ITF de 2017 et de nouveaux articles de recherches spécifiques sur le tennis publiés dans la revue de l'ITF 'Coaching & Sport Science Review'. La 74e édition de cette revue a été publiée en avril 2018.

Les conférences régionales des entraîneurs de l'ITF par BNP Paribas de 2018 sont confirmées et auront lieu dans les huit pays suivants: Botswana, Brésil, Egypte, France, Hong Kong, Panama, Qatar et Trinidad & Tobago. Les grands thèmes des conférences sont liés au tennis féminin et au tennis dans les écoles. Certains des principaux intervenants ont déjà confirmé leur présence, parmi lesquels: l'expert de renommée mondiale en biomécanique, Bruce Elliot (AUS); Jo Ward (GBR), experte en développement des joueuses et ancienne joueuse professionnelle; et Carl Maes (BEL), ancien entraîneur de Kim Clijsters.

Lors de la réunion de la Commission des entraîneurs de l'ITF qui s'est tenue en juin 2018, un nouvel échelon de Reconnaissance des Systèmes de Formation des Entraîneurs (RCES) a été approuvé. Ce nouveau niveau 'blanc' sera accordé aux nations qui sont autosuffisantes pour délivrer 'Play Tennis' ou l'équivalent à un niveau national. Au moment de la rédaction, 17 nations sont reconnues au niveau 'Or', quatre au niveau 'Argent' et six au niveau 'Bronze'. Les demandes sont ouvertes pour tous les niveaux de reconnaissance.

De nouveaux éléments ont été ajoutés sur l'application 'ITF ebooks' (disponible sur Apple et Android) au cours de 2018. Plus de 82 publications sont actuellement disponibles sur cette application dans les langues suivantes: 34 en anglais, 19 en espagnol, 15 en français, 8 en russe et six en chinois. Au moment de la rédaction, la Conférence mondiale des entraîneurs de l'ITF par BNP Paribas de 2019 devrait se tenir en Thaïlande, la ville d'accueil restant à confirmer.

Programmes

Participation

Project de système de classification de l'ITF

Le système de classification de l'ITF est l'un des principaux projets stratégiques de l'ITF en 2018. Le but du système de classification de l'ITF est de fournir un système de classification facile à utiliser et inclusif pour déterminer le niveau de capacité d'un joueur et qui puisse être utilisé partout dans le monde pour les structures de tournois de loisir ou de compétition. Le système de classification de l'ITF sera un réseau social mondial qui liera les gens à travers le monde par le biais du tennis.

Une démarche d'appel d'offres a été entamée en juin pour divers fournisseurs de solutions numériques et pour les différentes composantes du système de classification de l'ITF identifiées. Un Directeur de Projet et un Data Scientist ont été désignés pour travailler sur le système de classification de l'ITF. Il y aura un atelier pendant l'AGA et conférence de l'ITF à Orlando pour révéler la stratégie du système de classification de l'ITF et mettre toutes les fédérations nationales au courant.

Conférence de l'ITF sur la Participation à travers le monde de 2018

La première conférence de l'ITF sur la Participation mondiale s'est tenue au stade de Stamford Bridge du Club de Football de Chelsea à Londres le dimanche 8 et le lundi 9 juillet 2018. Plus de 150 des plus importants stratégestes de plus de 60 fédérations nationales ont assisté à cette manifestation de style 'TED talk' et un total of 28 présentations leur ont été faites sur toute une gamme de sujets différents. Parmi les sujets inclus on peut citer: Utilisation de données et mesure des principaux indicateurs de performance; bénéfices sur la santé de pratiquer une activité physique et sportive; moyens d'attirer plus de femmes au sport; stratégies pour attirer plus de gens au tennis et manières dont la technologie peut faire croître la participation.

Initiative du Tennis pour les Juniors

En 2018, un total de 10 790 raquettes/battes et de 160 248 balles a été distribué à 107 fédérations nationales dans le cadre de l'Initiative du Tennis des Juniors (JTI). En tout, 212 753 joueurs

individuels (108 951 de sexe masculin & 103 802 de sexe féminin) ont pris part à des cours de tennis, selon le rapport sur la JTI de 2017, selon les chiffres rassemblés en janvier. Il y a eu 174 433 inscrits à des compétitions de Tennis10s organisées, 1 625 instituteurs et 1 208 entraîneurs ont conduit des activités de JTI, et au total, depuis 2013, 369 joueurs de la JTI ont obtenu un classement ITF Junior.

Etude sur la Participation mondiale & Plan de Développement des Fédérations nationales (le Plan)

En juillet 2018, le département du Développement a présenté les conclusions mises à jour du rapport sur la Participation mondiale de 2016 après avoir reçu les données actuelles soumises par les fédérations nationales par le biais du Plan en ligne, fournissant une vue globale des chiffres amalgamés au cours de la Conférence de l'ITF sur la Participation mondiale de Londres. Ce tableau mis à jour et adapté a été partagé avec chacune des 190 fédérations nationales y ayant contribué. Le but de cette étude était de mieux comprendre le paysage de la participation au tennis à travers le monde grâce aux données résultant d'une étude spécifique de la participation, vérifiée en comparaison de celles fournies par les fédérations nationales dans le cadre du Plan de Développement des fédérations nationales. Ceci aidera le département du Développement dans son apport à la stratégie d'ITF2024 et pour assurer que les fédérations nationales membres soient le mieux soutenues que possible pour faire croître le nombre et le niveau de leurs joueurs de tennis de la meilleure façon possible.

Revue de la campagne de l'ITF 'Tennis Play and Stay'

Un examen approfondi de la campagne 'ITF Tennis Play and Stay' a été effectué en janvier 2018 par le Dr Tim Buszard, chercheur de l'Institut des Sports, Exercice & Vie active à l'Université de Victoria en Australie. Cette recherche évaluait l'impact de la campagne 'Tennis Play and Stay' de l'ITF sur la communauté du tennis à travers le monde depuis sa mise en place en 2017. La revue sera publiée de deux façons: 1. Une publication imprimée produite par l'ITF et l'Université de Victoria à distribuer aux personnes principalement concernées; 2. Un article de revue par les pairs intitulé 'La perception de la réussite de la campagne 'Tennis Play and Stay' de l'ITF varie-t-elle entre les principales parties concernées?' dans un journal académique.

Certains des résultats de cette revue sont:

- La campagne a augmenté la participation, plus d'entraîneurs et plus d'endroits délivrent le programme d'ITF Tennis10s (joueurs de tennis de 10 ans ou moins);
- La disponibilité des balles plus lentes/à compression réduite a augmenté avec la demande, tout à fait liée au changement de règle pour joueurs de 10 ans et moins appliquée depuis 2012;
- Le comportement des entraîneurs a changé de manière notable depuis le lancement de la campagne, surtout en ce qui concerne la préparation à la compétition des joueurs de 10 ans et moins;
- Investir plus dans la formation des entraîneurs pour qu'ils comprennent mieux comment incorporer sport et jeu en enseignant le tennis avec des équipements modifiés;
- Les balles de couleur (rouges, orange, vertes) et les courts de petite taille ne sont pas seulement une voie conduisant nécessairement vers les conditions de taille normale, mais en fait le tennis modifié peut se jouer à tout âge et à tout niveau de compétence;
- Un système de classification mondial serait utile pour le tennis en plus de fournir aux fédérations nationales un logiciel leur permettant de (a) suivre les renseignements sur la participation, et de (b) disséminer l'information entre les consommateurs (joueurs) et les fournisseurs (entraîneurs) de manière efficace.

La démarche à suivre pour l'ITF est maintenant d'examiner les recommandations ci-dessus pour fixer les priorités qui soutiendront la stratégie de Développement de 2017 à 2020 et pourront être maintenues en 2018 et au-delà.

Performances

En janvier, des bourses internationales de Joueurs de Grand Chelem ont été attribuées à 15 joueuses et 14 joueurs de 20 nations. Le programme de bourses internationales de Joueurs de

Grand Chelem, qui est géré par l'ITF au nom du Conseil des Grands Chelem, a pour but de faire représenter plus de nations et de joueurs parmi les compétitions internationales normales.

Quinze joueurs de 13 pays ont été sélectionnés pour recevoir les toutes premières Bourses internationales de joueurs juniors de l'ITF. Ce nouveau programme offrira en 2018 un financement total de \$325 000 à des joueurs choisis à travers le monde, en contribution envers leurs frais liés à la compétition, dans le but de les aider à faire la transition entre le jeu des juniors et le circuit professionnel.

Au début de l'année, on a annoncé qu'une équipe internationale GSDf de 18 ans & moins ira en Australie pour une tournée de trois semaines y compris un Camp d'entraînement avant les championnats de juniors d'AGL Loy Yang Traralgon Junior International et de l'Open d'Australie. Cette équipe de neuf joueurs faisait partie du premier déplacement à une importante épreuve du début de l'année depuis 2007 pour une équipe du Fonds de Développement des Grands Chelems. Les équipes GSDf internationales universitaires des USA participeront à une tournée de quatre semaines du côté féminin et de trois semaines du côté masculin en juillet et août. Ce programme a été lancé en 2017 et vise à aider les meilleurs joueurs des collèges ayant l'intention de jouer professionnellement à la fin de leurs études.

Trois équipes régionales du GSDf de 14 ans & moins représentant l'Afrique, l'Amérique du sud et l'Asie seront en tournée en Europe en juillet et août. Elles iront à Paris suivre un camp d'entraînement puis participeront à des tournois en France, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique. Les joueurs qualifiés pour les Finales du Tennis Juniors Mondial en République Tchèque s'y rendront la dernière semaine. Une équipe européenne de joueurs de 14 ans & moins se joindra aux trois autres équipes en Allemagne.

Les équipes GSDf internationales de joueurs de 18 ans & moins A et B ont pris part à une série de tournois européens en Italie, Belgique et France en mai et juin. L'équipe A est ensuite allée en Angleterre, à Roehampton et pour jouer à Wimbledon Juniors, tandis que l'équipe B a achevé sa tournée à Roland Garros. Pour ces deux équipes, 17 joueurs de 14 pays ont eu le bénéfice de faire partie du programme de tournées par équipes qui est financé par les quatre tournois des Grands Chelems.

En novembre la première équipe internationale GSDf de joueurs de 14 ans & moins sera lancée à l'Eddie Herr and Orange Bowl. Elle sera formée des six meilleurs garçons et six meilleures filles de chacune de nos six régions.

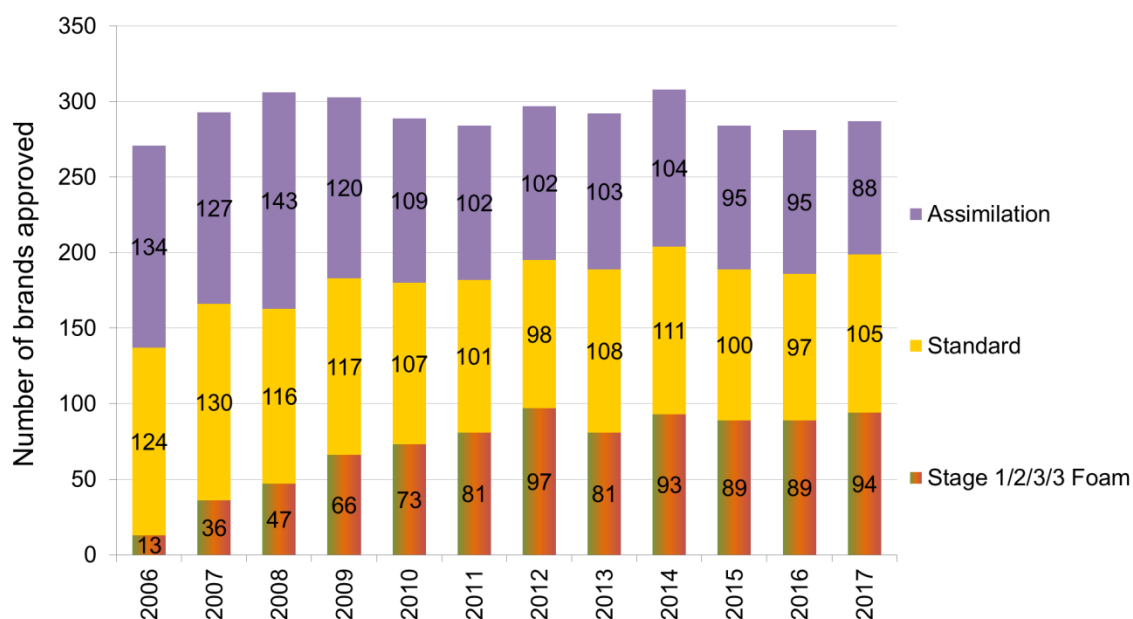
SCIENCE & TECHNIQUE

Le maintien des plus hauts niveaux d'intégrité, de gouvernance et de transparence est une des priorités stratégique du plan ITF2024. Les objectifs du département Science et Technique pour contribuer à ce but sont de rendre le sport à la fois sûr et équitable, en protégeant la nature du jeu, en encourageant innovation et progrès, en réduisant le risque de blessures et de maladies, et en identifiant et promouvant les bénéfices du tennis pour la santé.

Le rapport annuel du département sur l'Etat du Jeu (ci-joint) aide à protéger la nature du tennis en identifiant et en analysant les facteurs définissant l'essence du sport, et, là où nécessaire, en utilisant cette information pour proposer des changements de politique/règles. Ses programmes de certification et ses tests régulateurs (tels que la mesure de la vélocité des courts des compétitions par équipes de l'ITF) aident également à protéger la nature du tennis tout en encourageant l'innovation et des améliorations du sport, en permettant le développement et l'usage de nouveaux produits. Pour rendre le sport plus sûr, le département coordonne les recherches afin de produire des règlements et guides sur les aspects scientifiques et médicaux du sport qui sont basés sur des preuves.

Programmes d'homologation, classification et reconnaissance de l'ITF

Les tests d'homologation des balles pour 2018 ont débuté le 1^{er} juin 2017. Au moment de la rédaction du rapport, 287 marques en tout sont homologuées pour le jeu conformément aux Règles du Tennis, y compris 94 marques pour les stades 1, 2 et 3. Le programme de classification de la vitesse des courts de l'ITF (CPCP) comprend 345 produits de surfaces de courts et l'ITF en a homologué 75 à deux étoiles et 37 à une étoile à travers le monde. Les tendances historiques des trois programmes sont présentées dans les figures 1, 2 et 3.



Nombre et types de balles des marques homologuées par l'ITF depuis 2006.
L'année est celle du test (ex. 2017 = balles testées en 2017 pour homologation en 2018).

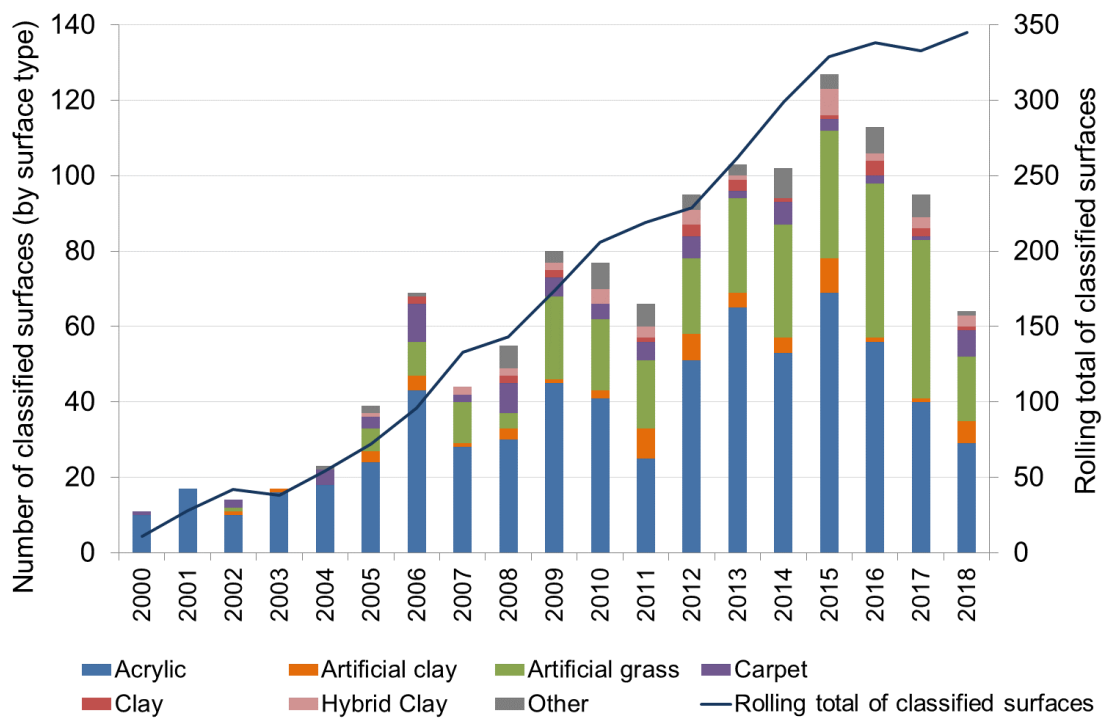


Figure 2. Le nombre de surfaces classées par type de surfaces (colonnes) et le total des surfaces classées (ligne) depuis le début du programme de classification. Les données pour chaque année sont notées à la fin de l'année (hormis année en cours).

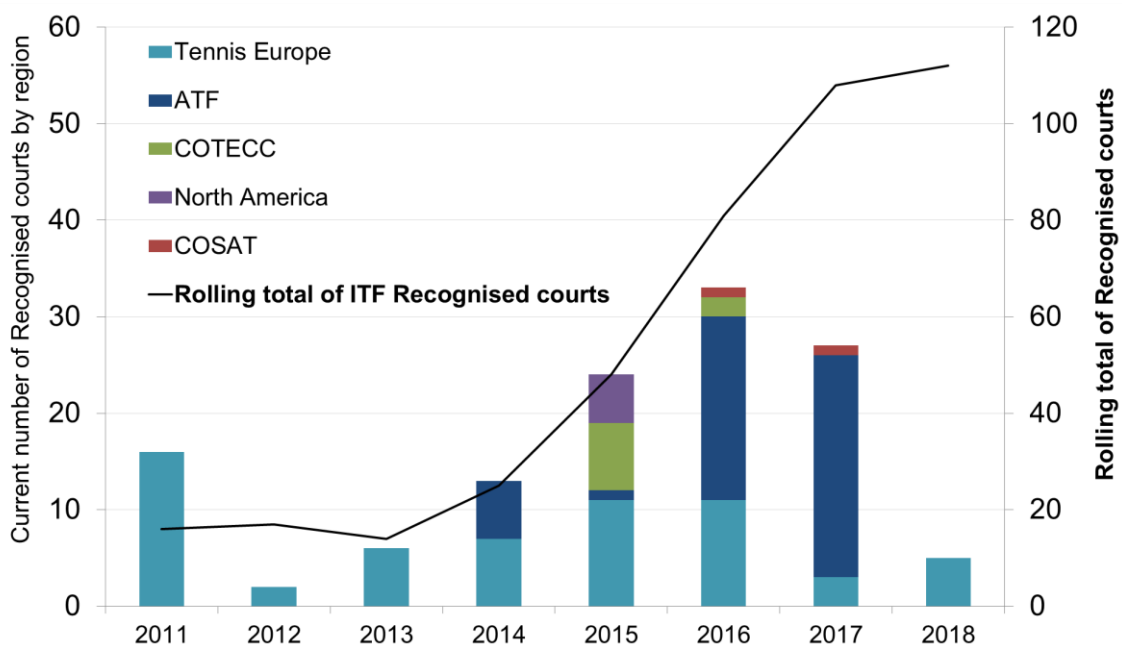


Figure 3. Nombre de courts homologués par l'ITF par location (Fédération régionale) chaque année depuis le début du programme. Les données de chaque année ont été notées à la fin de l'année (hormis année en cours).

Centre technique de l'ITF

Il y a actuellement 20 produits technologiques pour l'analyse des joueurs (PAT) homologués et disponibles pour les joueurs et organisateurs de tournois comme pouvant être utilisés dans des matchs se jouant en respect des Règles du Tennis.

Des tests de vélocité des courts et d'Hawk-Eye pour les deux premiers tours de Coupe Davis et de Fed Cup ont été effectués dans les pays suivants: Australie, Biélorussie, Belgique, Canada, France, Japon, Kazakhstan, Slovaquie et USA (15 rencontres en tout jusqu'à présent).

Le Centre technique a réussi sa transition au nouveau système de gestion de la qualité ISO 9001:2015 après une inspection du 'British Standards Institute' en février.

La première réunion de la Commission Technique a eu lieu en avril. La discussion a porté sur les priorités stratégiques de la Commission, c'est-à-dire: promotion de l'usage de technologie (par l'utilisation plus générale des technologies d'analyse des joueurs et systèmes d'appels de ligne); ajout de tests d'endurance des surfaces et de friction des chaussures et surfaces au programme de certification de l'ITF; et amélioration du rapport sur l'Etat du Jeu.

La réunion annuelle de la Fondation ITF avec les fabricants de raquettes, balles et revêtements de court aura lieu en juillet.

Science & Médecine du sport

La première réunion de la Commission Science & Médecine du Sport s'est tenue en mai. Le développement d'un système de surveillance des blessures pour capter la répartition et les facteurs déterminants de condition médicales dans le jeu a été le principal sujet de discussion. Ce système sera une ressource en ligne pour noter les blessures et maladies des joueurs face à leur exposition au jeu (ex. nombre de matchs) et leur cadre de jeu. Une nouvelle version du guide des normes de santé à recommander (*ITF Guide to Recommended Health Care Standards*) est également prête. Ce document, disponible sur le site internet de l'ITF, donne aux organisateurs de tournois l'information nécessaire pour mettre en place des normes de santé. Dans la nouvelle version, il est recommandé que tous les tournois aient un défibrillateur automatique en extérieur (AED) sur place.

ETAT DU JEU EN 2017

En ordre de remplir sa mission de protéger la nature du tennis et d'encourager innovation et progrès, le Centre Technique de l'ITF quantifie les paramètres décrivant l'essence du sport au niveau de l'élite, et qui constituent ainsi 'l'état du jeu'. Cette revue annuelle consiste en une analyse des joueurs, de leur équipement et de leur interaction les uns sur les autres qui changent avec le temps, pour analyser l'impact de ces changements sur le jeu et examiner les mérites de toute contre mesure nécessaire.

Les quatre mesures suivantes sont considérées comme étant les principales caractéristiques du jeu pour le plaisir des spectateurs et influençant la satisfaction et le plaisir des joueurs:

- La longueur des points se mesure par le nombre de coups frappés dans un point. Un match consistant surtout en points très courts est indésirable car il réduit le jeu à un 'shoot out'. Inversement, un match comprenant trop de très longs points peut devenir ennuyeux. La longueur des points est liée à la dominance du service, l'habileté (relative) des joueurs et leurs tactiques et la vitesse de la balle.
- La qualité des points est définie par le 'style' du jeu, comprenant le positionnement des joueurs sur le court (ex. proximité du filet ou lignes de fonds et de côtés), le choix de coups et la fréquence des coups gagnants et des erreurs¹.

¹ L'analyse de la qualité des points est en cours de développement, et sera publiée dans de futurs rapports.

- La longueur d'un set se mesure par le nombre de points dans un set, et dépend du nombre de points dans un jeu et de jeux dans une manche. Si le serveur domine, les points et les jeux seront courts mais il y aura tendance à avoir plus de jeux dans la manche puisqu'aucun des joueurs ne peut faire une rupture de service. Si l'un des joueurs est nettement supérieur, les jeux comme les manches seront courts.
- La qualité des sets est déterminée par la proportion de points importants dans le set (ex. des points qui affectent fortement l'issue du match). par exemple, les points de break sont typiquement des points importants. Donc la qualité de la manche dépend aussi de la dominance du serveur et de l'habileté relative des joueurs.

DOMINANCE DE SERVICE

La possibilité de renvoi d'un service dépend en grande partie de sa vitesse. Plus le service est rapide, le moins de temps le receveur a pour réagir. Les figures 1 et 2 montrent les distributions des vitesses de services pour des premiers services renvoyés et ceux qui ont été gagnants pour des hommes et des femmes respectivement. Dans les deux cas, les services gagnants étaient normalement plus rapides que les services renvoyés. La figure 1 montre que la vitesse moyenne (statistiquement) d'un premier service non renvoyé pour les femmes était de 166 km/h^{-1} , comparée à une moyenne de 155 km/h^{-1} pour les services renvoyés. La figure 2 montre que la vitesse moyenne d'un service non renvoyé pour les hommes était de 191 km/h^{-1} , comparée à une moyenne de 183 km/h^{-1} pour les services renvoyés.

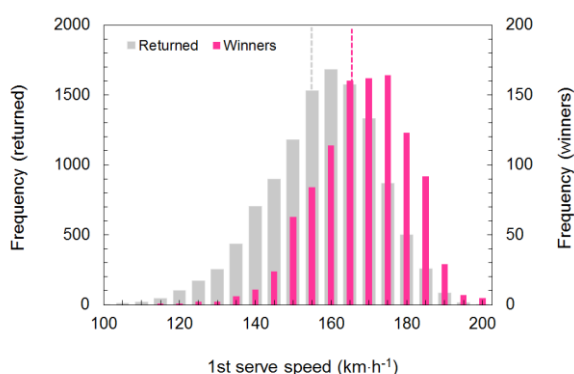


Figure 1. Distribution des vitesses des premiers services de femmes renvoyés (en gris) et gagnants (en rose) d'une sélection de rencontres de Fed Cup depuis 2012. Les pointillés indiquent les valeurs moyennes.

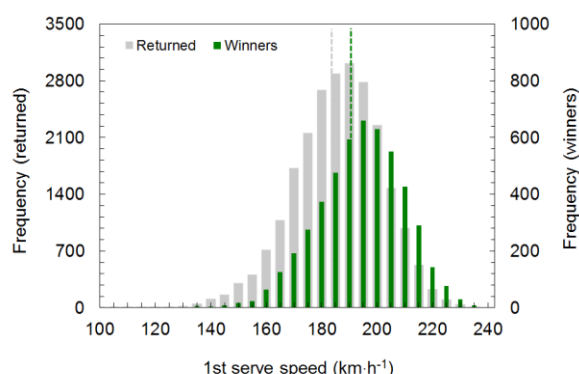


Figure 2. Distribution des vitesses des premiers services d'hommes renvoyés (en gris) et gagnants (en vert) d'une sélection de rencontres de Coupe Davis depuis 2012. Les pointillés indiquent les valeurs moyennes.

Analyse des performances des joueurs

La figure 3 montre une corrélation positive entre la taille des hommes et la vitesse de leurs premiers service, et une corrélation similaire (mais moins forte) pour les femmes. L'angle de ces lignes de tendances est similaires pour les hommes et les femmes, donc l'effet d'augmentation de taille est le même pour les deux sexes. La vitesse moyenne d'un premier service non renvoyé chez les hommes (191 km/h^{-1}) correspond à une taille d'environ 195 cm. La taille équivalente pour les femmes est d'approximativement 187 cm (pour un service à 166 km/h^{-1}). Pour une taille donnée, les femmes servent à une vitesse inférieure d'à peu près 20 km/h^{-1} de celle des hommes, ce qui suggère que d'autres facteurs que la grandeur contribuent à la différence de vitesse de service entre les deux sexes. La figure 4 indique une relation non linéaire (de second ordre) entre les taux d'as des hommes et des femmes et leur taille. Les plus grands ont normalement une plus grande envergure de bras, ce qui produit une vitesse plus rapide de la tête de la raquette (pour une vitesse constante du coup), et donc un service plus rapide. En outre, les joueurs de plus haute taille peuvent servir avec une trajectoire plus inclinée, et donc avec une plus grande marge d'erreur dans le placement du service, ce qui aide à garder les services plus rapides 'in'. La vitesse supplémentaire et la tolérance de placement pourraient expliquer pourquoi les joueurs de plus grande taille ont joué de plus en plus d'as. En moyenne, les joueurs mesurant plus de 198 cm ont servi au moins un as tous les

10 services, en comparaison de moins d'un as tous les 20 services pour les joueurs de moins de 182 cm de taille.

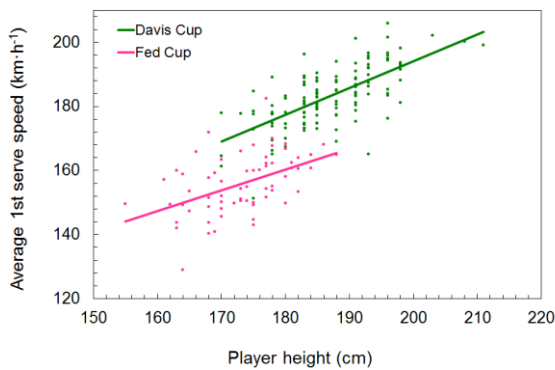


Figure 3. Vitesses moyennes de premiers services de femmes (en rose) et d'hommes (en vert) contre leurs tailles d'une sélection de rencontres de Fed Cup et Coupe Davis depuis 2012.

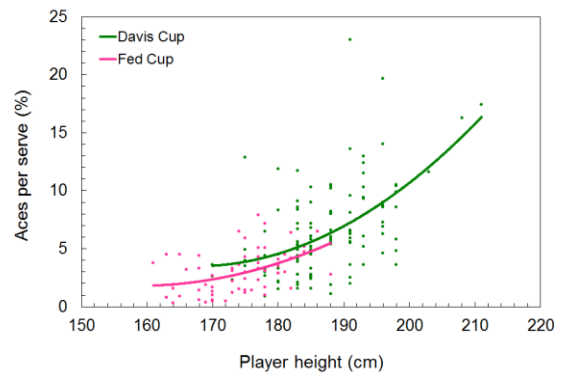


Figure 4. Pourcentage d'as par service de femmes (en rose) et d'hommes (en vert) contre leurs tailles d'une sélection de rencontres de Fed Cup et Coupe Davis depuis 2012.

La figure 5 montre une relation positive entre le pourcentage de points gagnés au premier service et la taille des hommes. Cette relation est similaire (mais moins forte) pour les femmes (et 'offset', c'est à dire que les serveuses ne remportent pas autant de points dans le jeu féminin). La figure 6 illustre que la relation entre les points au deuxième service gagnés par les femmes et leur taille est faible. Chez les hommes, néanmoins, cette relation est négative, ce qui signifie que les joueurs de grande taille ont tendance à gagner moins de points au second service que leurs confrères de plus petite taille.

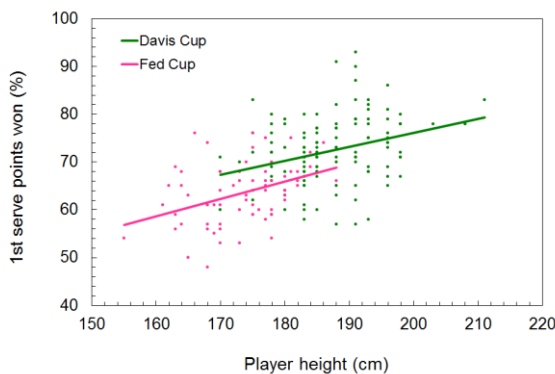


Figure 5. Pourcentage de points au premier service gagnés par des femmes (en rose) et des hommes (en vert) d'une sélection de rencontres de Fed Cup et Coupe Davis depuis 2012 contre leurs tailles.

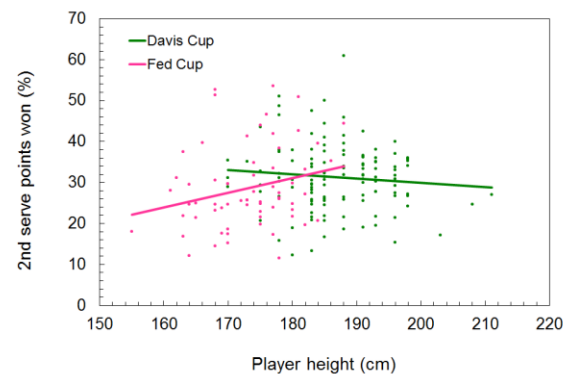


Figure 6. Pourcentage de points gagnés au deuxième service par des femmes (en rose) et des hommes (en vert) d'une sélection de rencontres de Fed Cup et Coupe Davis depuis 2012 contre leurs tailles.

La figure 7 montre comment la taille moyenne des 50 meilleures joueuses et joueurs a augmenté depuis 2002, de 2 cm et 3 cm respectivement. Cette augmentation de la taille moyenne des hommes est due au nombre de joueurs de plus de 200 cm actuellement actifs (avant 2007 il n'y en avait aucun) et une augmentation de taille pour tous les 50 joueurs (figure 8). En 2002, les 50 meilleures joueuses étaient en moyenne 12 cm moins grandes que leurs contreparties masculines. Cette différence est restée relativement consistante et est maintenant de 13 cm. La joueuse la plus grande des 50 meilleures actuelles fait 3 cm de moins que la moyenne des 50 meilleurs joueurs (188 cm).

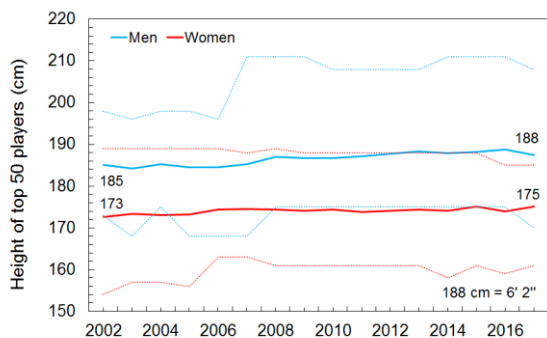


Figure 7. Taille moyenne des 50 meilleurs joueuses (en rouge) et joueurs (en bleu). Les pointillées indiquent les valeurs maxima et minima.

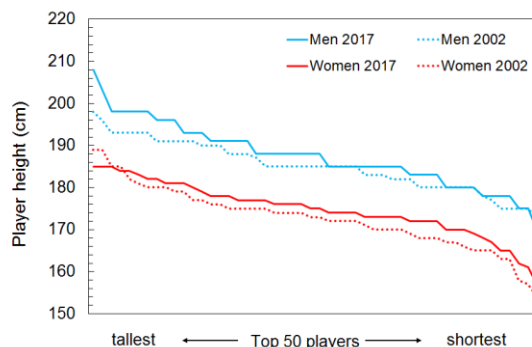


Figure 8. Tailles individuelles des 50 meilleurs femmes (en rouge) et hommes (en bleu) en 2002 et 2017.

Une grande taille est clairement avantageuse pour le serveur. En se basant sur la relation entre la vitesse du premier service et la taille du joueur, l'augmentation moyenne de taille de 3 cm ces 15 dernières années a sans doute contribué à une augmentation de la vitesse des services d'environ 3 km/h^{-1} . Les figures 1 et 2 indiquent qu'une augmentation de vitesse du premier service d'environ 10 km/h^{-1} est assez pour rendre le service substantiellement plus difficile à renvoyer. Au taux actuel de croissance, il faudrait probablement plusieurs décennies avant que la taille seule rende par leur vitesse les services impossible à renvoyer. Cependant, les progrès de la justesse et technique des services, ou la détérioration des capacités à renvoyer les coups pourraient augmenter la dominance des services plus rapidement.

Analyse des équipements

L'inertie (swingweight) est une mesure de la masse dans le cadre de la raquette. Plus la valeur du swingweight d'une raquette est élevée, plus elle est lourde à manier, mais cela génère des vitesses de balles plus grandes (à condition de pouvoir la manier aussi vite qu'une raquette au swingweight plus faible). La figure 9 ne révèle pas de relation évidente entre la vitesse du premier service et l'inertie de la raquette. Il n'en reste pas moins que, pour une inertie donnée, les femmes servent à 30 km/h^{-1} de moins que les hommes.

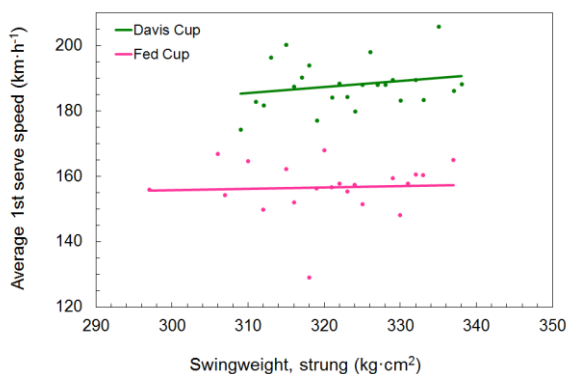


Figure 9. Vitesse moyenne au premier service des femmes (en rose) et des hommes ((en vert) d'une sélection de rencontres de Fed Cup et Coupe Davis depuis 2012 contre l'inertie.

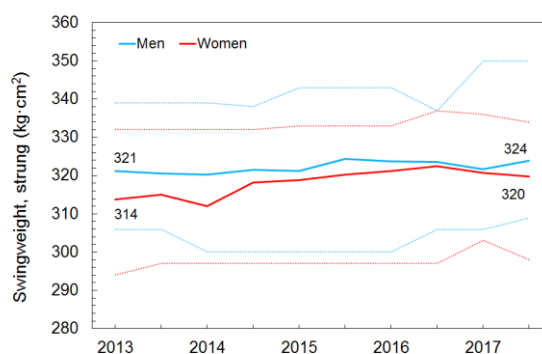


Figure 10. Inertie moyenne des raquettes utilisées par les 50 meilleurs femmes (en rouge) et hommes (en bleu). Les pointillés indiquent les valeurs maxima et minima.

La figure 10 montre que l'inertie des raquettes utilisées par les 50 meilleurs joueurs est restée relativement stable jusqu'à l'année dernière, où la raquette la plus lourde a vu une augmentation de plus de 10 kg/cm^2 . L'inertie moyenne des raquettes des 50 meilleures joueuses tend à être plus basse que celle des hommes, mais il y a maintenant peu de différences entre les moyennes pour les deux sexes. Selon les chiffres présentés, l'équipement semble n'avoir qu'un effet minimal sur la dominance au service.

Analyse longitudinale

La figure 11 montre qu'à l'exception de l'Open des US, l'incidence des as augmente graduellement depuis 2002 aux Grands Chelems. Les nombres d'as à Wimbledon sont en gros le double de ceux de Roland Garros. Ceci prouve l'influence de la vitesse du court, puisque le gazon a la plus haute vélocité des courts (court pace rating - CPR) des surfaces des Grands Chelems, et la terre battue la plus basse. Durant la période examinée, les hommes ont servi des as deux fois plus souvent que les femmes.

L'analyse des vitesses de services dans les épreuves des Grands Chelems montre que les services les plus rapides des 20 serveurs hommes et femmes les plus rapides ont augmenté depuis 2002 (voir figure 12). Mais la plus grande partie de cette augmentation a eu lieu entre 2002 et 2005. Ces dix dernières années, les 20 hommes aux services les plus rapides, ont atteint, en moyenne, 220 km/h^{-1} et les femmes 185 km/h^{-1} . Les figures 11 et 12 suggèrent que l'augmentation de la stature des joueuses et des joueurs n'a pas eu de grand impact sur la vitesse des services, mais qu'elle peut avoir eu une influence sur le nombre d'as (car la plus grande taille peut avoir joué dans le positionnement du service).

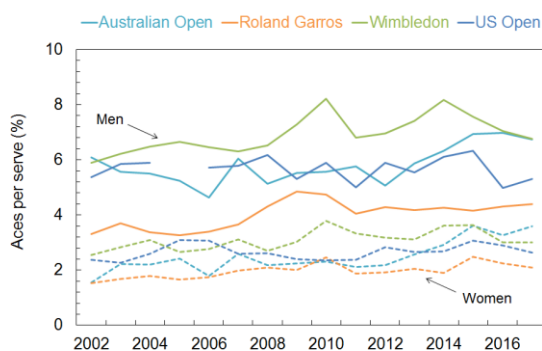


Figure 11. Pourcentage d'as par service en simple dans les Grands Chelems.

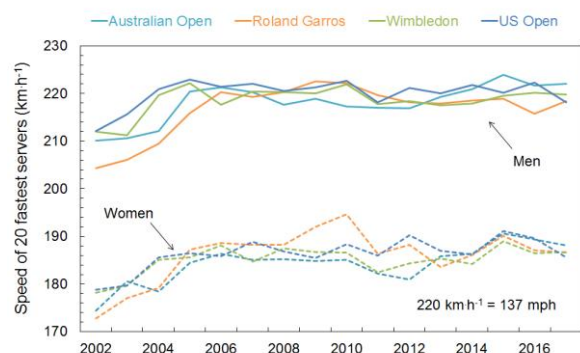


Figure 12. Vitesse moyenne de service des 20 serveurs les plus rapides en simple dans les Grands Chelems.

La figure 13 montre que le service a eu le plus d'influence à Wimbledon. Ce qui est notable, est que bien que les as servis à Roland Garros soient moins fréquents (figure 11), les points de service gagnés ont été comparables à la fois à ceux de l'Open d'Australie et de l'Open des US depuis 2006. La figure 14 montre le pourcentage de ruptures de jeu sur une période de temps, la tendance au déclin étant largement inverse du nombre de points gagnés. Le service a moins dominé dans le jeu féminin que dans le jeu masculin. Dans les 10 dernières années, la moyenne de pourcentage de ruptures de jeu dans les matchs masculins a été de moins de 25% de tous les Grands Chelems et de moins de 20% à Wimbledon.

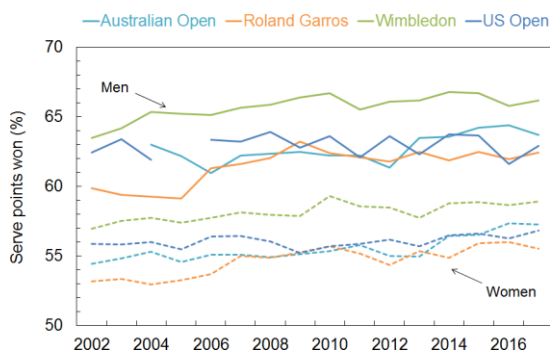


Figure 13. Pourcentage de points gagnés au service en simple dans les Grands Chelems.

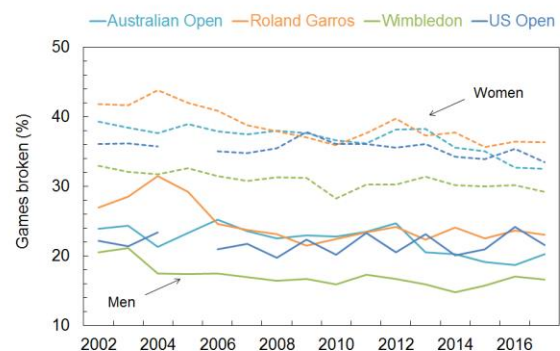


Figure 14. Pourcentage de ruptures de jeux en simple dans les Grands Chelems.

En général, l'avantage du serveur a augmenté graduellement dans les quatre Grands Chelems et pour les deux sexes. Les différences entre des surfaces utilisées dans les Grand Chelems montrent que la vélocité du court joue sur la dominance du service, au moins dans certaines circonstances. Donc, le CPR des courts et ses effets sur la dominance du service doivent faire l'objet de contrôles. La manière la plus directe d'effectuer ce contrôle (si nécessaire) serait de réglementer les CPR.

LONGUEUR DES MATCHS

Longueur des points

Les figures 15 et 16 montrent que, au service, les joueurs de plus grande taille (définis comme étant les 25% les plus grands de chaque sexe) ont tendance à jouer plus de points 'courts' (moins de quatre coups) et moins de points 'longs' (plus de huit coups) que les joueurs de petite taille (les 25% les plus petits des joueurs). De plus, comparativement, les hommes jouent des points plus courts que les femmes. En conjonction avec la figure 5, ceci suggère que la longueur des points est aussi influencée par la dominance du service.

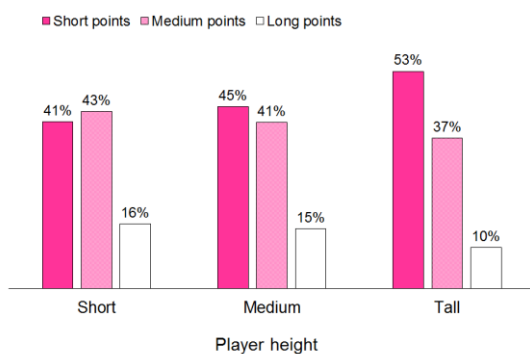


Figure 15. Pourcentage de points courts (moins de 4 coups), moyens (4-8 coups) et longs (plus de 8 coups) des joueuses de rencontres de Fed Cup sélectionnées (depuis 2012) par quartiles de taille.

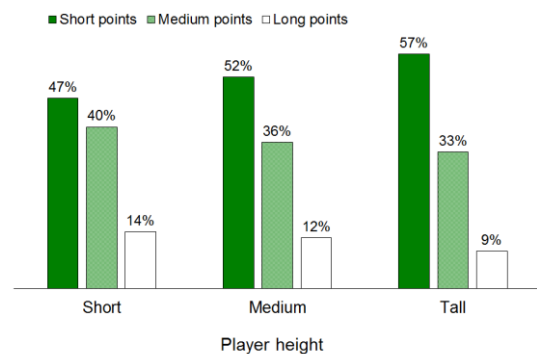


Figure 16. Pourcentage de points courts (moins de 4 coups), moyens (4-8 coups) et longs (plus de 8 coups) des joueurs de rencontres Coupe Davis sélectionnées (depuis 2012) par quartiles de taille.

Longueur des manches

La figure 17 montre une relation négative entre les points par jeu et les points de service gagnés par les hommes comme les femmes. Et la figure 18 montre, elle, une relation positive entre les jeux par manche et les points gagnés au service. La production de points par jeu et de jeux par manche donne la longueur de la manche. Puisque les points par jeu ont diminué et que les jeux par manche ont augmenté avec les points de service gagnés, la longueur des des manches des matchs masculins comme féminin a été d'environ 60 points à tous les Grands Chelems dans les 15 dernières années.

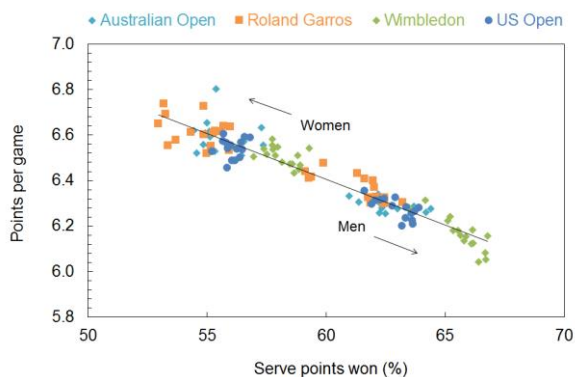


Figure 17. Points par jeu contre pourcentage de points de service gagnés aux Grands Chelem en simple.

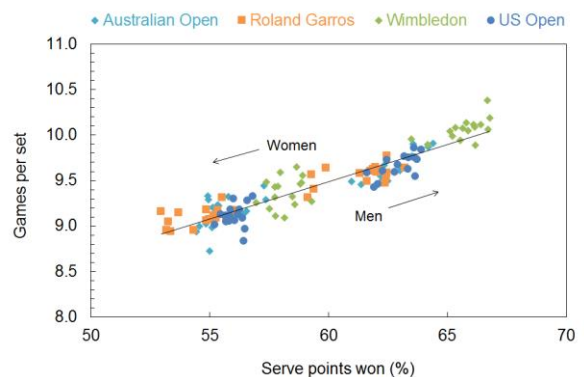


Figure 18. Points par set contre pourcentage de points de service gagnés aux Grands Chelem en simple.

L'effet net de la dominance du service sur la longueur des manches aux épreuves des Grands Chelems ces 15 dernières années a été négligeable car l'augmentation de la dominance du service a été associée à moins de points par jeu mais à plus de jeux par manche.

CONCLUSION

Les joueurs de plus grande taille peuvent servir plus vite et dans l'ensemble gagnent plus de points dans leur premier service que les joueurs de plus petite taille. Ils ont aussi tendance à jouer une proportion de points plus courts plus grande quand ils servent. La dominance du service s'est accrue ces 15 dernières années, et ceci est mesuré par le nombre d'as, le pourcentage de points gagnés au service et la fréquence des ruptures de jeu. Cette tendance ne semble pas affecter la longueur des matchs de manière significative, mesurée par le nombre de points, mais semble raccourcir la longueur des points eux-mêmes. Actuellement, la montée graduelle de la dominance du service n'exige pas d'action de riposte, mais des solutions reposant sur les équipements comme des courts plus lents sont en préparation pour le cas où la dominance du service s'avérerait nuisible à la nature du jeu.

PROGRAMMES ANTIDOPAGE ET ANTICORRUPTION DU TENNIS

Programme antidopage du tennis (le “Programme”)

Le nombre total d'échantillons prélevés selon le Programme jusqu'à 2017 inclus apparaît dans le tableau 1. Le programme de 2018 a débuté le 1er janvier 2018. Le groupe de travail contre le dopage et le Conseil de revue indépendant se sont rencontrés en avril pour examiner le Programme de 2017 et l'application du Programme de 2018. Au moment de la rédaction, plus de 3 000 échantillons avaient été prélevés en 2018.

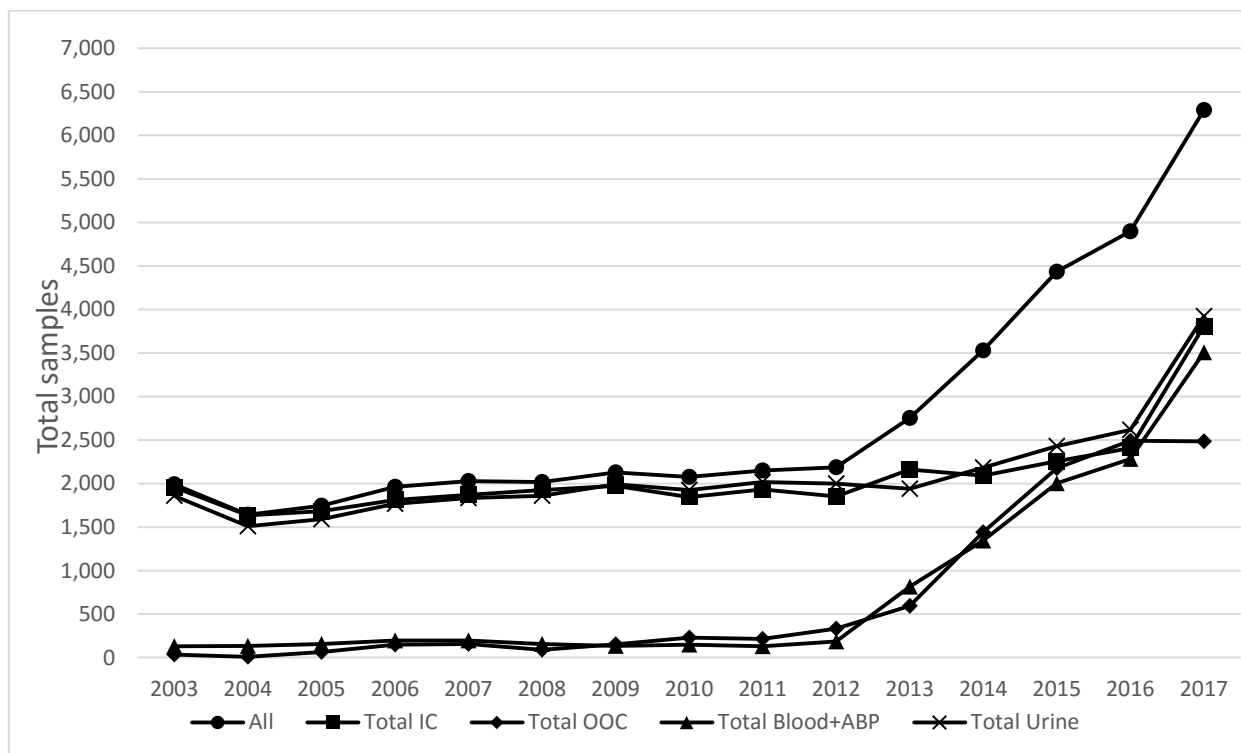


Figure 1. Samples collected under the Programme (1991-2017).

A total de 55 demandes d'exemptions pour usage thérapeutique (TUE) ont été reçues selon le Programme jusqu'à maintenant en 2018, dont 47 ont été accordées et 4 refusées (4 décisions sont en attente). Le 1er janvier, le Programme a introduit un nouveau système de gestion des demandes de TUE visant à (a) accroître la sécurité de l'information traitée au sujet des demandes de TUE, (b) réduire le délai de traitement des demandes de TUE, et (c) informer les joueurs du statut de leur demande. Tout ces buts ont été atteints.

Violations de la Règle antidopage

Aucune décision prise selon le Programme en 2018 n'a été annoncée à la date de la rédaction.

Education

1 174 joueurs en tout ont achevé le module éducatif de connaissance de l'intégrité de l'ITF et à cette date, 1 840 ont téléchargé l'application du Programme.

Agence mondiale contre le dopage (“WADA”)

Le Programme a été évalué sur sa conformité par la WADA selon le nouveau Standard international de conformité des codes. Les exigences de conformité ont été étendues pour inclure tests, gouvernance et éducation, y compris de plus grandes obligations de la part des Fédérations internationales en ce qui concerne le contrôle de la conformité des Fédérations nationales. Le Programme a satisfait à ces exigences.

Program Anti-corruption du Tennis (le “Program”)

Le Conseil d'Intégrité du Tennis s'est réuni en janvier et juin pour examiner le 'Program'.

Par rapport à la même période en 2017, le premier trimestre de 2018 s'est caractérisé par:

- a. Une augmentation des alertes de paris (le total représentant 0.3% des environ 34 000 matchs professionnels 'où des paris sont possibles' se déroulant pendant cette période);
- b. Une réduction des incidences rapportées de violences sur les média sociaux;
- c. Une augmentation des problèmes causés par les 'courtsiders' (parieurs illicites au bord des courts).

Education

L'application du 'Program' a été téléchargée 568 fois en 2018, et le 'Program' de Protection de l'Intégrité du Tennis a été complété par 3 154 joueurs en 2018 jusqu'à présent.

Délits de corruption

Les peines suivantes ont été annoncées en 2018:

- a. Nicolas Kicker (ARG) a été suspendu pour six ans (50% avec sursis) et a reçu une amende de \$25 000 pour avoir truqué le résultat d'une épreuve et refusé de coopérer lors de l'enquête de la TIU.
- b. Federico Coria (ARG) a été suspendu pour huit mois et a reçu une amende de \$10 000 (50% des deux avec sursis), pour n'avoir pas signalé des approches de corruption et refusé de coopérer lors d'une enquête de la TIU.
- c. Dmytro Badanov (UKR) a été barré à vie et a reçu une amende \$100 000 pour avoir truqué le résultat d'épreuves.
- d. Barlaham Zuluaga Gaviria (COL) a été suspendu pour 3 ans et a reçu une amende de \$5 000 pour avoir refusé de coopérer lors d'une enquête de la TIU.

Jury d'examen indépendant (“IRP”)

Le rapport intérimaire de l'IRP a été publié en avril et le rapport définitif est dû en octobre. On peut anticiper que le Programme antidopage du Tennis et le Programme anti-corruption du Tennis vont fusionner pour former une unique organisation indépendante d'intégrité.

INTEGRITE

Règles du Tennis

Le Comité des Règles du Tennis s'est réuni au mois de mars et a accordé au Conseil des Grands Chelems un écart temporaire à la Règle 29 (Jeu continu) pour rallonger le temps entre les points de 20 secondes à 25 secondes.

Le Comité des Règles du Tennis a continué à adresser ses stratégies prioritaires à la revue de la Règle 30 (Entraînement), à l'usage de technologie dans le tennis, à l'implication des Fédérations nationales dans la démarche de révision des Règles du Tennis et au développement de matériaux pour rendre les Règles du Tennis plus accessibles.

Constitution de l'ITF

Le Comité constitutionnel a tenu deux réunions en février et mai. Il a examiné une série de questions liées à la gouvernance dans le but d'atteindre l'objectif d'ITF2014 de maintenir les plus hauts niveaux d'intégrité et de gouvernance. Ceci a eu pour conséquence un certain nombre d'amendements à la Constitution qui seront proposés à l'AGA de 2018. La clarification des critères de développement exposés dans l'Annexe C, utilisés pour déterminer les changements d'attribution des actions, reste un des objectifs du Comité constitutionnel.

Résolution des litiges

Le processus de résolution des litiges révisé et approuvé lors de l'AGA de 2016 qui est entré en vigueur en 2017 continue à traiter une gamme de problèmes. Les chiffres des cas entendus en 2017 sous le processus de résolution des litiges révisé sont comme suit:

	Coupe Davis/Fed Cup	Circuits ITF
Jury d'Adjudication interne		
Demandes d'éligibilité	29 (25 accordées ; 4 refusées)	20 (19 accordées ; 1 refusée)
Appels pour délits d'inscriptions	N/A	29
Appels pour délits sur place	N/A	14
Manquements aux soins des personnes	1	N/A
Autres	22*	1 **
Arbitrage (Badge blanc/vert)	N/A	1
Tribunal indépendant		
Délits graves	0	6 (5 admis ; 1 au tribunal)
Manquements aux soins des personnes	N/A	1 (accepté)
Délits des tournois	N/A	0
Appels pour délits sur place	0	N/A
Appels contre décisions de l'IPA	6 (3 acceptés ; 2 partiellement acceptés ; 1 refusé)	0
Autres	1	0

* Retrait/refus d'une nation d'envoyer une équipe

** Demande d'interprétation d'une règle

Protection

L'ITF a entamé une revue de ses provisions de protection, effectuée par des consultants externes, dont le but est d'établir le plus haut niveau de ces provisions dans le sport, dans le cadre de l'objectif d'intégrité de protéger les participants du tennis d'ITF2024.

Bonne gouvernance

Comme reconnu dans les objectifs d'ITF2024, l'ITF s'engage à appliquer le plus haut niveau d'intégrité, de gouvernance et de transparence. Au début de 2018, l'ITF a pris part à la deuxième édition de l'évaluation de la gouvernance de l'Association des Fédérations Internationales des Jeux Olympiques d'été (ASOIF). La note de l'ITF relève le score de la Société et la place dans les 5 meilleures fédérations internationales des Jeux d'été sur 28, reconnaissance positive que l'ITF non seulement remplit déjà la majorité des normes acceptées de bonne gouvernance, mais s'attache à améliorer son niveau dans ce domaine. Les domaines qui restent à améliorer sont en cours d'examen pour continuer à améliorer le score de l'ITF à l'avenir.

Protection des données

En tant qu'organisation basée en Europe, l'ITF doit se plier aux nouveaux Règlements européens sur la protection générale des données qui a pris effet le 25 mai 2018. L'ITF a entrepris la tâche de vérifier ses procédures de protection des données en 2017, et est actuellement en train de mettre ses règles et procédures à jour pour atteindre cette conformité. De temps à autre, les nations et les joueurs seront informés des changements les concernant, et devront peut-être signer des autorisations, notifications, protocoles ou accords officiels en ce qui concerne la manière dont l'ITF traite les données personnelles des individus.